

CUCS de Strasbourg

Avenant expérimental pour le quartier de Cronembourg

SOMMAIRE

Eléments de cadrage relatif à la démarche	page 2
Enjeux de l'avenant	page 4
Diagnostic de quartier - Atouts et faiblesses	page 5
Enjeux et Engagements dans le domaine de l'emploi et du développement économique	
1. Eléments de diagnostic	page 9
2. Interventions au titre des dispositifs de droit commun	page 12
3. Engagements des partenaires	page 20
Enjeux et Engagements dans le domaine de l'éducation	
1. Eléments de diagnostic	page 27
2. Interventions au titre des dispositifs de droit commun	page 30
3. Engagements des partenaires	page 33
Enjeux et Engagements dans le domaine de la prévention et de la sécurité	
1. Eléments de diagnostic	page 36
2. Interventions au titre des dispositifs de droit commun	page 38
3. Engagements des partenaires	page 41
Enjeux et Engagements dans le domaine de la santé	
1. Eléments de diagnostic	page 42
2. Interventions au titre des dispositifs de droit commun	page 45
3. Engagements des partenaires	page 49
Enjeux et Engagements dans le domaine de la culture	
1. Eléments de diagnostic	page 51
2. Interventions au titre des dispositifs de droit commun	page 52
3. Engagements des partenaires	page 53
Enjeux transversaux en matière de prévention des discriminations	page 54
Annexes	
- Annexe 1. Note de gouvernance	page 56
- Annexe 2. Tableaux des indicateurs de suivi	page 57
- Annexe 3 : Fiches actions (élaborées par l'Etat et les structures annexes) dans le domaine de l'emploi et du développement économique	page 62
- Annexe 4 : Fiches actions (élaborées par la Direction Académique du Bas-Rhin) dans le domaine de l'éducation	page 71
- Annexe 5 : Eléments complémentaires relatifs aux interventions au titre de la politique de la ville	page 82

ÉLÉMENTS DE CADRAGE DE LA DEMARCHE

L'Etat, par circulaire du 8 novembre 2010, a acté la prolongation des CUCS pour la période 2011-2014.

Le Comité Interministériel des Villes (CIV) du 18 février 2011 a proposé de conclure des avenants expérimentaux aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

« Les avenants expérimentaux ont pour objet de tester, dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale prolongés jusqu'en 2014 et sur un nombre limité de sites (33 quartiers) et de champs thématiques (l'éducation, l'emploi et la sécurité), des modes d'organisation et de travail permettant de mobiliser plus efficacement le droit commun, qu'il s'agisse de celui de l'Etat ou des collectivités locales. Cette expérimentation doit permettre de dégager des bonnes pratiques et de préparer la génération de contrats qui succèdera aux actuels contrats urbains de cohésion sociale. » (Extrait de la note « *CUCS expérimentaux : aspects méthodologiques* », Secrétariat Général à la Ville, 19 avril 2011).

En effet, de nombreux rapports indiquent que les crédits spécifiques de la politique de la ville sont devenus les moyens d'intervention majoritaires dans les territoires « prioritaires » et non un levier d'action en complément des crédits de droit commun. Ainsi, l'Etat a souhaité travailler spécifiquement sur la mobilisation de ces crédits.

La démarche vise tout à la fois à identifier les crédits actuellement mobilisés, à en assurer la pérennisation et/ou à en permettre une meilleure utilisation sur ces territoires. Il s'agit également de rendre plus opérationnels les crédits et moyens mobilisés en favorisant des interventions centrées sur quelques enjeux.

Ainsi l'objet de cette expérimentation, précisée dans la circulaire du 27 avril 2011, est d'engager les politiques et les crédits de droit commun¹ de l'Etat mais aussi des collectivités territoriales et des autres organismes intéressés en faveur des habitants des quartiers retenus.

Au-delà de la mobilisation des moyens et des crédits de droit commun, les avenants pourront également prévoir le lancement d'actions portant sur des axes à explorer ou à expérimenter.

Parmi les sites inscrits au titre de l'expérimentation, l'Etat avait initialement retenu seulement le quartier du Neuhof à Strasbourg. Suite à une demande des élus de la Ville de Strasbourg, la Zone Urbaine Sensible Cronembourg – Cité Nucléaire a été ajoutée pour faire également partie de l'expérimentation, compte tenu des difficultés rencontrées sur ce territoire.

L'Etat a souhaité que cette expérimentation soit menée sur trois thématiques précises, à savoir :

- l'emploi, l'insertion et le développement économique,
- l'éducation,
- la sécurité et la prévention de la délinquance.

Ces trois thèmes ont été considérés comme prioritaires en raison des attentes exprimées par les habitants et du caractère majeur pour permettre l'autonomie des personnes.

Les élus de la Ville de Strasbourg ont souhaité qu'au-delà de ces trois thématiques prioritaires pour l'Etat soient prises en compte les thématiques de la santé et de la culture et, de manière transversale, celle de la prévention des discriminations.

L'expérimentation doit être conduite pendant la durée de mise en œuvre des CUCS, soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Au-delà des services de l'Etat concernés par les priorités du CUCS et la Ville et la Communauté Urbaine de Strasbourg, participent à cette démarche expérimentale : le Conseil Général du Bas-Rhin, le Conseil Régional d'Alsace et la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin.

L'ORIV², Centre de ressources politique de la ville en Alsace, a été sollicité pour appuyer les partenaires dans la démarche de diagnostic et de rédaction de l'avenant.

Trois instances ont été mises en place :

¹ La notion de « moyens de droit commun » renvoie à l'ensemble des moyens humains, techniques, des crédits mobilisables dans toutes situations qui ne sont pas soumises à des règles particulières ou spéciales.

² Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville

- Un comité local de suivi, assurant le pilotage politique de la démarche,
- Un groupe de travail technique, réunissant les techniciens,
- Des groupes de travail thématiques associant les services thématiques des collectivités et des services de l'Etat.

Le diagnostic ci-après s'appuie sur les données disponibles transmises par les uns et les autres et fait la synthèse des contributions des partenaires, notamment celles des Délégués du Préfet, de la Ville de Strasbourg, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la DIRECCTE, de la DDSP et de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale...

Les sources de données étant très différentes, il n'a pas été possible d'harmoniser les informations (date de référence, échelle...).

Sur la base de l'analyse des éléments de diagnostic et du travail partenarial, le présent avenant fait état des engagements en termes de moyens ou de crédits de droit commun qui sont de nature à renforcer et améliorer durablement l'action publique en faveur des habitants du territoire retenu.

De manière transversale, il est convenu de :

- Maintenir les moyens de droit commun existants.
- Développer et créer de nouvelles actions en lien avec les dispositifs de droit commun.
- Optimiser les interventions sur les moyens spécifiques.
- Mettre en place des procédures de pilotage et d'évaluation adaptées permettant le suivi de l'expérimentation (cf. annexe 1).

ENJEUX DE L'AVENANT

Rappel du contexte

La production d'avenants aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) s'inscrit dans le contexte du Comité Interministériel des Villes du 18 février 2011. Saisissant l'opportunité que constituait la prolongation annoncée des CUCS jusqu'en 2014, « le Premier ministre François Fillon avait décidé de l'expérimentation d'une nouvelle méthode pour mobiliser les politiques publiques dans les quartiers prioritaires où les dispositifs de droit commun demeurent insuffisamment mobilisés. En effet, la politique de la ville n'a pas vocation à intervenir seule dans les quartiers : elle vient en appui des politiques de droit commun, c'est-à-dire en complément des différentes politiques publiques portées par l'Etat, les collectivités locales et l'Union européenne. »³

L'objectif est alors, sur un petit nombre de territoires (33 sites, répartis sur 36 communes de 15 départements), d'engager cette expérimentation dont il était attendu des enseignements dans la perspective de la nouvelle contractualisation, sachant que la mobilisation des droits communs constitue un enjeu central et un défi pour les territoires relevant de la politique de la ville.

Les démarches engagées sur Strasbourg, pour la production de ces avenants expérimentaux au CUCS, avec l'ensemble des acteurs ont demandé beaucoup plus de temps que prévu initialement, soulignant par ailleurs la complexité du sujet.

Un enjeu toujours d'actualité...

Les décisions prises par le Comité Interministériel des Villes du 19 février, présidé par Jean-Marc AYRAULT, Premier Ministre, en lien avec François LAMY, Ministre délégué chargé de la ville, font du droit commun un enjeu. Il y est précisé que « La territorialisation des politiques sectorielles et la concentration des moyens de droit commun (de l'Etat et des collectivités) dans les quartiers prioritaires sont des objectifs fondamentaux de la politique de la ville »⁴. Les signataires du CUCS considèrent que l'enjeu reste d'actualité. Cette démarche s'inscrit plus que jamais dans une logique d'expérimentation. Les enseignements en termes d'acquis comme de freins constitueront de précieux éléments pour l'élaboration du prochain « contrat de ville », prévu pour la période 2014-2020.

... mais une nécessaire clarification des articulations entre les dispositifs

Ces avenants viennent en complément du CUCS qui est toujours en vigueur, et ce jusqu'à la signature du prochain contrat (prévu d'ici le 31 décembre 2014). Ces avenants constituent une opportunité pour les acteurs strasbourgeois de tester une démarche de mobilisation renforcée de toutes les politiques publiques au profit des deux territoires relevant de l'expérimentation.

Un souhait de pragmatisme

L'enjeu consiste, d'ici le 31 décembre 2014, sur deux programmations (2013 et 2014),

- d'une part à mettre en œuvre une démarche concertée visant à une réelle mobilisation de toutes les politiques publiques sur les territoires de Neuhof-Cités et de Cronembourg - Cité nucléaire,
- d'autre part d'en tirer les enseignements en vue de la prochaine contractualisation (qui va commencer à se travailler dans le même temps que ces avenants prendront sens sur les territoires).

Pour permettre une mise en œuvre optimisée, des outils de pilotage et de suivi adaptés sont proposés (cf. note de gouvernance, en annexe 1).

³ Propos issus d'un dossier presse réalisé par le gouvernement lors du lancement auprès des élus par Maurice LEROY, alors ministre de la ville, le 19 avril 2011, de l'expérimentation.

⁴ Dossier du CIV du 19 février 2013, page 11, 86 pages.

DIAGNOSTIC DE QUARTIER – ATOUTS ET FAIBLESSES

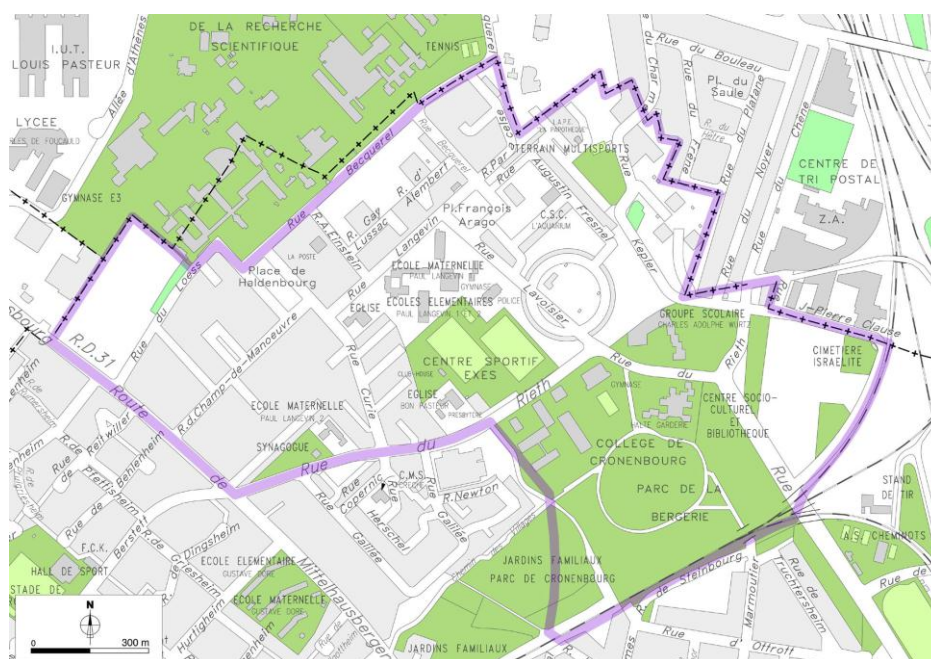
Préambule : Il s'agit dans cette partie de rendre compte des éléments transversaux de diagnostic du quartier, les aspects liés aux thématiques prioritaires font l'objet d'éléments de diagnostic complémentaires dans les pages suivantes du document.

Compte tenu de la disparité des sources utilisés et d'une mise à jour de ces données avec une temporalité différente, il a été retenu de faire figurer les données statistiques les plus récentes par rapport au sujet. L'objectif de cette partie est de permettre de disposer d'une image générale de l'évolution et de la situation du territoire.

Indicateurs de référence

	Cronenbourg	Strasbourg
Superficie de la zone	67 ha	7 826 ha
Population des ménages	7 586 (+ 1,7 % fin 2007-fin 2009)	271 708
Part des ménages locataires en HLM	96,6 %	22,3%
Part des ménages d'au moins 6 personnes	7,2%	2,4%
Taux de couverture de la CAF	77%	55%

Source INSEE 2009, CAF 2010



Un territoire aux entités distinctes

Le quartier Cronenbourg, dans son ensemble, est constitué de quatre entités urbaines présentant des morphologies urbaines distinctes ;

- Le Vieux Cronenbourg qui constitue l'un des faubourgs historiques de Strasbourg, développé à partir de la fin du XIX^{ème} siècle.
- Le quartier Saint Antoine, secteur résidentiel à dominante pavillonnaire datant d'après-guerre.
- Le Marché-Gare ou marché d'intérêt national, secteur d'activités économiques situés le long de l'autoroute A4, a été mis en activité en 1965 dans l'objectif de moderniser les échanges entre producteurs et grossistes.
- La Cité Nucléaire, grand ensemble réalisé à partir de 1958, suivant les principes hérités de la Charte d'Athènes : séparation des fonctions, édification en hauteur pour libérer l'espace au sol au profit des espaces verts.⁵

C'est cette dernière entité qui constitue le secteur qui est inscrit en territoire prioritaire de la politique de la ville.

⁵ Eléments issus du PLU – Fiche quartier, ADEUS 2009.

Un quartier de taille moyenne qui a connu une forte baisse de population

Le quartier de Cronenbourg-Cité Nucléaire constitue une Zone de Redynamisation Urbaine de 7 586 habitants en 2009, soit 2.8% de la population de la ville. Il a connu une diminution de 14% de la population entre 1999 et 2006, liée à la démolition de plusieurs immeubles, dont la barre Becquerel en 2004 qui a été suivie d'une légère augmentation de la population depuis (+1,7%) entre 2007 et 2009. La superficie de la ZRU s'étend sur 67 ha (pour point de comparaison, la superficie de la commune de Strasbourg est de 7 826 ha, dont 753 ha (9%) sur 8 ZUS)⁶. La ZUS est classée en priorité 1 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la CUS depuis 2007.

Des caractéristiques sociodémographiques marquées par la jeunesse de sa population et la diversité des origines

Les ménages sont plus grands que la moyenne de la ville, le nombre moyen de personnes par logement s'élève à environ 3 contre une moyenne communale de 2.06 (INSEE 2006⁷).

A la différence de nombreux quartiers en ZUS, la ZUS Cité-Nucléaire présente l'indicateur de monoparentalité avec jeunes enfants le plus faible des 10 ZUS de l'agglomération en 2009 (soit 4.5%).

17% des allocataires de la CAF sont des familles monoparentales, ce qui positionne le quartier au-dessus de la moyenne de la ville de Strasbourg (13%), mais en dessous de la moyenne des ZUS (21%).

L'indice de jeunesse⁸ en 2009 est nettement supérieur à la moyenne de Strasbourg (2.64 contre 1.32) et se rapproche de celui de la ZUS du Neuhof. Ce sont les deux ZUS où cet indice est le plus élevé. Les moins de 20 ans représentent 37% de la population de la ZUS (Strasbourg = 25%).

En 2008, la part des étrangers⁹ s'élève à 25% dans la population de la ZUS (Strasbourg = 14%) et la part d'immigrés¹⁰ s'élève à 32% (Strasbourg = 15.6%).

Une situation de l'emploi peu favorable

En 2006 dans la zone urbaine sensible de Cronenbourg, le taux d'activité des 25-65 ans était inférieur de plus de 10 points par rapport à l'unité urbaine de Strasbourg et s'élevait à 68 %, contre 80 %. Les ouvriers et les employés sont largement surreprésentés parmi les actifs occupés (83% dans la ZUS pour 57 % dans l'unité urbaine).

Pour autant les données relatives aux demandeurs d'emploi en fin de mois (cf. partie du document relatif à l'emploi) font apparaître une baisse de ceux-ci sur les dernières années.

En 2006, 82% de la population de plus de 15 ans non scolarisée n'a aucun diplôme ou un diplôme inférieur au bac (54% sur Strasbourg) et 8% a un diplôme de niveau bac+2 ou plus (32% sur Strasbourg).

Un quartier marqué par l'habitat social et une opération de rénovation urbaine

Ce grand ensemble a été construit entre 1963 et 1974. Composé d'une cinquantaine de tours et barres regroupant plus de 2.600 logements sociaux, il se trouve enclavé entre les voies ferrées, le marché-gare, le CNRS et la route de Mittelhausbergen¹¹. Toutefois le quartier est desservi par deux lignes de bus, dont une ligne qui assure une liaison directe avec la station de tram Rotonde.

Un programme de renouvellement urbain (hors crédits de l'ANRU) y est en cours (quelques opérations isolées) mobilisant les moyens du contrat de plan notamment. Les actions menées relèvent de quatre objectifs : ouvrir le quartier sur la ville (en améliorant la desserte en transports publics), diversifier l'offre de logements, revaloriser les commerces et développer les équipements et activités, embellir le cadre de vie.

Un quartier en cours de désenclavement

La ligne A du tramway permet la desserte du Vieux Cronenbourg. La prolongation programmée de cette ligne permettra d'améliorer l'offre de transport en commun. Ce projet d'extension en lien avec la

⁶ Observatoire des Zones Urbaines Sensibles, ADEUS, Juin 2010

⁷ Données plus récentes non encore disponible

⁸ L'indice de jeunesse représente le ratio entre le nombre de jeunes entre 0 et 19 ans et les 60 ans ou plus.

⁹ Est étrangère toute personne résidant en France et n'ayant pas la nationalité française.

¹⁰ Est immigrée toute personne née étrangère, dans un pays étranger, et qui vit en France. Un immigré peut avoir obtenu, ou non, depuis son arrivée en France la nationalité française.

¹¹ Extrait d'Observation Sociale des Territoires Alsaciens, Portraits de ZUS, ADEUS et AURM, Décembre 2010

future Voie de Liaison Intercommunale Ouest (VLIO) proposera aux communes limitrophes une alternative à la voiture. Le Projet de Transport en Site Propre de l'Ouest strasbourgeois (TSPO) qui reliera à terme Wasselonne à Strasbourg permettra une liaison de transport en commun à haut niveau de service.¹²

Des atouts : l'engagement associatif et l'existence d'infrastructures

Le réseau associatif est engagé de longue date au cœur du quartier. Par ailleurs de nombreuses infrastructures existent sur la ZUS : un terrain de sport libre accès, un gymnase, un centre médico-social, un centre social et culturel, mais aussi une mairie de quartier, une bibliothèque municipale, un centre sportif et une patinoire (située à proximité) ou encore un skate parc.

Une agence Caf située au 20 Boulevard La Fontaine à HautePierre constitue un accueil de proximité pour les habitants du quartier de Cronembourg.

Des habitants en situation précaire

Moins en difficulté que la ZUS Neuhof-cités sur le plan social, pour autant la ZUS Cité-Nucléaire, selon une analyse réalisée par la Ville de Strasbourg, appartient au « troisième groupe » des ZUS ayant les indicateurs sociaux les plus fragiles (avec Elsau-Montagne-Verte et Tiergaertel).

La précarité sociale des résidents de la ZUS est particulièrement avérée. Le revenu fiscal médian par unité de consommation (50 % de la population gagne moins et 50 % gagne plus que le montant indiqué) en 2009 représente 46% du revenu fiscal médian observé à l'échelle de l'agglomération (8 459 €, contre 18 052 €).

En 2010, 70% des allocataires CAF ont des ressources inférieures au seuil de bas revenus, ce qui correspond à 69% des personnes couvertes. Ces taux sont inférieurs à 70% pour le total des Zus.

La précarité est moins marquée que sur la ZUS du Neuhof mais la situation reste préoccupante, d'autant qu'elle semble se détériorer.

En 2010, un minimum social (*allocation aux adultes handicapés ou Rsa socle*) est versé par la Caf à 760 ménages allocataires, ce qui représente 1 753 personnes ou 24% des habitants. Près d'une famille sur deux est concernée (47%) contre 36% pour Strasbourg. 678 ménages perçoivent le Rsa, soit 33,1% du total des allocataires du territoire. Cette proportion est plus faible que pour le total des Zus (35%) ; le ratio pour Strasbourg comme pour les 7 communes du Cucs est de l'ordre de 21%.

Parmi ces derniers, la part du Rsa socle seul atteint 68.9% soit près de 7 points proche du total des Zus ou de celui de Strasbourg.

Le Rsa est versé à 206 familles monoparentales sur 355, dont 148 au titre du socle uniquement. 66 ouvrent droit à une majoration de parent isolé.

Les prestations versées par la Caf représentent la totalité des revenus de 21% des allocataires, contre des ratios de 24% pour le total des ZUS et de 23% pour la ville de Strasbourg. 42% sont des allocataires fragiles, soit ceux pour lesquels les aides Caf constituent au moins la moitié des ressources mensuelles, contre respectivement 44% pour le total des ZUS, 41% pour Strasbourg et 38% pour les sept communes signataires du CUCS.

Dans le même temps, la ZUS Cité-Nucléaire se classe au second rang des ZUS strasbourgeoises en termes de progression des revenus sur la période 2004-2008, avec une augmentation de +13,6% (+9,7% pour la ville de Strasbourg).

En 2008, la part des ménages imposés s'élève à 24.9% (moyenne ville de Strasbourg = 54.5%).

Une situation qui se dégrade mais des atouts à optimiser ...

Les éléments de diagnostic font apparaître des opportunités (jeunesse du territoire, emplacement, engagements associatifs ou encore infrastructures) mais aussi des faiblesses qui risquent d'être renforcés par un investissement public « minimisé ». En effet, l'invisibilité des situations sociales dégradées vécues au niveau du territoire est à l'origine d'une mobilisation humaine et financière moindre que sur d'autres territoires.

Or le territoire a à faire face à un certain nombre de défis¹³ :

¹² Données issues du PLU – Fiche quartier. ADEUS 2009.

¹³ Éléments issus du PLU – Fiche Quartier, ADEUS 2009.

- Si l'une des qualités du quartier dans son ensemble est de bénéficier d'une diversité en termes de fonctions urbaines, force est de constater que les habitants bénéficient peu de l'offre d'emploi sur place. Le défi réside dans le fait de concilier développement de l'activité économique et création d'emplois pour les habitants.
- Le quartier est marqué par une baisse démographique (liée au processus souhaitée de mixité sur le secteur Cité mais aussi plus largement au vieillissement de la population sur le quartier Saint-Antoine). L'enjeu est donc d'attirer de nouveaux habitants par un développement économique adapté.

L'organisation du quartier se fait le long de voies radiales structurantes en direction du centre ville et de l'autoroute A35. Cet état de fait et l'absence de relation nord-sud ont pour effet de rendre complexe les relations entre les différentes entités de Cronenbourg. Le désenclavement du quartier (par rapport au centre ville et aux quartiers limitrophes) et l'amélioration des relations inter-entités est un défi important pour l'avenir, d'autant que l'arrivée du tram a permis d'améliorer l'offre de transports en commun dans le secteur du Vieux Cronenbourg mais pas au niveau de la Cité.

ENJEUX ET ENGAGEMENTS DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

SITUATION GENERALE DE LA ZONE D'EMPLOI DE STRASBOURG

Sources utilisées :

- OREF Alsace – Réalités territoriales. Tableau de Bord 2012
- OREF Alsace – Le point sur... Apprentissage : Bilan Alsace-France N°15 Décembre 2011
- Demandeurs d'emploi par ZUS en Alsace 3^{ème} trimestre 2011. Direccte Alsace. SESE
- Taux de chômage BIT et Localisés 2011. Direccte Alsace. SESE
- Annexe Pôle Emploi – Demandeurs d'emploi en Zones Urbaines Sensibles – Bas-Rhin - Au 30 Septembre 2011

Préambule : Lorsqu'il est fait référence aux demandeurs d'emploi dans ce document, il s'agit de ceux des catégories ABC.

La zone d'emploi de Strasbourg représente plus de 30 % de la population totale alsacienne, et concerne une zone fortement urbanisée (10% du territoire, 103 communes, 669 habitants au kilomètre carré).

Une population jeune à faible niveau de qualification

Sur le plan démographique, l'Alsace, et particulièrement la zone d'emploi de Strasbourg, est jeune et dynamique. Selon le recensement de 2008, cette zone d'emploi représente 31% de la population régionale. Ainsi, **26.3% de la population strasbourgeoise a moins de 20 ans**, contre 25.8% en Alsace. **La zone d'emploi voit sa population du bassin croître** de manière plus soutenue qu'au niveau régional en raison d'un solde naturel positif (naissances-décès) alors que le solde migratoire est négatif.

Plus de **28% des 15-24 ans** non scolarisés de la zone d'emploi de Strasbourg ont un **niveau infra V de formation**. Ils représentent, en 2008, plus de 7500 jeunes non scolarisés ne possédant ni BEP ni CAP. Même constat chez les 15-65 ans, où 24.1% non scolarisés de la zone d'emploi de Strasbourg ont un niveau de formation infra V. En 2009, **seulement 5.2% des élèves du second cycle** en Alsace sont sortis avant la fin, contre 7.9% en France en 2009. Toutefois c'est la zone d'emploi de Strasbourg qui enregistre le taux de sortants le plus élevés (lycéens + apprentis) de niveau V bis, soit 7 % contre une moyenne de 4.8% en Alsace en 2010.

Des activités tertiaires et des embauches en CDD

En 2011, les emplois salariés du bassin de Strasbourg se trouvent principalement dans les secteurs des **Services** (47%) et du **Commerce-Transport-Hébergement-Restauration** (32%), tandis que l'Industrie (14%) et la Construction (7%), fortement impactés par la crise, sont davantage représentées hors Strasbourg.

La zone d'emploi de Strasbourg se distingue donc par la part importante des activités tertiaires, cela est du notamment à la place de Strasbourg comme métropole régionale.

Tous secteurs confondus, 62 000 embauches ont été réalisées sur le territoire de Strasbourg au troisième trimestre 2011. A noter que plus de **80% des ces embauches sont réalisées en CDD**. De plus, les employeurs du territoire, plus souvent que dans le reste de la région, ont recours à des CDD de moins d'un mois.

Augmentation des demandeurs d'emploi de longue durée et de plus de 50 ans

En 2011, la zone d'emploi se distingue de la moyenne régionale par une **plus faible proportion de jeunes demandeurs d'emploi** (15.8%) et une proportion **plus importante de chômeurs longue durée** (39.2%). On établit le même constat pour les **demandeurs d'emploi de plus de 50 ans** qui

sont aujourd'hui plus nombreux que ceux de moins de 26 ans sur cette zone d'emploi, tendance qui se retrouve au niveau régional.

Au troisième trimestre 2011, **le nombre de DEFM de moins de 26 ans a baissé de plus de 3%** en moyenne par rapport à l'an passé sur l'ensemble des ZUS de France et d'Alsace. A noter toutefois que ce ratio a connu des évolutions variables selon les territoires puisqu'il a **fortement chuté à Cronembourg-Cité nucléaire (-23%) alors qu'à contrario le chômage des jeunes au Neuhof a progressé de 6.5%**.

Enfin, les demandeurs d'emploi de sexe masculin sont plus représentés (53.5% total DE) que ceux de sexe opposé (46.5%) en Alsace.

Une progression du recours à l'apprentissage

L'apprentissage est en constante évolution en Alsace. Aussi, entre 1992 et 2010 le **nombre d'apprentis a augmenté de 72% et de 86% sur la zone d'emploi de Strasbourg**. Tendence qui devrait se poursuivre en raison de l'objectif fixé par la Région Alsace de 20 000 apprentis à l'horizon 2015. A noter toutefois que la part des effectifs d'apprentis en Alsace tend à diminuer par rapport au total national (de 4.4% en 1991 elle est passée à 3.5% en 2011).

En 2011, l'insertion professionnelle des apprentis domiciliés sur la zone d'emploi de Strasbourg est de 65.7% (soit un niveau élevé) bien que la moyenne régionale reste supérieure (67.9%).

Les lycéens et les apprentis se forment principalement dans les secteurs suivants : Commerce-Vente, Accueil-Hôtellerie-Tourisme, agro-alimentaire, cuisine. 56 à 57 % des apprentis de ce secteur réussissent leur insertion professionnelle. Notons toutefois que ce sont les apprentis du **secteur de la santé** qui ont le meilleur taux de placement sur le territoire avec près de **88 % d'insertion** pour ceux sortis en 2010.

La formation continue : des qualifications de niveau V principalement

En 2010, plus de **80 % des stagiaires alsaciens sont formés sur la zone d'emploi de Strasbourg**. Ce sont 6.783 stagiaires de la formation continue (dont 5.052 demandeurs d'emploi) qui ont été formés. Près de **60% des formations étaient de niveau V** et 20% de niveau IV. A noter qu'en Alsace, le nombre de contrat de professionnalisation a progressé de 6 % entre 2011 et 2010.

ZOOM SUR LA SITUATION SUR LE SECTEUR CRONENBOURG-CITE NUCLEAIRE

Préambule : La source utilisée est celles des DEFM du troisième trimestre 2011.

En une année, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C de Cronembourg-Cité nucléaire a connu **la plus forte baisse sur le département du Bas-Rhin** en comparaison avec les différentes ZUS d'Alsace.

On comptait en septembre 2011, 783 demandeurs d'emploi sur 8205 recensés sur les ZUS de la Communauté Urbaine de Strasbourg, soit 9,5%.

	CRONENBOURG	Ensemble ZUS	BAS-RHIN
- de 25 ans	16,70%	16,30%	16,8%
Part des femmes	43%	43,4 %	49,6 %
Part des + de 50 ans	16,10%	16,40%	18,90%
Chômage longue durée >12 mois	42,10%	41,20%	38,70%
Part des DE bénéficiaires du RSA	34,40%	32,70%	18,30%

Source : Pôle Emploi Alsace – Demandeurs d'emploi en Zones Urbaines Sensibles/Bas-Rhin au 30.09.2011)

Le nombre des demandeurs d'emploi du quartier a diminué de 8.4% tandis que l'évolution observée dans les ZUS alsaciennes et françaises était respectivement de + 0.8% et +2.3%.

Au 30 septembre 2011, **la part des femmes dans les demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) est inférieure** de 6.2 points dans les ZUS du Bas-Rhin (43.4%) à celle de l'ensemble du département (49.6%).

Le constat est identique dans le quartier de Cronembourg-Cité nucléaire puisque 43 % des demandeurs d'emploi en fin de mois sont des femmes.

51.60% des DEFM du quartier n'ont aucune qualification alors que seulement 36.60% des DEFM au niveau du département sont dans une situation similaire.

Trait caractéristique de ce quartier, le **nombre de demandeurs d'emploi de moins de 26 ans a chuté de 23%** sur la même période tandis que les résultats que nous observons dans les ZUS alsaciennes (-3.4%) et françaises (-3.2%) sont beaucoup plus modestes.

En dépit de cette forte baisse la part des **DEFM de moins de 25 ans est identique à la moyenne des ZUS du Bas-Rhin (16.70%)** au 30 septembre 2011.

2. INTERVENTIONS AU TITRE DES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN

L'INTERVENTION DE L'ÉTAT - DIRECCTE

Les dispositifs de droit commun pilotés par la DIRECCTE ne ciblent pas explicitement les quartiers de la politique de la ville, à l'exception du CIVIS et des emplois d'avenir.

Le suivi de la mise en œuvre n'est pas prévu à l'échelle infra-territoriale, ce qui rend délicate la mesure de l'effectivité du droit commun dans les quartiers du CUCS.

Néanmoins, c'est une priorité portée par l'Unité Territoriale du Bas-Rhin et inscrite dans les missions du service d'animation territoriale. Le Service Public de l'Emploi Local met en place chaque année des actions spécifiques pour favoriser l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires.

Dans le domaine de l'insertion professionnelle des jeunes

La DIRECCTE finance les Missions locales dans le cadre d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs d'une durée de 3 ans (2011/2013). Le budget est resté stable depuis 2008.

La subvention prend en compte l'ensemble de l'offre de service, avec des objectifs d'entrées en accompagnement renforcé CIVIS et de sorties en emploi durable. L'indicateur ZUS est pris en compte dans les données de contexte et les objectifs d'entrées en CIVIS.

En 2012, la dotation globale pour les missions locales du Bas-Rhin était de 2 034 000 €, dont 956 000 € pour la Mission locale de Strasbourg.

L'objectif d'entrées en CIVIS pour Strasbourg était de 1.150. L'objectif de résultats fixé au niveau national était de 50% de sorties en emploi sur l'ensemble des sorties, et de 40% en emploi durable. Pour mémoire en 2010, 32% des jeunes entrés en CIVIS à Strasbourg résidaient en ZUS, tout comme 36% des jeunes sortis en emploi durable.

Dans le domaine de l'insertion par l'Activité Economique

Le territoire de la CUS est largement doté en SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique), avec 46 des 77 structures que compte le Bas-Rhin et les 135 de l'Alsace.

La région concentre environ 7% des financements de l'insertion par l'activité économique du territoire national, pour un poids relatif moyen dans les mesures emploi de 2%.

En 2012, le budget de l'IAE dans le Bas-Rhin s'est élevé à 7 662 766 €.

Le quartier de Cronembourg a bénéficié de 51 postes en Atelier et Chantier d'Insertion, représentant 29 % des postes en ACI situés en ZUS et 5% des postes ACI de la CUS.

L'Entreprise d'Insertion (Régie de Quartier) CRENO a totalisé 39 ETP postes d'insertion et 15 ETP Entreprise adaptée (réservés aux personnes en situation de handicap).

Les financements de l'Etat pour l'Insertion par l'Activité Economique dans le quartier de Cronembourg se sont élevés à 637 559 €.

La Maison de l'Emploi

En 2012, l'Etat a versé 788 350 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin d'Emploi de Strasbourg.

La première convention (2006/2010) ne comportait pas d'actions spécifiques pour les ZUS. A la demande de l'Etat, la convention 2011/2014 flèche des actions dédiées, en particulier des opérations de recrutement, un site de promotion de la diversité et le Service d'Amorçage des projets.

⇒ **L'enjeu pour la DIRECCTE est d'améliorer la territorialisation de ses dispositifs à l'échelle des quartiers du CUCS expérimental.**

L'INTERVENTION DE LA VILLE DE STRASBOURG ET DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG

En 2009 avec la création du service emploi et économie solidaire, la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) a créé un poste entièrement dédié au développement économique des ZUS afin de marquer son engagement pour le développement de ces secteurs.

La même année elle a lancé une étude sur le potentiel économique et commercial des 10 ZUS de la ville de Strasbourg dont les résultats ont permis la mise en place d'un plan d'action pour l'ensemble des ZUS.

Depuis 2009, le quartier de Cronembourg bénéficie de ce plan d'action de développement économique. Il se donne 3 objectifs principaux¹⁴ :

- développer et/ ou maintenir des commerces et des services de proximité ;
- favoriser l'implantation et le développement d'entreprises ;
- favoriser l'insertion professionnelle des habitants.

L'action de la CUS sur Cronembourg concoure à l'atteinte de ces 3 objectifs. L'engagement financier réalisé par la CUS sur Cronembourg s'élève à 767 500 € dont 572 000 € pour le fonctionnement de la mission locale.

En ce qui concerne le quartier de Cronembourg, ces objectifs ont été déclinés de la manière suivante.

- Développer et/ ou maintenir des commerces et des services de proximité par le renforcement de projet de redynamisation commerciale et par le soutien et la valorisation des métiers et commerces de proximité.
Ainsi la ville a participé au développement du pôle de commerce et de service de la rue Hochfelden, à la restructuration du pôle de proximité Einstein/Haldembourg et au renforcement du pôle médical de l'îlot Einstein.
- Favoriser l'implantation et le développement d'entreprises
La Ville soutient un certain nombre de projets et de structures : développement d'une offre de bureau rue d'Hochfelden, soutien à l'ADIE (développement de l'activité économique), à BPI l'amorçage de projet pour favoriser la création d'entreprise et soutien au titre de l'emploi (opérations jobs).
- Soutenir l'insertion professionnelle des habitants
La ville soutient le chantier d'insertion Le P'tit gourmand : chantier d'insertion porté par le CSC (mise à disposition des locaux par la Ville) et assure un accompagnement de la régie de quartier CRENO.

La CUS coordonne également les fonds européens FEDER.

Par ailleurs dans le cadre de ses actions en faveur de l'insertion, la Ville assure l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA dans le cadre de la convention de délégation de compétence du Conseil Général. La direction des solidarités et de la Santé assure cet accompagnement. Le service insertion assure l'organisation et le fonctionnement du dispositif d'insertion rSa, ainsi que son animation sur le territoire communal, dans le respect des compétences du Conseil Général.

L'année 2011 s'est d'ailleurs caractérisée par une augmentation significative du nombre bénéficiaires du rSa.

Enfin, la CUS, au titre de sa politique de soutien à l'emploi des personnes les plus éloignées et du développement économique inscrite dans sa feuille de route « Strasbourg ECO 2020 », a fait le choix de lier l'insertion sociale au développement économique. Ainsi deux postes de coordinateurs insertion professionnelles ont été maintenus au sein de la Direction du Développement Economique et de l'Attractivité, afin d'assurer un lien entre les publics éloignés de l'emploi et les montages de projets de développement économique.

L'INTERVENTION DU CONSEIL REGIONAL

L'intervention de la Région Alsace dans le domaine du développement économique et de l'emploi

1°) L'aide à l'accompagnement

En 2012, la Région Alsace a accompagné les trois CAE et la couveuse pour un montant de 136 582 € correspondant à l'accompagnement de 196 entrepreneurs.

¹⁴ Cf annexe 1 pour le détail des interventions.

- La plate-forme d'initiative locale CAP CREATION INITIATIVE qui apporte aux créateurs une aide au montage de leurs projets et un suivi après la création de leur entreprise. En 2012, la Région a soutenu en fonctionnement la plate-forme à hauteur de 25 500 €.
- L'ADIE -Association pour le Droit à l'Initiative Economique - association qui aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur propre entreprise et leur propre emploi grâce au micro-crédit. En 2012, la Région Alsace a octroyé une subvention de 50 750 € pour le soutien au fonctionnement de l'association.

Enfin, en 2011, la Région a participé au financement de la construction de la pépinière d'entreprises de HautePierre à hauteur de 221 760 €. La pépinière se définit comme un ensemble immobilier collectif dédié à l'accueil des seuls créateurs d'entreprises, en location simple et bail précaire d'une durée maximum de 23 mois, renouvelable une fois. L'intérêt principal de ce type d'outil réside dans l'accompagnement des créateurs, qui permet d'augmenter le taux de survie de la jeune entreprise en lui permettant de se consacrer exclusivement au développement de son activité.

2°) L'ingénierie financière.

La Région Alsace a également développé un partenariat avec Alsace Active notamment en matière d'ingénierie financière.

Alsace Active s'inscrit dans un réseau national de finance solidaire pour l'emploi, intitulé France Active. Acteur pilier de l'économie sociale et solidaire alsacienne, l'association est également dans les réseaux de ce secteur et travaille à l'articulation cohérente des outils financiers disponibles sur le territoire. Elle est amenée à accompagner des projets individuels (chômeurs créateurs d'entreprise) et des projets collectifs (structures d'insertion par l'activité économie et associations).

En 2011 et 2012, l'association CRENO REGIE DE QUARTIER située à Cronembourg a ainsi pu bénéficier du fonds de garantie mis en place par Alsace Active.

3°) Les aides à l'emploi

La Région Alsace alloue des aides spécifiques à l'emploi à travers des dispositifs susceptibles de concerner les acteurs de ces deux quartiers :

- « Aide à la création d'entreprises pour les micro-projets » (convention ADIE/ALSACE) : l'Association pour le Droit à l'initiative Economique (ADIE) permet à des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur entreprise et leur propre emploi grâce à un micro-crédit. La Région Alsace peut subventionner cette création dans le cadre de son partenariat avec l'ADIE. En 2011-2012, 8 petites entreprises (2 sur Cronembourg et 6 sur le Neuhof) ont pu bénéficier d'une prime régionale pour la création de leur activité.
- Dispositif AREA (Aide Régionale aux Emplois Associatifs) : la Région Alsace soutient la création ou la pérennisation d'emplois dans les associations à but non lucratif et ayant un effectif inférieur ou égal à 15 équivalent temps plein en contrat à durée indéterminée. A titre d'exemple, la Région Alsace a déjà soutenu à l'aide de ce dispositif des associations qui bien que localisées hors de ces territoires interviennent dans ces quartiers : l'association AMSED qui intervient sur Cronembourg ou l'association UNIS VERS LE SPORT sur le Neuhof.

4°) Les autres aides directes

Dans le cadre d'une création d'entreprise ou de son développement, la Région accompagne les entreprises au moyen d'aides directes destinées à faciliter la réalisation de leurs projets d'investissements, d'embauches, de démarche à l'export ou de recours à des expertises externes à travers les dispositifs GRACE A, GRACE, GRADIENT.

Ainsi en 2011-2012, 15 entreprises (6 sur Cronembourg et 9 sur le Neuhof) ont bénéficié d'aides directes pour un montant total d'aides de 234 563 €. Parmi ces entreprises, 5 (4 sur le Neuhof et 1 sur Cronembourg) se sont vues octroyer en sus une bonification d'aide de 10% en raison de leur localisation en zone urbaine sensible.

Par ailleurs, sur cette même période, 19 autres entreprises (6 sur Cronembourg et 13 sur le Neuhof) ont bénéficié des fonds FEDER (spécifiquement dédiés au financement de projets de développement d'entreprises en ZUS) dont la gestion a été déléguée à la CUS par la Région Alsace.

Intervention de la Région Alsace dans le domaine de l'emploi-formation :

La Région Alsace soutient les SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique) pour la formation de leurs salariés en insertion dans le cadre du programme de formation URSAE en partenariat avec l'Etat et le FSE. Ainsi en 2011 et 2012, ce sont près de 476 salariés qui ont pu être formés pour le compte de 2 ateliers d'insertion (MOSAIQUE et le PETIT GOURGMAND) et 2 entreprises d'insertion (SCOPROBAT et CRENO) des quartiers du Neuhof et de Cronenbourg.

Pour rappel, les moyens (dispositifs et formations) de droit commun mobilisés sur le territoire de Strasbourg sont ouverts à tous les publics (jeunes accompagnés par les Missions locales, par l'AFIJ ou par CAP EMPLOI et demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ou accompagnés par CAP EMPLOI).

Les personnes issues des deux quartiers du Neuhof et de Cronenbourg peuvent en bénéficier au même titre que l'ensemble des publics relevant du territoire.

• Pour la Mission Locale de Strasbourg :

- le montant total des subventions structurelles 2012 s'est élevé à **537 593 €**, répartis de la façon suivante :
 - Dotation de fonctionnement : 410 896 €
 - Accompagnement en entreprise (immersions) : 31 320 €
 - Actions d'orientation : 57 577 €
 - Dispositif Préparatoire à l'Apprentissage : 15 000 €
 - Réseau Entreprises : 22 800 €
- Le financement de son projet territorial se chiffre à 14 800 €.

• Pour la Mission Locale de Schiltigheim :

- le montant total des subventions structurelles 2012 s'est élevé à **153 642,50 €**, répartis de la façon suivante :
 - Dotation de fonctionnement : 103 356,00 €
 - Accompagnement en entreprise (immersions) : 19 080,00 €
 - Actions d'orientation : 19 956,50 €
 - Réseau Entreprises : 11 250,00 €
- Le financement de ses projets territoriaux se chiffre à **13 370 €** :
 - emploi en ligne de mire : 5 000 €
 - métiers en tension : 8 370 €

→ **Ecole de la seconde chance (Bas – Rhin) :**

L'"Ecole de la Deuxième Chance du Bas-Rhin" s'inscrit dans un dispositif 2ème chance plus global qui prévoit des actions en amont et en aval de l'école de la 2ème chance.

En 2011 (base : 73 places), 10 jeunes inscrits à l'Ecole de la seconde chance étaient issus du quartier du Neuhof et un de Cronenbourg sur prescription de la Mission locale de Strasbourg.

L'INTERVENTION DU CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN

Le Conseil Général assure la gestion du Revenu de solidarité Active depuis l'entrée en vigueur de cette prestation le 1^{er} décembre 2008.

Au-delà du versement de la prestation, la collectivité est soumise à une obligation d'accompagnement des bénéficiaires (lorsque les ressources du foyer sont inférieures à 500€).

De façon générale, en matière d'accompagnement social ou professionnel des bénéficiaires du RSA, le Service Insertion et Emploi finance un certain nombre de structures strasbourgeoises, déployant leur activité y compris sur le quartier de Cronenbourg (Mission locale pour l'emploi, Parenthèse,

ARPOMT etc...) et permettant à des bénéficiaires du RSA d'être suivi par un référent unique, désigné au sein de ces structures par le Conseil Général.

Il est à noter par ailleurs que le Conseil Général participe à l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA à travers son action sociale globale mise en œuvre dans le cadre de la convention de délégation avec la Ville de Strasbourg. Cette délégation couvre les activités du service social polyvalent de secteur, de la protection maternelle et Infantile, du service de protection des mineurs et du service insertion de la Ville de Strasbourg.

Chargé de la gouvernance du dispositif, le Conseil Général a signé avec les partenaires compétents en matière d'insertion, de formation ou d'emploi, un Pacte Territorial d'Insertion (PTI) qui définit les modalités de coordination des actions entreprises par chacun.

Il a également élaboré un Programme Départemental d'Insertion (PDI) dont certaines orientations visent à rendre les actions d'insertion et l'emploi accessibles et assurer l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Pour ce faire, il développe des actions spécifiques en faveur de l'emploi en proposant des offres de services adaptées aux entreprises, en développant les clauses d'insertion dans les marchés publics ou encore en organisant des forum emploi thématiques et territoriaux.

Il dispose en outre, sur Strasbourg, d'une équipe de 6 conseillers emploi formation organisés en secteurs thématiques, et non territorialisée et chargée d'assurer la mise à l'emploi des bénéficiaires du RSA

Concernant les actions menées plus spécifiquement sur ce quartier, le Conseil Général contribue à l'emploi à travers le financement de postes au sein des structures d'insertion (subventions correspondant à une participation forfaitaire par poste) telles CRENO et le Petit Gourmand. Un atelier de redynamisation, mis en œuvre par le CLAPEST est également financé dans l'objectif d'accompagner les bénéficiaires dans l'élaboration d'un projet d'insertion professionnelle (34 000 € en 2011).

Enfin, au titre des crédits spécifiques politique de la Ville, le Conseil Général soutient des actions en faveur de l'insertion et l'emploi en participant au financement d'actions d'insertion. Sur Cronenbourg, il soutient à ce titre, l'action du CDAFAL, à hauteur de 5 000 € conduite en faveur du retour à l'emploi des femmes par l'initiation à l'informatique.

A noter enfin que l'équipe de prévention spécialisée est très engagée sur la mise en place de forums pour l'emploi des jeunes, s'inscrivant dans la dynamique des jobs d'été sur le territoire.

L'INTERVENTION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La CAF du Bas-Rhin a ouvert une agence début février 2003 au 20 Boulevard La Fontaine, maille Eléonore à Strasbourg HautePierre. Elle accueille le public du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, soit une amplitude de 28 heures par semaine.

Cinq techniciens conseils y assurent accueil et traitement de dossiers, deux travailleurs sociaux y sont également présents. Parmi les allocataires se rendant à l'agence, 18% habitent le quartier de Cronenbourg.

Parallèlement la Caf assure l'instruction, la gestion et le versement du RSA pour le compte du Conseil Général et de l'Etat.

Elle contribue à l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires de RSA majoré en collaboration avec les missions locales dans le cadre des matinales de la Caf assurées par des travailleurs sociaux.

DISPOSITIFS ET ACTEURS DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION PRESENTS DANS LE QUARTIER

POLE EMPLOI

Pôle Emploi a ouvert en février 2011 une nouvelle agence, située dans la zone d'activité Alfred de Vigny, à la limite des quartiers de HautePierre et Cronenbourg, accessible par bus et par tram. Tous les demandeurs d'emploi résidants à la Cité Nucléaire sont rattachés à cette agence de proximité.

En 2011, 918 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'une prestation dont 216 jeunes. 49% des jeunes inscrits sont actuellement en accompagnement. 23.4% des jeunes ont bénéficié d'une formation dans les 12 derniers mois.

- ⇒ **L'enjeu pour Pôle Emploi Alsace est de renforcer le droit commun en l'adaptant aux spécificités des publics du quartier, en allant au-delà des engagements prévus par la convention nationale.**

MISSION LOCALE

La Mission Locale pour l'emploi de Strasbourg, également impliquée dans le PLIE au travers de l'association Innov'Emploi, accueillait jusqu'en 2010 un public jeune et adulte. Différentes antennes ont été ouvertes dans les quartiers prioritaires.

Avec la création de Pôle Emploi et la disparition de dispositifs comme les Equipes Emploi Insertion, le conseil d'administration de la Mission locale pour l'emploi a décidé de recentrer l'activité sur les jeunes, et de réduire le nombre d'antennes pour une meilleure efficacité, en conservant une équipe adulte chargée de l'accompagnement professionnel des bénéficiaires du RSA.

Une antenne couvrant les quartiers ouest de Strasbourg (Cronenbourg, Koenigshoffen, HautePierre, soit trois quartiers classés en ZUS) s'est implantée depuis juillet 2011 sur le même site que Pôle Emploi.

La Mission Locale Pour l'Emploi exerce une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : permettre à tous les jeunes de seize à vingt-cinq ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

9 équipes de proximité (dont une dédiée au quartier de Cronenbourg et aux deux quartiers limitrophes) et 17 conseillers spécialisés interviennent en complémentarité dans le parcours des jeunes :

L'équipe Trajectoire Emploi Formation mène des actions :

- D'orientation : travail sur la découverte des métiers, l'accès à la formation, le projet professionnel,
- De développement de l'accès à la formation (évaluation, relation avec l'AFPA....)
- De développement de l'accès des jeunes à l'alternance : accompagnement de la validation du projet à la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.,
- De relation entreprise : collecte d'offres d'emploi, jobs d'été, actions partenariales de recrutements en nombre.

Deux conseillers se consacrent aux jeunes bénéficiaires du RSA majoré.

L'accompagnement renforcé, contractualisé par le CIVIS, est réalisé par les conseillers de proximité.

En 2010, sur les 6.789 jeunes suivis par la mission locale, 2.409, soit 36%, viennent des quartiers prioritaires dont 8% de Cronenbourg.

Les jeunes résidant à Cronenbourg Cité Nucléaire ne représentent que 3.5% des jeunes accompagnés en CIVIS.

CIVIS	Total	Sorties emploi durable	Cronenbourg cité nucléaire	Sorties emploi durable
2010	1692	31%	60	13%
2011	1588	30%	55	11%

D'octobre 2008 à septembre 2011, 128 jeunes du quartier, qui n'étaient pas accompagnés par le Service Public de l'Emploi, ont bénéficié d'un Contrat d'Autonomie, soit 10,7% de l'ensemble des adhérents. Le contrat d'autonomie a mis en évidence un partenariat vivant et efficace sur le territoire. Avec la fin du dispositif, l'enjeu consiste à renforcer le partenariat entre la Mission locale et les associations du quartier, dont la prévention spécialisée, pour capter les jeunes.

Les jeunes du quartier accèdent insuffisamment aux dispositifs Ecole de la 2^{ème} Chance et EPIDE. La mission locale a signé début 2012 un protocole d'accord visant à renforcer le partenariat avec l'Ecole de la 2^{ème} Chance.

- ⇒ **L'enjeu pour la mission locale est d'augmenter le nombre de jeunes de la Cité nucléaire bénéficiant d'un accompagnement renforcé, prioritairement en CIVIS, mais également à l'E2C et à l'EPIDE.**

Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)

Trois structures d'insertion par l'activité économique sont présentes et couvrent tout le secteur :

- Deux ateliers-chantiers d'insertion (ACI) : « Le Petit Gourmand », activité de restauration et la « Boutique solidaire Emmaüs » soit 51 postes en Ateliers-Chantiers Insertion.
- L'entreprise d'insertion et entreprise adaptée « CRENO », activité « Régie de quartier » : entretien, nettoyage, espaces verts. Cette structure compte une centaine de salariés. 2/3 de l'activité de Creno est située sur Cronenbourg. Les salariés sont majoritairement issus du quartier. La régie a quitté le cœur de la Cité nucléaire en 2010, pour s'installer dans des locaux plus adaptés rue Jacob Meyer, en proximité du quartier mais hors du périmètre de la ZUS.

Au delà de l'offre de proximité, les habitants du quartier bénéficient de l'offre d'insertion des 43 autres structures de la CUS.

- ⇒ **L'enjeu pour les SIAE du quartier est de pérenniser leur activité pour continuer à offrir une offre d'insertion suffisante pour les habitants.**

AUTRES DISPOSITIFS ET ACTEURS DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION INTERVENANT DANS LE QUARTIER

PLIE

Le protocole du PLIE de Strasbourg a défini un projet territorial mutualisé et co-piloté par la Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin d'Emploi de Strasbourg. Le PLIE intervient de manière indirecte, en cofinçant des actions d'accompagnement renforcé du public, auprès de structures d'accueil, d'organismes de formation, de structures d'insertion par l'activité économique. Les habitants des zones urbaines sensibles sont identifiés comme publics prioritaires.

Pour la période 2010-2014, 5 axes prioritaires ont été fixés : Orientation – préparation à l'emploi- placement à l'emploi- soutien à l'ingénierie de projet et à l'innovation.

L'objectif annuel d'entrées est de 4 330 nouvelles sur l'ensemble du territoire.

- ⇒ **L'enjeu pour le PLIE est de mieux cibler le territoire de Cronenbourg Cité Nucléaire.**

MAISON DE L'EMPLOI

Le programme 2011-2014 de la Maison de l'emploi et de la formation du bassin d'emploi de Strasbourg est construit sur une logique de coordination et de complémentarité avec les 8 programmes stratégiques des acteurs publics de l'emploi.

Organisé autour de 4 axes, conformément au cahier des charges national, les publics des zones urbaines sensibles sont pris en compte et font l'objet d'actions spécifiques dans chacun des axes.

	Objectifs des axes nationaux	Actions ZUS
Axe 1	Développer une stratégie territoriale partagée : du diagnostic au plan d'action	Etude des paramètres et facteurs expliquant le taux d'emploi très faible des habitants des ZUS. Identification de pistes d'actions et programmes concertés
Axe 2	Participer à l'anticipation des mutations économique	Soutenir l'expérimentation d'outils nouveaux afin de consolider l'accès et le maintien à l'emploi des publics des ZUS Mener des actions ciblées en direction des jeunes des ZUS
Axe 3	Contribuer au développement de l'emploi local	Piloter le Service d'Amorçage de Projets dans les 10 ZUS du territoire.
Axe 4	Réduire les obstacles culturels ou	Développer les clauses d'insertion

Les bilans des actions réalisées en direction des publics des 10 ZUS du territoire sont le plus souvent globalisés. Un outil de suivi fin est à mettre en place concernant l'axe 3.

- ⇒ **L'enjeu pour la Maison de l'Emploi est de déployer une offre de service bénéficiant aux habitants de la Cité nucléaire.**

CLAUSES D'INSERTION DANS LES MARCHES PUBLICS

Le Relais Emploi Chantiers (R.E.C), né du PLIE en 1994 et porté par la Mission Locale jusqu'au 31/12/2012, assure la promotion et la gestion des clauses d'insertion dans les marchés publics de travaux et de services.

L'activité du REC a connu une progression constante au cours des dernières années, et son champ d'intervention territoriale dépasse le territoire de compétences de la Mission Locale Pour l'Emploi pour concerner l'ensemble du département voire au-delà. Ce qui a conduit à la constitution d'une nouvelle structure associative spécifique le 3 décembre 2012, « Relais Chantiers ».

Il déploie une offre de service :

- pour les maîtres d'ouvrage, en particulier l'assistance à l'analyse et à la rédaction du dossier d'appel d'offres
- pour les entreprises, une offre globale de prise en charge des recrutements et de la formation
- pour les demandeurs d'emploi : lieu unique de candidature, formation adaptée et suivi en entreprise, consolidation des suites de parcours.

Avec un budget 2011 de 401 733€, le financement du REC est assuré par le FSE à environ 45%, l'ACSE à 22%, la CUS à 22%, la MDE 7.5%.

Les personnes sont orientées vers le R.E.C. principalement par les conseillers de la mission locale et de Pôle Emploi.

En 2011, 51 candidats ont été suivis par le Relais Emploi Chantiers au niveau du quartier de Cronenbourg (sur 810 au total). 56 contrats ont été signés. 41 personnes ont bénéficié d'un emploi (une personne peut avoir plusieurs contrats). 66% de ces personnes ont un niveau VI ou Vbis ce qui est bien la cible des clauses d'insertion.

Cette dynamique s'est pleinement inscrite dans le Programme de Rénovation Urbaine.

Pour les marchés de services, les principaux donneurs d'ordre (CUS, Ville de Strasbourg et CUS Habitat) inscrivent également des clauses sociales dans les marchés de prestations d'entretien des espaces publics et privés. Aussi, en 2011, ces marchés, obtenus par la Régie de quartier CRENO, ont permis d'offrir plus de 40 000h de travail à des habitants du quartier.

- ⇒ **L'enjeu pour le Relais Emploi Chantier est de profiter des opérations isolées de rénovation urbaine engagées sur la Cité nucléaire pour augmenter les opportunités d'accès à l'emploi pour les habitants du quartier, en particulier les jeunes.**

3. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

ENGAGEMENTS TRANSVERSAUX DE L'ÉTAT ET DE SES PARTENAIRES DIRECTS

Partant du constat que les habitants du territoire sont souvent sous-représentés dans les dispositifs existants, les partenaires de l'emploi s'engagent à mobiliser et coordonner les moyens de droit commun dont ils disposent, afin que ces publics accèdent, au moins proportionnellement à leur poids démographique, à des dispositifs de mobilisation, d'orientation, d'immersion, d'insertion, de formation, favorisant l'accès ou le retour à l'emploi, spécialement dans les secteurs porteurs, et le développement de l'entrepreneuriat.

Les engagements de chacun des partenaires portant sur leur droit commun sont complétés par des fiches (cf. annexe 3) présentant des actions partenariales qui seront mises en œuvre spécifiquement sur le quartier.

Suivi des engagements

Afin de disposer de données chiffrées fiables, un effort sera fait pour mettre en place des outils de suivi statistique pour les mesures qui relèvent du plan local. Pour ce qui relève du plan national, comme la localisation des signataires de contrats aidés, des évolutions sont attendues pour l'ensemble du territoire.

Ainsi :

- La Mission Locale Pour l'Emploi s'engage à mis en place des outils de pilotage pour mieux identifier les jeunes de la Cité Nucléaire : adaptation des requêtes informatiques Parcours 3.
- Cette identification est également mise en œuvre pour le PLIE et le Relais Chantiers.
- La Maison de l'Emploi et de la Formation repèrera dans les actions spécifiques ZUS liées au SAP et à la création d'entreprise les bénéficiaires issus de la Cité nucléaire.
- La Direccte inscrira dans les conventions signées avec : la Mission locale pour l'Emploi, l'École de la 2^{ème} Chance, l'EPIDE une obligation de fournir un bilan intégrant les données spécifiques pour la Cité nucléaire.
- Dans le cadre de l'expérimentation, Pôle emploi national a créé des tableaux de suivi par ZUS (ci-dessous données Décembre 2012).

	DEFM catégorie A	DEFM catégories ABC	Dont longue durée	Dont non qualifiés	Dont jeunes	Demandeurs d'emploi en parcours créateur d'entreprise	Prestations à destination des demandeurs d'emploi de - de 26 ans
Strasbourg	17 825	25 173	9058	9828	3637		809
Commune hors site	16 116	22 883	7887	8891	3271	Données momentané ment indisponibles	756
Neuhof (Cités), Cronenbourg-Cité Nucléaire	1 709	2 290	1171	937	366		53

Pilotage

- La coordination et le suivi de la mise en œuvre opérationnelle des engagements de l'avenant expérimental sur le terrain sera assurée par le Délégué du Préfet du territoire.
- La Direccte portera le suivi technique des engagements du CUCS expérimental au sein du Comité Technique du PLIE, qui réunit 1 fois par mois l'ensemble des pilotes des programmes d'insertion professionnelle du bassin d'emploi.
- Une fois par trimestre, le suivi des avenants des 2 CUCS expérimentaux sera inscrit à l'ordre du jour du SPEL du bassin d'Emploi de Strasbourg.

ENGAGEMENTS DE LA DIRECCTE

Dans le domaine de l'emploi des jeunes

- Maintenir le financement de la Mission Locale Pour l'Emploi au même niveau qu'en 2012, soit 956 000 €, malgré un BOP 102 « accès et retour à l'emploi » en baisse de 20 % depuis 2010.
- Dans le cadre du pilotage du CIVIS, fixer des objectifs pour le quartier de Cronenbourg Cité nucléaire et les inscrire dans la convention pluriannuelle d'objectifs.
Pour 2013 : 40% de jeunes résidant en ZUS dans les entrées en CIVIS et 70 accompagnements CIVIS pour Cronenbourg Cité nucléaire, dont 55 nouvelles entrées (55 accompagnements en 2011).
- Dans le cadre du déploiement des emplois d'avenir, fixer des objectifs pour le quartier de Cronenbourg cité nucléaire : pour 2013, 31 emplois d'avenir signés.
- Soutenir prioritairement des actions partenariales complémentaires au droit commun dans le quartier (lignes Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes et Conventions Promotion de l'Emploi).

Dans le domaine de l'insertion par l'Activité économique

- Maintenir les postes d'insertion en SIAE.

Le quartier de Cronenbourg est particulièrement bien doté en structures d'insertion par l'activité économique au regard de son poids démographique.

Dans un contexte de baisse des financements européens de l'IAE (- 500 000€ par an en Alsace), la DIRECCTE s'engage à maintenir les postes d'insertion et à examiner prioritairement les demandes de soutien du Fonds Départemental d'Insertion présentées par les structures de Cronenbourg.

ENGAGEMENTS DE POLE EMPLOI

De manière générale,

- Pôle Emploi s'engage à maintenir en 2012 et au profit des personnes résidant dans les quartiers ZUS, notamment Cronenbourg Cité nucléaire, ses moyens en terme de formation et de prestations.
Ces moyens de droit commun sont aménagés pour offrir un service renforcé.
- Pôle Emploi s'engage, aux côtés de la Ville et de l'Etat, pour travailler sur :
 - un meilleur maillage des services en ZUS, notamment par l'accompagnement des projets des quartiers,
 - un appui emploi/recrutement sur le développement économique.

Au regard des engagements inscrits dans la convention nationale, les engagements de Pôle Emploi se déclinent comme suit :

- **Implantation de Pôle emploi et proximité.** En 2012, les demandeurs d'emploi de Cronenbourg-Cité nucléaire seront tous rattachés à leur agence de proximité située à HautePierre. Une attention particulière est apportée aux espaces d'accueil dans les agences en Zones Zus avec un espace plus grand permettant un accueil facilité.
- **Accompagnement des jeunes.** Il est prévu des accompagnements ciblés pour les jeunes du quartier avec une dynamique de club et animés par les prestataires conventionnés de Pôle Emploi. Avec mobilisation automatique d'EMT ZUS (évaluation en milieu de travail de 120 h en entreprise à la place des 80h de droit commun pour les DE hors ZUS). Intervention de conseillers pôle emploi dans le cours de ces accompagnements pour une mobilisation renforcée et adaptée aux problématiques de chacun (ex : financement de permis de conduire). **Pôle Emploi s'engage à maintenir le niveau de budget ZUS 2012, en 2013.**
- **Actions spécifiques de mises en relations des jeunes diplômés avec des recruteurs.** Proposition d'invitation systématique adressée aux jeunes diplômés identifiés afin de participer aux rencontres recrutement (rencontres avec des employeurs organisées tous les mois) qui se font dans les agences de Strasbourg suivant leur secteur d'activité.
- **Actions spécifiques en direction de créateurs d'entreprise :** Mobilisation d'ateliers « création d'entreprise » spécifiques pour les Demandeurs d'Emploi du quartier souhaitant

réfléchir à ce parcours. Invitation des demandeurs d'emploi du quartier en parcours créateur pour avoir leur retour sur leur connaissance du droit commun et les manques qu'ils identifient pour créer leur entreprise. Suite à ce retour, les aider individuellement dans leur création et faire une cartographie du droit commun en création d'entreprise sur le territoire afin de mieux diffuser l'information notamment dans ces quartiers.

- **Formations** : Propositions de mobilisation de modules de formation spécifiques de 70h ciblés sur l'utilisation des TIC dans sa recherche d'emploi. . Un achat de formation spécifique est prévu par Pôle emploi pour les jeunes du quartier. « dynamique emploi renforcé » 201h+ 70 h d'immersion en entreprise ou « affiner son projet professionnel) 280h +70 h d'immersion en entreprise.
- **Recrutement des adultes relais**. Utiliser la Méthode de recrutement pas simulation pour accompagner le recrutement en nombre des adultes relais dans les ZUS et notamment celle de Cronenbourg.
- **Développement du partenariat**. Passer d'une participation de Pôle emploi aux comités CUCS-CUS à une implication du Pôle emploi local. Il s'agit d'améliorer, au bénéfice des habitants de Cronenbourg-Cité nucléaire, qu'ils soient ou non demandeurs d'emploi, les liens entre les associations porteuses des projets financés par la politique de la ville et les agences Pôle emploi de proximité.

En mars 2012, 319 jeunes de moins de 25 ans sont inscrits sur les deux territoires sur les 2050 demandeurs d'emploi inscrits.

Pôle Emploi a prévu de consacrer 55 000 euros sur Neuhof et Cronenbourg :

- ◆ pour le financement de prestations et formations dans le cadre de l'accompagnement des jeunes (soit 15% du budget prévu pour tous les demandeurs d'emploi sur cette zone.)
- ◆ pour l'accompagnement à la création d'entreprise.

ENGAGEMENTS DE LA MISSION LOCALE

En termes d'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion

- La Mission Locale Pour l'Emploi s'engage à accompagner les jeunes du quartier dans leur parcours d'insertion, à organiser son action pour offrir à chaque jeune un appui personnalisé. Cette aide peut aller de la simple information jusqu'à l'accompagnement pas à pas en fonction des besoins de chacun. Dans ce cadre, elle s'engage à proposer un Contrat d'Insertion à la Vie Professionnelle à tout jeune du quartier ayant des difficultés d'accès à la vie professionnelle.
- La Mission Locale Pour l'Emploi, l'Ecole de la Deuxième Chance (E2C) et l'Epide ont par ailleurs décidé d'engager un partenariat renforcé entre leurs structures, afin d'améliorer la prise en charge des jeunes dont ils ont, conjointement ou non, la responsabilité de l'accompagnement.
- Un conventionnement avec d'autres structures permet également de mobiliser des outils pertinents pour le parcours des jeunes ; ainsi, un partenariat renforcé est structuré avec Mobilex, et Itinéraire international, autour des questions de mobilité et d'acquisition d'expérience.

En termes de développement local de nouvelles mesures d'insertion

Grâce à l'écoute des attentes et des préoccupations exprimées par les jeunes, la Mission Locale repère sur les différents quartiers les difficultés qu'ils rencontrent ainsi que les solutions mobilisables (dispositifs, prestations, partenaires) pour y répondre.

- Sur la base de ces éléments, la Mission Locale Pour l'Emploi s'engage à développer le partenariat local et à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes.
- La Mission Locale Pour l'Emploi s'engage à poursuivre ses efforts avec ceux de Pôle Emploi afin de proposer aux jeunes un ensemble de services de mise en relation avec les employeurs.

Au titre de la gestion des clauses d'insertion

Les jeunes représentent 53% du public suivi par le Relais Emploi Chantiers.

- Au vu des difficultés d'accès à l'emploi, le Relais Chantiers s'engage à mobiliser encore plus fortement ce public jeune afin qu'il représente, en 2013, 55% du public suivi par le Relais tout en privilégiant toujours les bas niveaux de qualification.
- Les Programmes de Rénovation Urbaine vont également faire l'objet d'actions envers les publics les plus éloignés de l'emploi par la mise en place de marchés d'insertion dans le cadre des démolitions.
- Pour les marchés de services, il est prévu de mobiliser encore plus fortement l'article 53 du Code des marchés afin d'inscrire les démarches d'insertion proposées par les entreprises comme un critère de choix.

ENGAGEMENTS DU PLIE

A la demande de l'Etat, un appel à propositions d'actions pour le PLIE a été lancé pour l'année 2012. L'enveloppe affectée à l'appel à projet s'élève à 1 400 000€. Une réserve de 350 000€ a été constituée pour le financement d'actions conjoncturelles émergeant hors appel à projet, mais répondant aux mêmes critères.

Les publics prioritairement ciblés sont : les chômeurs de longue durée, les bénéficiaires des minima sociaux, les jeunes peu ou pas qualifiés, les habitants des zones urbaines sensibles, les travailleurs handicapés, les personnes âgées de plus de 50 ans, les femmes chefs de famille monoparentale, les décrocheurs scolaires.

Un nouvel appel à projet PLIE sera lancé en 2013.

Un appel à projet supplémentaires, ACSE- FSE mesure 332, dédié aux habitants des quartiers prioritaires sera lancé début 2013.

Le comité de suivi technique du PLIE, associant les techniciens des signataires du protocole, des partenaires institutionnels et du CUCS, effectuera la sélection des dossiers pour les 2 appels à projet. Il veillera à ce que les besoins spécifiques du quartier de Cronenbourg Cité nucléaire soient couverts.

ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE STRASBOURG ET DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG

La ville s'engage à maintenir son soutien en faveur du développement économique des ZUS. Elle finance un poste à temps plein sur cette thématique et soutient financièrement un certain nombre de projet sur quatre axes qui se décline comme suit sur le quartier de Cronenbourg.

- ⇒ Développer et/ ou maintenir des commerces et des services de proximité
 - Par le renforcement de projet de redynamisation commerciale.
 - Par le soutien et la valorisation des métiers et commerces de proximité.
- ⇒ Favoriser l'implantation et le développement d'entreprises

La ville continuera à accorder son soutien à un certain nombre de projets et de structures : développement d'une offre de bureau rue d'Hochfelden, soutien à l'ADIE (développement de l'activité économique), à BPI l'amorçage de projet pour favoriser la création d'entreprise et soutien au titre de l'emploi (opérations jobs).

Sachant que globalement il s'agit pour la Ville de :

 - Renforcer le partenariat avec les professionnels de l'emploi.
- ⇒ Soutenir l'insertion professionnelle des habitants

La ville continuera à soutenir le chantier d'insertion « Le P'tit gourmand » et à accompagner la régie de quartier CRENO.

Dans ce domaine il s'agira plus particulièrement de :

 - renforcer le partenariat avec les professionnels de l'emploi,
 - encourager le lien entreprises-habitants
 - réduire les freins à l'accès à l'emploi,
 - développer les chantiers d'insertion,
 - renforcer l'apprentissage de la langue française. professionnelle
- ⇒ Développer et renforcer l'économie sociale et solidaire.

La Ville s'engage à soutenir l'économie sociale et solidaire levier d'action au développement de l'activité économique.

Parallèlement, la Ville souhaite promouvoir l'orientation et la formation, en :

- développant et répondant aux questions suscitées par l'orientation (forums...)
- permettant une meilleure connaissance des métiers (tous secteurs),
- accompagnant les publics dans les étapes de leur parcours.

ENGAGEMENTS DU CONSEIL REGIONAL

Intervention de la Région Alsace dans le domaine du développement économique et de l'emploi

1°) L'aide à l'accompagnement

La Région peut apporter son soutien de manière indirecte aux acteurs économiques de ces quartiers car elle soutient financièrement des structures d'aide et d'accompagnement à la création d'entreprises qui rayonnent tant au niveau régional que local telles que :

- la couveuse CREACITE : structure de l'économie sociale dont l'objet est l'hébergement juridique d'activités par des porteurs et l'apprentissage du métier de chef d'entreprise. Elle permet de tester son activité sans créer une structure juridique et accompagne le porteur de projet. Cet accompagnement est formalisé dans le cadre du CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) d'une durée de 12 mois (renouvelable une fois).
- les coopératives d'activités et d'emploi (CAE) ANTIGONE, ARTENREL, COOPENATES : entreprises organisées sous forme de SCOP –société coopérative de production- qui permettent aux porteurs de projets de tester leur activité en utilisant la structure juridique de la SCOP. L'entrepreneur signe un contrat à durée indéterminée et devient un entrepreneur salarié)

Récemment, la Région Alsace a créé un nouveau dispositif régional destiné à soutenir l'entrepreneuriat des jeunes, le Pass Créalsace.

Le Pass créalsace » permettra :

- d'accompagner une centaine de jeunes sur l'ensemble du territoire régional, puisqu'au maximum 60% des jeunes seront résidant des agglomérations de Strasbourg, Colmar et Mulhouse ;
- aux jeunes de bénéficier d'un accompagnement complet et spécifique ;
- de bénéficier d'un suivi de 18 mois de leurs projets ;
- d'avoir un parcours cohérent en partenariat avec les missions locales, les animateurs économiques locaux et les opérateurs du réseau OCRE.

2°) L'ingénierie financière.

La Région Alsace a également développé un partenariat avec Alsace Active notamment en matière d'ingénierie financière.

Alsace Active s'inscrit dans un réseau national de finance solidaire pour l'emploi, intitulé France Active. Acteur pilier de l'économie sociale et solidaire alsacienne, l'association est également dans les réseaux de ce secteur et travaille à l'articulation cohérente des outils financiers disponibles sur le territoire. Elle est amenée à accompagner des projets individuels (chômeurs créateurs d'entreprise) et des projets collectifs (structures d'insertion par l'activité économie et associations).

La Région Alsace s'engage depuis presque dix ans aux côtés d'Alsace Active pour la réalisation de ces objectifs en soutenant son activité par le biais :

- d'une dotation au Fonds de garantie d'Investissement Solidaire Alsace
- d'un soutien à l'accompagnement de projets de création de TPE mis en œuvre par Alsace Active.

3°) Les aides à l'emploi

La Région Alsace alloue des aides spécifiques à l'emploi à travers des dispositifs susceptibles de concerner les acteurs du quartier :

- « Aide à la création d'entreprises pour les micro-projets » (convention ADIE/ALSACE) : l'Association pour le Droit à l'initiative Economique (ADIE) permet à des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur entreprise et leur propre emploi grâce à un micro-crédit. La Région Alsace peut subventionner cette création dans le cadre de son partenariat avec l'ADIE..
- Dispositif AREA (Aide Régionale aux Emplois Associatifs) : la Région Alsace soutient la création ou la pérennisation d'emplois dans les associations à but non lucratif et ayant un effectif inférieur ou égal à 15 équivalent temps plein en contrat à durée indéterminée.

4°) Les autres aides directes

Dans le cadre d'une création d'entreprise ou de son développement, la Région accompagne les entreprises au moyen d'aides directes destinées à faciliter la réalisation de leurs projets d'investissements, d'embauches, de démarche à l'export ou de recours à des expertises externes à travers les dispositifs GRACE A, GRACE, GRADIENT.

Intervention de la Région Alsace dans le domaine de l'emploi-formation

La Région Alsace soutient les SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique) pour la formation de leurs salariés en insertion dans le cadre du programme de formation URSIAE en partenariat avec l'Etat et le FSE.

Dans le cadre de l'appel à projets régional relatif aux expérimentations d'actions destinées aux jeunes « perdus de vue », la Mission locale de Strasbourg travaille actuellement sur un projet pour fédérer les partenaires (CSC, Préventions spécialisées, associations, institutionnels...) dans 7 quartiers de la CUS. Deux projets, en cours d'élaboration, concernent les quartiers du Neuhof et de Cronembourg et seront a priori soutenus par la Région Alsace en juillet 2013.

Pour rappel, les moyens (dispositifs et formations) de droit commun mobilisés sur le territoire de Strasbourg sont ouverts à tous les publics (jeunes accompagnés par les Missions locales, par l'AFIJ ou par CAP EMPLOI et demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ou accompagnés par CAP EMPLOI).

Les personnes issues des deux quartiers du Neuhof et de Cronembourg peuvent en bénéficier au même titre que l'ensemble des publics relevant du territoire.

Les dispositifs dont les Missions Locales disposent pour assurer l'accompagnement des jeunes de 16 à 28 ans, et leur permettre de préparer leur intégration dans la société sont les suivants :

pour l'Orientation :

- Bilans jeune
- Ateliers d'orientation collectifs
- Immersions courtes en entreprises

pour l'Accès à la formation :

- Actions de Mobilisation en Alternance (AMA)
- Pédagogies adaptées à l'acquisition des savoirs fondamentaux (PAASF)
- Dispositif préparatoire à l'apprentissage
- Accompagnement préparatoire à l'entrée et au maintien dans l'entreprise

pour l'Engagement citoyen : le service civique

Enfin l'Ecole de la seconde chance vise à apporter une réponse adaptée et personnalisée aux difficultés d'insertion sociale et professionnelle de 80 jeunes de 16 à 25 ans sans emploi et sans diplôme suite à une rupture avec le système éducatif (en « décrochage scolaire »).

L'"Ecole de la Deuxième Chance du Bas-Rhin" s'inscrit dans un dispositif 2ème chance plus global qui prévoit des actions en amont et en aval de l'école de la 2ème chance :

ENGAGEMENTS DU CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN

Les actions du Conseil Général s'inscrivent en articulation étroite avec celles des partenaires en faveur de l'emploi. Elles s'adressent en particulier aux bénéficiaires du RSA.

- ⇒ Le Conseil Général poursuivra dans ce cadre les actions prévues au programme départemental de l'insertion, se déployant sur l'ensemble du territoire départemental et y compris sur les zones urbaines sensibles. Le financement de contrats aidés RSA, le financement d'association ayant en charge l'accompagnement social ou professionnel des bénéficiaires du RSA ou le financement d'emplois aidés à travers un soutien important du Conseil Général aux structures d'insertion par l'activité économique sont autant de leviers départementaux mis à disposition d'un quartier comme Cronenbourg présentant un fort taux de bénéficiaires du RSA.

ENGAGEMENTS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

- ⇒ La Caf maintient l'agence de HautePierre. Une réflexion est actuellement en cours dans le cadre de l'ANRU pour une amélioration des locaux de l'agence.
- ⇒ En raison d'un bilan très positif, l'action d'accompagnement des jeunes bénéficiaires du RSA majoré, par les travailleurs sociaux de la Caf « Matinales de la Caf », se poursuit.

ENJEUX ET ENGAGEMENTS DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

1. ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

La circonscription de Strasbourg 5 est composée de plusieurs territoires. Un de ces territoires est le quartier de Cronenbourg Cité Nucléaire qui comprend un collège, trois écoles maternelles et trois écoles élémentaires. Il s'agit du collège Sophie Germain et des écoles maternelle et élémentaire, Paul Langevin, Marguerite Perey et C-A. Wurtz.

Les effectifs scolaires sont en baisse relative même si des différences apparaissent entre les établissements. Une baisse est constatée au niveau des écoles maternelles Langevin et Perey mais en légère augmentation sur l'école maternelle Wurtz. Pour les écoles élémentaires, elles sont soit en augmentation, soit stable.

	rentrée 2009	rentrée 2010
Ecoles maternelles		
Langevin	222	201
Perey	122	115
Wurtz	152	155
Ecoles élémentaires		
Langevin	219	218
Perey	202	211
Wurtz	212	216
Collège		
Sophie Germain	545	543

Le collège Sophie Germain connaît une stabilisation de ces effectifs. Au niveau de la mixité des élèves, il se situe dans la moyenne départementale puisqu'on compte 48.8% de filles au collège, sachant que la moyenne départementale est de 49,9%.

Le résultat de l'indicateur « retard des élèves à l'entrée en sixième » pour les élèves du Collège Sophie Germain est paradoxal, en effet si le taux de retard à l'entrée en 6^{ème} s'est amélioré entre la rentrée 2009 et 2010, à l'inverse le taux de retard de 2 ans et plus est en progression, sachant qu'il reste en deçà de celui au niveau départemental (1,4).

à l'entrée en 6ème	rentrée 2009	rentrée 2010
retard de 1 an	22.76%	19.70%
retard de 2 ans ou +	0%	0.75%

Le devenir des élèves du collège Sophie Germain à la sortie de la 3^{ème} en juin 2010 est ainsi réparti 37% en 2^{nde} générale et technologique et 32% en 2^{nde} professionnelle (Moyennes départementales : 2^{nde} GT 59% et 2^{nde} pro 20%)

Sur les 31% qui ne poursuivent pas leur scolarité en 2^{nde}, 10% sont en CAP et BEP, 7% sont maintenus en 3^{ème}, 6% en apprentissage et 8% sont en situation d'emploi.

L'indicateur « PCS¹⁵ des parents » fait apparaître une population qui présente une forte proportion (6 enfant sur 10) relevant d'une « PCS défavorisée », c'est-à-dire dont les parents sont « ouvriers (qualifiés, non qualifiés, agricoles) ou encore retraités, à la recherche d'un emploi ou sans activité professionnelle ».

Pour autant la part d'enfants relevant de PCS « moyens » (correspondant aux catégories « artisans, commerçants, agents de la fonction publique, employés) est assez proche de la moyenne départementale, soulignant une certaine forme de mixité.

¹⁵ Professions et catégories socioprofessionnelles.

PCS (Rentrée 2010)	Cronenbourg	Moyenne départementale
PCS favorisés A	3.4%	24,4%
PCS favorisés B	5.7%	14,2%
PCS moyens	18.8%	21,4%
PCS défavorisés	61%	36,1%
non renseignés	11%	4%

Un quartier en éducation prioritaire

La ZUS bénéficie de l'ensemble des dispositifs existants dans le domaine de l'éducation (ECLAIR, accompagnement éducatif, aide personnalisée, CLAS, volet éducatif du CUCS, PRE, ...).

Le projet de l'Académie de Strasbourg compte **4 objectifs prioritaires** :

- Objectif 1 : Nourrir l'ambition scolaire par la mise en œuvre d'actions volontaristes et innovantes
- Objectif 2 : Assurer l'équité scolaire par un parcours personnel de réussite pour chaque élève
- Objectif 3 : S'insérer dans la société par la maîtrise des codes sociaux, langagiers et culturels
- Objectif 4 : Moderniser, innover, rendre performant le pilotage académique.

Des établissements bénéficiant des dispositifs d'éducation prioritaire

Cette circonscription se compose d'écoles majoritairement classées en éducation prioritaire. Pour Cronenbourg, il s'agit des groupes scolaires Langevin 1 et 2, Marguerite Perey ainsi que Wurtz. Ils bénéficient plus particulièrement du dispositif ECLAIR (Ecoles Collèges Lycées Ambition Innovation Réussite).

Le seuil d'ouverture de classe est, pour l'école élémentaire, de 24 élèves (contre 28 pour le hors éducation prioritaire). Des moyens sont mobilisés pour accueillir les enfants de moins de 3 ans. Pour le collège, le seuil d'ouverture de division est de 24 (contre 30 pour le hors éducation prioritaire), la moyenne de remplissage des divisions (nombre d'élèves/Division) est pour le collège Sophie Germain de 20,78 (moyenne départementale = 24,80).

Des moyens mobilisés...

40% des enseignants sont en poste depuis 2 ans au moins dans les écoles. Les modalités d'allocation de moyens pour les écoles et le collège sont nettement favorables, par rapport au hors éducation prioritaire.

Par ailleurs, le territoire bénéficie dans le second degré d'une SEGPA et d'une ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire). En ce qui concerne les postes de maîtres spécialisés, 17 postes de RASED sont implantés sur la circonscription.

Le quartier de Cronenbourg est, depuis septembre 2010, un site du dispositif expérimental ECLAIR (Ecoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite). Ce dispositif se caractérise par 3 types d'innovations :

- dans le champ de la pédagogie avec un large recours aux expérimentations, et aux projets transdisciplinaires,
- dans le champ de la vie scolaire,
- dans le champ des ressources humaines, afin de stabiliser les équipes, en développant les postes à profil et en favorisant l'évolution des carrières.

La mise en œuvre de ce programme est en cours d'évaluation. Un tableau de bord a été élaboré, portant sur des indicateurs de réussite scolaire (résultats aux examens, taux de poursuite d'études) et de vie scolaire (nombre de conseils de discipline).

Au titre du programme expérimental ECLAIR, le collège bénéficie d'un accompagnement pédagogique de proximité, partagé entre le 1^{er} degré et le second degré. L'inspecteur de circonscription et la Principale portent la liaison Ecole/Collège, pour prévenir toute difficulté d'adaptation à l'entrée en 6^{ième} et pour permettre aux équipes du collège de mieux personnaliser les apprentissages et de mieux les adapter aux besoins des élèves.

A la rentrée de septembre 2011, cette expérimentation sera doublée d'une autre expérimentation, à savoir la mise en place de l'Ecole du socle, qui doit permettre l'échange de professeurs du 1^{er} degré (experts des apprentissages fondamentaux) et de professeurs du 2nd degré (experts disciplinaires).

Dans le cadre du CUCS de la CUS le collège porte trois actions :

- Apprendre la citoyenneté à travers la démarche de critique littéraire
- Faire entrer les parents dans l'école, un tremplin vers la socialisation
- Lutte contre le Décrochage Scolaire

Un très fort investissement des équipes éducatives

Chaque école de la circonscription appuie son action pédagogique et éducative sur un projet d'école (2008-2011) et sur un contrat d'objectifs scolaires commun à tout le réseau.

Les axes de travail sont principalement la maîtrise de la langue et la prise en charge des élèves en difficulté. La cohérence éducative avec l'ensemble des partenaires est au cœur du travail mené au sein de chaque réseau de réussite scolaire.

L'aide personnalisée est en place dans l'ensemble de ces écoles depuis la rentrée 2008, conformément à la réforme de l'école primaire.

L'accompagnement éducatif concerne 4 écoles élémentaires de la circonscription. Ce dispositif qui comprend trois volets (aide aux devoirs - activités sportives - pratiques artistiques et culturelles) est mis en œuvre depuis le 1^{er} octobre 2008.

Des performances scolaires encore insuffisantes

La mise en œuvre des nouveaux programmes, la réorganisation de la semaine scolaire qui permet aux élèves de bénéficier d'une aide personnalisée à raison de deux heures par semaine ainsi que la mise en place de l'accompagnement éducatif devraient fortement contribuer à la réussite des élèves dont les performances de réussite aux évaluations en CM2 (français et mathématiques) sont bien inférieures aux moyennes nationales.

Des résultats scolaires qui restent largement en dessous de la moyenne

En dépit des moyens investis, les résultats scolaires demeurent en deçà des moyennes départementales.

A titre indicatif, les données relatives au Collège de juin 2010 font état d'une situation problématique :

- Taux de réussite au Diplôme National du Brevet : 64.2% (moyenne départementale : 85 %)
- Taux de réussite au Certificat de Formation Générale (pour les élèves de SEGPA) : 88.9 % (moyenne départementale 80.8%).

Le dispositif « La Mallette des Parents » en direction des parents d'élèves de 6^{ème} est mis en place dans le collège depuis septembre 2010, et l'opération « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration » est accueillie à l'école maternelle Langevin depuis septembre 2009. Ces deux dispositifs permettent une meilleure prise en charge des parents et doivent favoriser leur présence et leur implication au sein de l'espace scolaire.

Un enjeu par rapport au décrochage scolaire

La prévention et la lutte contre l'absentéisme, est au cœur des Projets d'Ecole et d'établissement, une vigilance et un suivi quotidien sont exercés par les personnels d'enseignement et d'éducation, les directeurs d'école et les chefs d'établissement. Un travail pour l'adaptation des procédures départementales à la circulaire nationale du 31 janvier 2011 est en cours avec l'approfondissement du partenariat avec le Conseil Général.

Concernant la plateforme de décrochage en lien avec les sous préfets chargés de leur pilotage, une approche collaborative et globale de la problématique est mise en œuvre avec un traitement concerté des situations repérées.

2. INTERVENTIONS AU TITRE DES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN

L'INTERVENTION DE L'ETAT – DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DU BAS-RHIN

En 2010, l'effectif total des personnels enseignants, d'éducation, de santé et de service en fonction dans le quartier était de 68 dans le premier degré et de 73 dans le second degré ; la dotation horaire du collège était de 910 heures.

Ce quartier bénéficie de tous les dispositifs existant dans le domaine de l'éducation (ECLAIR, accompagnement éducatif, aide personnalisée, CLAS, stage de remise à niveau, école ouverte et CUCS). 15 enfants nouvellement arrivés en France (ENAF) des écoles élémentaires Wurtz, Langevin et Marguerite Prey sont pris en charge dans le cadre d'une CLIN itinérante (classe d'initiation pour non francophones). LE CRAVIE, Centre de Ressources Alsace Ville Intégration Ecole, centre de ressources académique propose des outils et des aides pour faciliter l'accueil et la scolarisation

Les modalités d'allocation de moyens pour les écoles et le collège sont nettement favorables, par rapport au secteur hors éducation prioritaire. Le seuil d'ouverture de classe est, pour l'école élémentaire, de 24 élèves (contre 28 pour le hors éducation prioritaire). Des moyens sont mobilisés pour accueillir les enfants de moins de 3 ans. Pour le collège, le seuil d'ouverture de division est de 24 (contre 30 pour le hors éducation prioritaire).

L'INTERVENTION DE LA VILLE DE STRASBOURG

L'intervention porte sur plusieurs dimensions : l'éducation (entendue dans le cas présent par rapport au fonctionnement des écoles), à la petite-enfance et à l'animation socio-culturelle..

En termes de fonctionnement des écoles

- La Ville de Strasbourg finance le fonctionnement global des écoles du quartier. Le coût de ce fonctionnement annuel pour 1131 élèves qui fréquentent les écoles du secteur défini par le CUCS expérimental s'élève au total, tous frais inclus, à : 2 026 000 €.
- On recense sur le quartier trois établissements maternels et élémentaires en éducation prioritaire (Paul Langevin, Marguerite Perey et Charles Adolph Wurtz) soit 1 131 enfants inscrits en 2010.

Au titre des activités périscolaires

- Le budget municipal dédié aux activités périscolaires s'élève à 184 000 €. Chaque enfant scolarisé dans les écoles élémentaires Perey, Wurtz et Langevin peuvent s'inscrire à 2 activités d'éveil et de découverte par an d'une dizaine de séances.
- Pour le groupe scolaire Paul Langevin, 85 % des enfants inscrits en élémentaire dans l'établissement ont bénéficié d'activités périscolaires, 90 % pour le groupe scolaire Marguerite Perey et 78 % pour le groupe scolaire Adolph Wurtz.
- Les actions d'accompagnement à la scolarité financées par le Comité Départemental d'accompagnement à la scolarité, organisées par les associations locales (CSC Victor Schœlcher, les Disciples, Contact et Promotion), concernent 350 élèves des écoles élémentaires pour une participation municipale de 35 000 €.
- La Ville intervient également au titre de la restauration scolaire. En moyenne 140 enfants par jour assurée par le CSC Victor Schœlcher et le collège Sophie Germain ce qui représente une dépense réelle pour la ville de 190 000 €.
- Une accueil périscolaire maternel est également proposé, après l'école, à la maternelle Langevin et concerne une quinzaine d'enfants. C'est un mode de garde pour les enfants scolarisés dans l'école

Au titre du projet de réussite éducative¹⁶

¹⁶ Le dispositif est rappelé ici pour mémoire car il relève pour partie du champ de la politique de la ville, donc de crédits spécifiques.

- La Ville coordonne le projet de réussite éducative du territoire. Une équipe de 5 permanents, 30 accompagnateurs et 2 psychologues assure son fonctionnement. 350 à 400 enfants et adolescents sont accompagnés par an. 33% des demandes concernaient en 2011-2012 le secteur Ouest (Hautepierre, Cronenbourg, Poteries), 35% le secteur Sud (Neuhof, Meinau, Neudorf, Port du Rhin), 31% le secteur Centre-Nord-Sud-Ouest (autres quartiers de la ville)

L'offre d'accueil petite enfance sur Cronenbourg est composée d'une maison de la petite enfance, d'un accueil de loisir maternel de 40 places à l'école maternelle Marguerite Perey, d'un accueil de loisir sans hébergement géré par le CSC, d'un Lieu d'Accueil Parents Enfants « papothèque » et d'un relais d'assistantes maternelles dont le siège est aux Poteries mais qui couvre le secteur de Cronenbourg (139 assistantes maternelles).

La maison de l'enfance, ouverte il y a 2 ans, a permis d'étendre l'offre d'accueil petite enfance de la ville et le développement de la complémentarité des modes de gardes (multi accueil, crèche familiale) ainsi que la création de 10 places d'accueil collectif en horaires atypiques (5h30/22h).

Le soutien au centre socio culturel.

La ville soutient le fonctionnement du centre socioculturel à hauteur de 446 450 € pour l'année 2012 pour le secteur de Cronenbourg.

L'INTERVENTION DU CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN

L'action du Conseil Général en faveur de l'éducation des jeunes se traduit notamment à travers le financement des collèges et des équipes de prévention spécialisée.

Sur Cronenbourg, le collège a été construit en 1970 et a été restructuré depuis en plusieurs tranches. En 2010/2011, le collège comptait 543 élèves (pour une capacité d'accueil de 800 places) répartis en 30 divisions dont une SEGPA de 51 élèves et une ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) de 13 places. La dotation de fonctionnement s'élève au total à 130 000 €. Le Département finance en outre des équipements en fonction des projets : en 2011, 15 000 € ont financés 30 ordinateurs. Enfin, le collège dispose d'une restauration scolaire qui sert 700 repas par jour aux élèves des différentes écoles du quartier.

Les équipes de prévention spécialisée intervenant sur les quartiers de Strasbourg sont intégralement financées par la Conseil Général. Une charte départementale a été élaborée. Celle-ci propose un référentiel fixant les orientations et visant à favoriser les relations avec les associations ainsi que les articulations nécessaires avec les autres acteurs institutionnels. L'action de chaque équipe, bien qu'adaptée à chaque territoire, se conforme aux principes énoncés dans cette charte.

Sur le quartier de Cronenbourg, une équipe intervient, celle de l'association du CSC Victor Schoelcher. Au total, ce sont 6 ETP de personnel éducatif qui agissent dans le cadre des missions de l'Aide Sociale à l'Enfance par un travail de proximité auprès des jeunes et des familles dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale. Cette action s'exerce en étroite complémentarité avec les partenaires du territoire. A partir des quatre orientations déclinées dans la charte départementale, le CG a fixé aux associations trois objectifs principaux :

- lutter contre la déscolarisation et contre l'exclusion scolaire,
- favoriser l'insertion sociale, professionnelle et l'accès au logement pour les jeunes de 16 à 25 ans,
- soutenir l'exercice de la parentalité.

Ces objectifs peuvent trouver des concrétisations différentes en fonction des réalités locales. Sur Cronenbourg, l'équipe assure une permanence hebdomadaire au sein du collège et elle participe également activement au programme de réussite éducative.

Sur le collège Sophie Germain, la mise en place d'une action d'apprentissage du français, complémentaire à l'action « Ouvrir l'école aux parents » est soutenue au titre du CUCS par le Conseil Général.

Le Département soutient également des actions, sur ses crédits spécifiques de nature à favoriser la réussite éducative telles que, à titre d'exemple, celle de l'association savoirs partagés qui développe la connaissance des métiers de l'artisanat dès l'école primaire.

L'INTERVENTION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

L'intervention de la Caf se caractérise par un accompagnement des projets et un financement (fonctionnement et investissement) dans les domaines suivants :

La petite enfance : - environ 740 000 € annuels -

- les établissements d'accueil de la petite enfance : 1 maison de l'enfance (multi-accueil et crèche familiale),
- 1 RAM relais assistantes maternelles dont le siège est aux Poteries mais qui couvre le secteur de Cronembourg,
- 1 garderie périscolaire à l'école maternelle Marguerite Perey,

La jeunesse et les loisirs :

- 2 ALSH accueils de loisirs sans hébergement gérés par l'association Les Disciples et le centre socioculturel Victor Schoelcher.

Le soutien à la fonction parentale :

- 1 LAEP lieu d'accueil enfants parents,
- des actions conduites par les travailleurs sociaux entre autres, dans le cadre de la semaine des parents organisée par le REAAP,
- 6 actions REAAP menées par Contact et Promotion, le centre socioculturel Victor Schoelcher, l'association Les Disciples ainsi que le CDAFAL,
- le projet collectif familles mené par la référente famille du centre socioculturel Victor Schoelcher. A noter que la Caf prend intégralement à sa charge le coût salarial de ce poste dont les missions s'inscrivent dans le projet social du centre socioculturel qu'elle agréé,
- 35 actions CLAS.

L'animation de la vie sociale : - environ 188 000 € annuels -

- le centre socioculturel Victor Schoelcher.

3. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT – DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU BAS-RHIN

Les engagements de l'Etat portent sur les axes suivants :

- ⇒ **Coordination et communication**
 - Mettre en œuvre une démarche systématique d'information du principal du collège vers le public des écoles pour promouvoir son établissement afin de garantir une bonne orientation en toute connaissance de cause.
 - Renforcer la coordination locale (mutualisation, mise en réseau des différents coordonnateurs)
- ⇒ **Encadrement pédagogique des élèves et encadrement de la vie scolaire**
 - Maintenir une gestion qualitative d'allocation des moyens prenant en compte la spécificité de l'environnement des établissements scolaires.
 - Assurer la continuité du service d'enseignement en mobilisant les outils et ressources existants
 - Garantir la cohérence des politiques éducative et pédagogique au sein des établissements, notamment dans le cadre du programme innovant ECLAIR.
- ⇒ **Service de suivi médical garanti aux élèves**
 - Garantir une vigilance et une attention particulières en matière de santé et d'accompagnement social des élèves et de personnels dans les 1er et 2nd degrés.
 - Œuvrer à la mutualisation et à la coordination des actions des partenaires mobilisés sur ces territoires (EN, collectivité, ARS)
- ⇒ **Pratiques pédagogiques innovantes**
 - Encourager et accentuer la mise en œuvre d'actions et de projets dans le cadre de l'article 34 de la loi d'orientation de 2005 (expérimentation) et sous réserve d'une validation selon la procédure académique
 - Favoriser par l'accompagnement des corps d'inspection et par la formation des démarches innovantes
 - Renforcer l'attractivité de l'offre pédagogique de manière à lutter contre les stratégies d'évitement qui sont constatées
 - Œuvrer au maintien du bon taux de réussite des élèves de SEGPA au CFG et à la majoration de l'ambition scolaire des élèves de SEGPA en augmentant le taux de présentation au DNB et par une orientation volontariste.
- ⇒ **Stabilité des enseignants dans les établissements du quartier et connaissance de son environnement professionnel par l'enseignant**
 - Mettre en œuvre une Gestion des Ressources Humaines en adéquation avec les besoins et les spécificités du territoire et du public, notamment au travers de postes à profil.
 - Favoriser l'accueil et l'accompagnement des nouveaux arrivants en les dotant des outils et ressources leur permettant de connaître leur environnement professionnel (avec la participation des délégués du Préfet)
- ⇒ **Ouverture des établissements notamment le dispositif « école ouverte », ouverture des écoles maternelles, ouverture aux parents**
 - Renforcer et adapter l'information des parents en mobilisant les outils à disposition
 - Proposer au moins une opération « école ouverte » dans le quartier à chacune des vacances scolaires.
 - Faciliter l'accueil des enfants entrant en maternelle et leurs familles.
 - Tirer parti du dispositif « mallette des parents » pour faire comprendre aux parents le fonctionnement de l'école.
- ⇒ **Dispositifs « deuxième chance » : classes relais, micro lycées**
 - Permettre aux élèves des établissements scolaires du quartier de bénéficier d'un dispositif relais de proximité.
- ⇒ **Accompagnement éducatif**
 - Faire bénéficier les élèves des différents aspects de l'accompagnement éducatif : aide aux devoirs, activités culturelles et artistiques, activités sportives, pratiques linguistiques...

Ces axes d'intervention sont déclinés en fiches-actions en annexe 4 du document.

ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE STRASBOURG

La Ville souhaite que la réussite éducative de chaque enfant soit encouragée grâce :

⇒ **Au développement de filières d'excellence en lien avec l'Education Nationale**

Le développement de filières d'excellences permet d'améliorer l'attractivité du collège et des écoles.

⇒ **A la scolarisation des enfants de moins de 3 ans**

Un objectif précis du nombre d'enfants de moins de 3 ans scolarisés sera fixé avec l'ensemble des partenaires ainsi que les moyens financiers et humains pour y parvenir.

⇒ **Au maintien et au renforcement des moyens liés à l'enseignement ainsi qu'à l'encadrement éducatif et d'animation**

Les établissements scolaires situés dans le quartier ne devront pas subir sur la période du CUCS de suppression de postes, et l'encadrement éducatif pourra être renforcé là où les partenaires estimeront que cela est nécessaire au regard des indicateurs liés aux différentes évaluations scolaires.

⇒ **A la pérennisation du Programme de réussite éducative**

Le programme de réussite éducative constitue un véritable atout car il répond à un besoin d'accompagnement personnalisé et global des élèves.

La Ville s'engage à maintenir les moyens mis à disposition de l'ensemble des établissements scolaires et socioculturels ainsi que les activités et projets en cours (activités périscolaires...). Et de manière plus particulière, elle s'engage à soutenir des actions en faveur de l'orientation.

La Ville s'est engagée dans l'élaboration d'un Projet Educatif Local qui aboutira en septembre 2013. Son but est de définir des objectifs éducatifs communs, assurer une cohérence des temps de l'enfant et de proposer une offre lisible, cohérente, adaptée aux besoins sur l'ensemble du territoire de la Ville

ENGAGEMENTS DU CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN

- ⇒ Le conseil Général maintiendra les moyens mis à disposition des collèges pour leur permettre de réaliser leur mission d'enseignement.
- ⇒ Par ailleurs le Conseil Général devrait maintenir les moyens dévolus à la prévention spécialisée sur ce quartier sous réserve que les besoins continuent d'exister dans un contexte d'évolution générale des compétences et des moyens dont disposera la collectivité à l'avenir.

ENGAGEMENTS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

- ⇒ Dans le domaine de la petite enfance, poursuivre la démarche introduite par la charte qualité et accompagnement des familles dans la recherche d'un mode d'accueil adapté.
- ⇒ Dans le cadre de la mise en œuvre du Comité Départemental de soutien à la Parentalité copiloté par le Préfet, le Président de la Caf et le Président du CG, la Caf contribuera à une meilleure articulation, cohérence et information sur les dispositifs de soutien à la fonction parentale en privilégiant la participation des parents.
- ⇒ Dans le domaine de l'animation de la vie sociale, maintenir le niveau d'intervention global en direction des centres socioculturels et accompagner l'émergence d'espaces de vie sociale.

ENJEUX ET ENGAGEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE ET DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE

1. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Des données quantitatives qui font état d'une baisse importante de la délinquance

Chiffres clés – évolution de la délinquance sur 7 ans (source DDSP) :

Cité Nucléaire							
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Délinquance générale	752	686	540	645	532	460	470
IPS *	418	366	254	398	334	279	260
Cambriolages	74	39	41	47	40	23	36

* Indicateur de Pilotage des Services

L'année 2012 marque, à l'image de ces dernières années, une baisse de la délinquance. Si la baisse des faits constatés était légère en 2007, elle est marquée jusqu'en 2012, aussi bien pour la délinquance générale et la délinquance de proximité que pour les violences contre les personnes. Il faut toutefois relativiser ce constat positif pour les violences commises en milieu scolaire qui augmentent depuis 2006. (à retirer)

Le taux d'élucidation est en augmentation pour toutes les catégories d'infractions. L'activité en matière de lutte contre les stupéfiants a augmenté de 54% sur les huit premiers mois de l'année 2008 par rapport à 2007.

Les violences urbaines suivent la même tendance avec une forte baisse de 12,21 % entre 2011 et 2012 ; si les jets de projectiles ainsi que les rodéos automobile sont en légère hausse, les incendies de véhicules et de poubelles diminuent.

Ces données et la situation locale plaident pour une amélioration du sentiment de sécurité, renforcée par la présence de forces de l'ordre et de différents acteurs sur le territoire (cf. ci-dessous). Cet acquis demande toutefois une vigilance renforcée car toujours fragile. Le contraste est assez important entre une délinquance qui diminue depuis plusieurs années, et une reprise de quelques phénomènes isolés en particulier sur la cité Nucléaire (rodéos, ...).

Une présence visible et partenariat des acteurs en charge de la sécurité

Une intervention des forces de polices optimisée

Plusieurs acteurs sont présents sur le territoire

- Commissariat de Police

Le commissariat de secteur Cronenbourg, actuellement fermé suite à un incendie, a vocation à accueillir le public, prendre les plaintes et les dépositions de ma s courantes. Il est également chargé du traitement judiciaire des affaires non lourdes ainsi que de la Cellule de Veille. Dès que la problématique immobilière sera résolue, la DDSP 67 veillera à la réouverture du bureau de police de ce secteur.

- Brigade Spécialisée de Terrain (BST)

L'activité des patrouilleurs portés et pédestre est organisée sur les plages horaires qui correspondent à l'activité délinquante, l'action est ciblée contre la délinquance de proximité, les stupéfiants et les violences urbaines.

Pour autant, les horaires d'ouverture du commissariat ne paraissent pas suffisants pour certains acteurs et une présence plus régulière et en proximité pourrait permettre d'éviter le développement des incivilités.

De nombreux acteurs intervenant dans le domaine de la prévention et de la médiation

L'association VIADUQ 67 assure un accueil des victimes et travaille en relation avec le Point Accueil Victime de l'hôtel de police et dans la Maison de Justice et du Droit. La MJD assure une permanence de proximité 30h/semaine. Se pose la question de sa relocalisation, car le bâtiment va être détruit prochainement.

De plus, intervient également sur le quartier de Cronenbourg, une équipe de prévention spécialisée, celle de l'association du CSC Victor Schoelcher. Au total, ce sont 6 ETP de personnel éducatif qui agissent dans le cadre des missions de l'Aide Sociale à l'Enfance par un travail de proximité auprès des jeunes et des familles dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale. Enfin il faut également signaler la présence de trois adultes relais en 2010 sur le secteur. En lien avec les différents acteurs locaux du quartier de Cronenbourg, ils sont chargés de l'organisation d'activités créatrices de lien social, limitant les tensions et favorisant le lien social.

2. INTERVENTIONS AU TITRE DES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN

L'INTERVENTION DE L'ETAT – DIRECTION DEPARTEMENTALE DE SECURITE PUBLIQUE DU BAS-RHIN

La circonscription de la sécurité publique de Strasbourg s'est dotée depuis plusieurs années d'une architecture étoffée pour s'insérer dans ce tissu partenarial particulièrement dense. La signature d'un nouveau CISPD au niveau de la Communauté urbaine de Strasbourg à la fin de l'année 2009 a redonné une vigueur nouvelle au partenariat au cours de l'année 2010.

Au sein de la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) du Bas-Rhin, les questions partenariales sont du ressort du service de sécurité de Proximité (SSP), appuyé par l'Etat-major. Ce dernier agit notamment dans le cadre des dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention de la délinquance (CISPD) et dans le cadre plus général de la politique de la ville.

La prise en charge des affaires partenariales se décline de la manière suivante :

- Sur impulsion de la direction, le chef SSP et son adjoint mettent en œuvre les grandes orientations et coordonnent les dossiers partenariaux d'envergure ayant notamment un impact médiatique fort ; ils s'assurent du suivi régulier des cellules de veille et de la prise en compte des problématiques opérationnelles qui en découlent ; enfin, ils participent avec l'Etat-major à la mise en œuvre concrète des fonds interministériels de prévention de la délinquance (FIPD).
- La déclinaison pratique du partenariat se situe au niveau des unités territorialisées ; la CSP Strasbourg est composée d'un tissu dense de 14 commissariats de secteurs regroupés en 3 divisions, l'officier chef de division assure un contact étroit avec les élus de quartiers ou des communes présents sur sa division.
- Les chefs de commissariats de secteurs sont les référents au quotidien des différents partenaires présents sur leur ressort, ils animent les cellules de veille qui se tiennent deux fois par mois.
- La DDSP 67 a bénéficié en 2009 dans le cadre du Plan Espoir Banlieue des délégués à la cohésion « police-population » en soutien des commissariats de secteurs. Jusqu'à la fin 2011, ceux-ci avaient capacité à traiter, dans une logique infra judiciaire, des dossiers pour lesquels une réponse policière immédiate n'est pas toujours adaptée (troubles de voisinage, nuisances, etc). Interlocuteurs privilégiés des délégués du préfet dans les quartiers, ils participaient avec eux aux cellules de veille, aux réunions de quartiers et s'investissaient sur des thématiques partenariales spécifiques (lutte contre la délinquance juvénile, sécurité des personnes âgées...) requérant un contact avec le public. En 2012, du fait des restrictions budgétaires, la DDSP ne disposait plus que d'un délégué qui intervenait dès lors davantage dans le cadre des dispositifs de prévention tels que l'usage immodéré et dangereux des pétards ou encore des actions à destination des seniors. Sa dernière intervention date du 12/04/2012.
- Enfin, le centre loisir jeunesse, structure permanente rattachée à l'état-major, outre ses activités traditionnelles, est investi sur différents créneaux préventifs notamment en matière de lutte contre les violences en milieu scolaire et contre les conduites addictives.

Les cellules de veille

S'inscrivant dans le dispositif des anciens contrats locaux de sécurité et s'appuyant sur la circulaire ministérielle du 11 mars 1998, les premières cellules de veille sur Strasbourg ont vu le jour en 1999 dans chaque quartier et commune de la CSP Strasbourg. Cette déclinaison territoriale est toujours appliquée au sein des 14 commissariats de secteurs. Les cellules de veille s'y tiennent une à deux fois par mois, animées par le gradé de secteur et réunissent l'ensemble des partenaires institutionnels du secteur ainsi que les partenaires privés incontournables (bailleurs sociaux, compagnie de transport en commun, etc). Cette configuration limitée aux seuls institutionnels ne souffre d'aucune exception et permet une pleine participation des acteurs avec échange d'informations nominatives et réponses policières concrètes aux sollicitations. Les comptes rendus des cellules de veille sont

systématiquement adressés au chef SSP et son adjoint. Une synthèse opérationnelle est régulièrement mise à jour afin d'orienter l'activité des unités dédiées à la voie publique.

Le fonctionnement de l'Unité de sécurisation

La création des Unités Territoriales de Quartier (UTEQ) en juin 2009 a fait place aux Brigades spécialisées de terrain. Il s'agit d'unité en tenue totalement sectorisée sur le quartier en charge de la lutte contre la délinquance sous toutes ses formes mais avec des objectifs identifiés en matière de lutte contre le trafic de stupéfiant et les violences urbaines. L'unité est présente 7 jours/7 jours sur des horaires adaptés à la délinquance. La visibilité et la réactivité de cette unité en font un outil particulièrement adapté à la délinquance constatée. Ses méthodes de travail lui permettent de répondre en temps réel aux problèmes de délinquance du quartier.

L'intervention de l'Education nationale

S'appuyant sur la convention départementale signée en octobre 2005 entre tous les partenaires de la sécurité sous l'égide de la Préfecture, le partenariat avec l'inspection académique et les chefs d'établissement connaît une vitalité qui ne faiblit pas. L'officier correspondant éducation nationale reste l'interlocuteur privilégié pour toutes les sollicitations, dispositif relayé par les gradés chefs de secteurs au sein des cellules de veille.

Comme les années précédentes, la DDSP a diversifié ses moyens de lutte contre les violences scolaires. Outre les interventions du CLJ aux fins de sensibilisation sur les violences scolaires et le suivi des élèves exclus, le pôle sûreté apporte son expertise en matière de vidéo-protection destinée à lutter contre les intrusions dans les établissements scolaires, même si pour cette année, aucun nouveau chantier n'a été initié. L'accent a été placé en 2011 sur la prévention du décrochage scolaire avec un toilettage opéré sur le processus de transmission des fiches de signalement d'absentéisme entre l'Education nationale, le Parquet et la DDSP.

Enfin, la DDSP participe depuis quatre ans déjà à une « journée de formation partenariale » réunissant les chefs d'établissement, le Parquet des mineurs et les fonctionnaires de police investis dans ce partenariat pour des études de cas concrets. Cette rencontre offre l'opportunité non seulement d'aborder des problématiques concrètes, de fond et d'envisager des solutions mais également de mettre en contact les différents interlocuteurs des administrations qui sont amenés à travailler de concert sur des dossiers communs.

Le partenariat existant entre la police nationale et les services du procureur de la République.

Une fois par mois, le procureur de la république réunit les services de police (DDSP, DIPJ), de gendarmerie, des impôts (BCR) et des douanes (service judiciaire) dans le cadre du partenariat existant, en particulier en matière de lutte contre les trafics, entre ces services et le parquet de Strasbourg.

L'INTERVENTION DE LA VILLE DE STRASBOURG

La Ville et la CUS sont signataires du Contrat Intercommunal de Sécurité de Prévention et de sécurité (CIPS) de la CUS. La CUS en assure le pilotage. A ce titre, les deux collectivités sont impliquées dans la plupart des actions et instances de coordination définies par les axes stratégiques de la politique de prévention.

La Ville soutient également les associations d'aide aux victimes du secteur.

L'INTERVENTION DU CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN

Le conseil Général est signataire du Contrat Intercommunal de Sécurité de Prévention et de sécurité (CIPS) de la CUS. A ce titre, il est impliqué dans la plupart des actions et instances de coordination définies par les axes stratégiques de la politique de prévention.

Il participe ainsi à la prévention de la délinquance à travers ses missions de prévention notamment avec la prévention spécialisée, ses missions d'accompagnement social des publics les plus vulnérables et sa mission de protection de l'enfance. Ainsi, L'action sociale départementale dont certaines compétences (Insertion, PMI, services social, insertion) sont déléguées à la ville de Strasbourg, est de nature à s'inscrire en complémentarité avec les missions de l'Etat.

Le Conseil Général soutient également les associations d'aide aux victimes dans leur action d'accès aux droits et dans la mise en place des permanences assurées à l'Hôtel de Police.

L'association Viaduc 67, qui est présente sur le quartier de Cronembourg, est soutenue pour les actions menées dans ce cadre.

3. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

- ⇒ L'Etat s'engage à maintenir le dispositif d'intervention et de sécurisation actuelle qui a permis à la délinquance de régresser sur le territoire. Cela suppose de mettre en œuvre sur le quartier l'ensemble des dispositifs policiers existant en matière de lutte contre la délinquance.
- ⇒ Un dispositif de formation à l'attention des policiers nouvellement affectés dans les ZUS est mis en œuvre. Cette formation a pour objectif d'informer les policiers concernés sur la politique de la ville et de les sensibiliser aux fondements institutionnels et à leur application par le partenariat local. Cette formation s'intègre dans le cadre d'un stage d'accueil des policiers nouveaux arrivants dans les services.

Il s'agit pour la DDSP de maintenir la présence policière sur le quartier à un haut niveau. L'objectif est par le développement et l'adaptation des moyens de peser sur l'évolution de la délinquance en assurant une présence policière optimale sur le quartier.

Les indicateurs d'évaluation suivants seront mobilisés :

- Evolution des indicateurs (état 4001) retenus pour l'analyse de la délinquance dans les quartiers sensibles.
- Nombre d'interpellations liées au trafic de stupéfiants.
- Mesures de prévention situationnelle réalisées.
- Volume des interventions du CLJ en milieu scolaire.

ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE STRASBOURG

La ville souhaite que la sécurité de chaque citoyen soit assurée par le renforcement du rôle et de la place de la police dans le quartier et le renforcement du rôle des équipes de prévention.

Elle souhaite également le maintien de l'implantation des services publics en particulier de la mission locale dans le quartier ainsi que du poste de police dont les horaires d'ouverture au public doivent être adaptés aux besoins et du bureau de poste.

Les enjeux pour la Ville sont de favoriser le vivre ensemble et d'encourager la réappropriation des espaces collectifs par les habitants.

- ⇒ La Ville de Strasbourg sur le quartier de Cronembourg s'engage à soutenir des actions en faveur de :
 - du vivre ensemble dans les espaces collectifs, en lien avec les bailleurs,
 - de la réappropriation des espaces par les habitants

ENGAGEMENTS DU CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN

- ⇒ Le Conseil Général poursuivra sa contribution à la prévention de la délinquance à travers la mobilisation de moyens relatifs à ses missions de prévention et d'accompagnement social et sa participation aux instances partenariales telles le CIPS de la CUS ou par le soutien apporté aux associations contribuant à l'aide aux victimes.

ENJEUX ET ENGAGEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

1. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Les inégalités sociales de santé constituent un système complexe, marqué par une multitude de facteurs qui agissent entre eux. Elles font référence aux disparités que l'on observe entre les groupes sociaux quant à l'état général de la santé. Elles se distinguent des autres inégalités de santé, qui ne relèvent pas de la justice sociale ; en effet si certaines inégalités sont inévitables (les différences biologiques intrinsèques), ou relèvent de comportements librement consentis, d'autres sont évitables et injustes.

Le système de soin corrige très fortement les inégalités sociales de santé. Si chacun devait financer sa santé sur ses revenus, les écarts seraient bien plus importants. La mise en place en 2000 de la couverture maladie universelle a permis d'améliorer la santé des plus démunis. Pour autant, ces écarts sont loin d'avoir été effacés. Les contraintes financières restent un obstacle qui limite le recours aux professionnels de santé, notamment pour les soins les plus coûteux (spécialistes, soins dentaires et appareillage optique par exemple).

Une action de l'Etat, comme de la Ville, ancienne dans le domaine de la santé¹⁷

Le développement d'actions sur le territoire n'est pas nouveau. Depuis de longues années, le Groupement Régional de Santé Publique (GRSP) menait une politique de santé en s'attachant à l'équité territoriale. Ainsi le territoire de la Communauté Urbaine de Strasbourg et notamment celui de la ville de Strasbourg bénéficie d'une dynamique bien ancrée. De nombreuses actions existent sur ces territoires.

Depuis 2010, la réduction des inégalités sociales de santé est un objectif du Plan stratégique régional de santé (priorité 9) ; elle est un facteur commun à l'ensemble des politiques conduites par l'Agence Régionale de Santé.

L'état des lieux établi par l'Agence¹⁸ a mis en évidence l'importance des inégalités sociales et territoriales de santé dans la région. Il est établi, par ailleurs, que les déterminants macro-sociaux (logement, environnement de vie, transports, travail...), économiques et culturels ont une influence sur l'état de santé des populations aussi importante que les comportements individuels ou les soins médicaux. L'enjeu est donc d'agir à la fois sur l'offre de soins et de prévention, mais également plus largement sur les déterminants des inégalités de santé, pour garantir une prise en charge globale sanitaire, sociale et médico-sociale des personnes les plus démunies.

Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux soins (PRAPS) qui constitue l'un des programmes obligatoires du projet régional de santé (PRS) a pour principale finalité de lutter contre ces inégalités territoriales et sociales de santé en améliorant l'accès à la prévention, aux soins et à la promotion de la santé.

Parallèlement, les Contrats Locaux de Santé (CLS) signés entre l'ARS et la Ville de Strasbourg, d'une part, et la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS), d'autre part, s'inscrivent dans cette logique. Ainsi, l'ensemble des signataires de ces contrats (l'ARS, la Ville de Strasbourg, la CUS, le Rectorat, la Préfecture, le Régime Local d'assurance maladie d'Alsace Moselle) s'engagent à réduire les inégalités sociales de santé.

L'implication de la Ville de Strasbourg dans des actions de santé date de la fin du XIX^{ème} siècle, avec l'annexion de l'Alsace de 1871.

Aujourd'hui, le service Santé publique et environnementale assure en premier lieu des missions de santé à la personne, à savoir :

- la Protection Maternelle et infantile, par délégation du Conseil Général du Bas Rhin ;
- la Santé scolaire, par délégation de l'Education Nationale ;

¹⁷ Les éléments mis en avant dans cette partie sont issus du document de travail « CLS de Strasbourg ».

¹⁸ L'état des lieux est consultable à l'adresse suivante : <http://www.ars.alsace.sante.fr/Projet-regional-de-sante-soumi.124760.0.html>

- les Vaccinations, au titre d'une délégation de l'Etat au Conseil Général du Bas Rhin, au-delà de la compétence obligatoire de la Ville de tenir le registre vaccinal.

De plus, la Ville, de par sa politique volontariste, dispose :

- d'un Centre de santé dentaire pour les enfants scolarisés, initiative originale et unique en France,
- d'infirmiers en structures d'accueil et d'hébergement d'urgence.

Elle a la particularité d'assumer entièrement les missions de protection maternelle et infantile par délégation du Conseil général, ainsi que les missions de santé scolaire dans les écoles primaires par délégation du Ministère de l'Education nationale. Elle assure également le fonctionnement d'un centre de vaccinations et d'un centre de planification familiale par délégation du Conseil général et d'une mission santé auprès des publics les plus démunis fréquentant ses centres d'hébergement d'urgence.

Ainsi la ville de Strasbourg, bien qu'elle n'ait pas de compétence dans le champ de l'organisation des soins, a souhaité depuis de nombreuses années mettre en œuvre des actions et politiques influant sur les différents déterminants de santé et par là même concourant à l'amélioration de la santé de ses habitants. L'enjeu est donc moins d'agir directement sur la santé des habitants que de leur offrir un environnement qui exerce des effets durable sur la santé, notamment pour les populations les plus défavorisées.

Des outils d'observation permettant de mettre en exergue certains enjeux

Pour l'ARS, les enjeux sur les territoires de Strasbourg et de la CUS tiennent d'abord à la prévalence élevée de pathologies qui pèsent sur les performances sanitaires globales de la région : maladies cardiovasculaires, diabète, surpoids et obésité, cancer ; s'y ajoute la nécessité de prévenir les comportements à risque et leurs conséquences sur la santé, en particulier celle des adolescents et jeunes adultes.

Pour la Ville de Strasbourg¹⁹, l'ensemble des éléments disponibles issus des études comme de la pratique quotidienne (bilan dentaire, de santé...), ainsi que les diagnostics des Ateliers Santé Ville, ont permis de mettre en exergue certaines difficultés mais sont encore difficiles à l'échelon infra-communale. De façon globale, un projet de recueils de données quantitatives dans les quartiers en ASV est en cours, auprès des professionnels de santé et associatifs sur les priorités de santé qu'ils ont identifiées, ainsi qu'auprès des habitants eux-mêmes.

Les données de santé actuellement exploitables ainsi que les données sociales disponibles au niveau de la Ville²⁰, font ressortir de grands enjeux en matière de santé en ce qui concernent : la nutrition ; et souffrance sociale et psychique, de façon transversale ; les addictions (notamment Neuhof) et la santé dentaire, plus spécifiquement dans les quartiers politique de la Ville.

Une situation au regard de la santé paradoxale sur le territoire de Cronembourg

Les inégalités sociales de santé misent en avant portent sur le surpoids, l'obésité, les caries, le faible taux de dépistage de cancers (par défaut de consultation).

Pour autant, avec une densité médicale égale à 7, le quartier compte parmi les ZUS les mieux équipées en termes de médecins généralistes. Le centre médical Haldembourg rassemble 15 professionnels de santé répartis en 5 cabinets différents au sein du pôle médical (1 cabinet avec 5 médecins généralistes et 4 cabinets spécialistes).

¹⁹ Depuis novembre 2003, la CUS s'est dotée de compétences d'études lui permettant de réaliser des Documents de Diagnostic et d'Orientations Communautaires dans les domaines de la petite enfance, des personnes âgées, des personnes handicapées, des politiques sociales d'insertion et de la santé. En 2009, un travail d'état des lieux et d'analyse partagée a ainsi été réalisé sur le territoire de la CUS. Il a permis de fournir des éléments de diagnostic, de prendre en compte les besoins des habitants et l'offre de services publics locaux. Cet état des lieux a posé les bases d'une politique de santé au sein de la CUS.

²⁰ Données accessibles via l'outil OSCAR (disponible depuis 1999) qui propose des diagnostics territoriaux de Strasbourg et de ses 14 quartiers, régulièrement actualisés. Les indicateurs répertoriés sont relatifs à la démographie, à la famille et à l'enfance (nombre de naissances et nombre d'enfants, structures familiales), aux revenus, à la pauvreté et la précarité (bas revenus, minima sociaux, RMI/RSA, travailleurs pauvres) et à l'emploi. OSCAR permet ainsi de mettre en relation les populations des territoires et les populations qui sollicitent l'action sociale de la Ville.

Mais à l'horizon 2020, 44% des professionnels vont cesser leur activité, dont 60% des généralistes. Si les nouveaux professionnels veulent s'investir sur ce site, il conviendrait de préparer la relève en amont.

Par ailleurs il est fait état d'une absence de collaboration avec la psychiatrie adulte, malgré une présence de professionnels de santé libéraux.

Dans le même temps, les données disponibles, en dehors des chiffres des écoles maternelles de Cronenbourg, sont en dessous de la moyenne communale.

Chiffres centre de santé dentaire pour l'année scolaire 2009/2010

	Nombre d'enfants examinés	Nombre d'enfants présentant au moins 1 carie non soignée	Pourcentage d'enfants présentant au moins 1 carie non soignée	Nombre d'enfants totalement indemnes de caries dentaires	pourcentage d'enfants totalement indemnes de caries dentaires	Nombre d'enfants soignés par le CSD	Pourcentage d'enfants soignés par le CSD / enfants présentant au moins une carie dentaire
Total Cronenbourg primaire	617	215	34,8%	201	32,6%	87	40,5%
Total Cronenbourg maternelle	395	90	22,8%	285	72,2%	0	0,0%
Pour info chiffres moyens sur la ville de Strasbourg pour les écoles primaires	11652	3236	27,8%	5344	45,9%	754	23,3%
Pour info chiffres moyens sur la ville de Strasbourg pour les écoles maternelles	6768	1565	23,1%	4672	69,0%	114	7,3%

Données 2010 concernant la proportion d'élèves en surpoids. Bilans de santé réalisés annuellement par la santé scolaire

Quartiers	Classes	
	Grande-section	CE2
Centre	3,3 %	7,4 %
Kléber-Gare	5,6 %	10,3 %
Bourse-Esplanade	5,7 %	8,8 %
Conseil des XV	8,6 %	7,2 %
Robertsau	6,0 %	7,8 %
Cronenbourg-Hautepierre Hohberg Poterie	10,3 %	13,8 %
Meinau	11,7 %	21,1 %
Neudorf-Musau-Port du Rhin	6,3 %	19,8 %
Koenigshoffen-Montagne Verte Elsau	8,1 %	18,5 %
Neuhof	11,5 %	22,0 %

2. INTERVENTIONS AU TITRE DES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN

UN CADRE D'INTERVENTION COMMUN AUX ACTEURS

Un dispositif cadre : le Contrat Local de Santé

L'article L.1434-17 de la loi HPST du 21 juillet 2009 précise que « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. » Par ailleurs la lettre circulaire du 20 janvier 2009 (Ministère de la santé / Secrétaire d'Etat à la Politique de la Ville) précise que : « Le contrat local de santé a vocation à s'appliquer sur tous les territoires de santé définis par les ARS ; il devra cependant trouver une application particulière dans les territoires de la politique de la Ville ; il sera ainsi susceptible de compléter le volet santé des CUCS reconduits en 2010. »

Les contrats locaux de santé sont des outils de contractualisation qui permettent de :

- Partager des objectifs de santé entre une collectivité et l'agence régionale de santé
- Faire partager les priorités de santé par les citoyens d'une collectivité
- Affiner et compléter le diagnostic local de santé grâce aux outils d'observation mis en place par la collectivité et remonter les besoins et les demandes des concitoyens
- Bénéficier de la connaissance qu'a la commune de la population, des réseaux sociaux, des associations, de la réalité des quartiers pour améliorer l'efficacité des actions en santé, notamment de prévention
- Mieux prendre en compte et réduire les inégalités d'accès à la prévention ou aux soins
- Inscrire l'action dans le temps, dans le cadre d'un partenariat à 3/4 ans
- Soutenir la collectivité dans sa volonté de prendre en compte la santé dans toutes (ou le maximum) les politiques conduites par la commune en développant des stratégies cohérentes et coordonnées de mise en œuvre d'activités visant un même objectif de santé (ex. en matière de lutte contre l'obésité : information, formation, actions sur la restauration collective, actions sur l'offre et l'accès à l'activité physique, etc.)
- Intégrer les problématiques d'aménagement du territoire dans les décisions santé

La Ville et la CUS ont souhaité confier une mission prioritaire au Service Santé Publique et environnementale et plus particulièrement au Département Santé Publique afin d'élaborer un CLS, par le co financement d'un ETP, pilote du CLS dont la mission a été de clarifier les missions et compétences des partenaires, d'identifier les priorités communes et de préparer les instances.

Les Contrats locaux de Santé de la Ville de Strasbourg et de la Communauté Urbaine de Strasbourg ont été signés le 6 janvier 2012. Ces contrats sont conclus pour la période 2012-2014.

Les orientations inscrites dans le cadre du Contrat Local de Santé portées par l'Etat et la Ville

Les éléments présentés ci-dessous sont issus du document CLS et sont ceux pouvant être mis en lien avec les objectifs du CUCS expérimental.

L'aboutissement du travail d'état des lieux réalisé à l'échelle de la CUS a permis d'identifier des grandes orientations déclinables au niveau de la Ville de Strasbourg également.

- La première orientation est organisationnelle, elle vise notamment à rendre effectif le travail de négociation réalisé avec l'Agence Régionale de Santé en vue d'aboutir à une contractualisation. Cette orientation a également pour objectif de développer l'observation.

- La seconde orientation met en avant le travail à mener sur les déterminants de santé afin de faire évoluer le cadre urbain et les modes de vie en faveur de la santé.

Le territoire d'intervention du CLS est l'ensemble de la Ville de Strasbourg avec la réalisation d'actions spécifiques dans les quartiers classés en Priorité 1 dans le cadre du CUCS, au titre de la dynamique Atelier Santé Ville à savoir les quartiers du Neuhof, de la Meinau, de Hautepierre, du Port du Rhin et de Cronembourg.

Les axes retenus dans le cadre du Contrat Local de Santé ayant un lien avec les territoires en CUCS expérimentaux sont les suivants :

Diminuer la prévalence du surpoids et de l'obésité chez les enfants

Cet axe vise à la fois à renforcer la prise en charge des enfants obèses ou en surpoids dépistés par les professionnels de santé, notamment en PMI ou en santé scolaire, à développer l'accès à l'activité physique chez les enfants, afin de lutter contre la sédentarité, et également à faire évoluer les comportements alimentaires.

Dans ce cadre, il est prévu d'agir afin de :

- 1- Renforcer le dépistage précoce et développer la prise en charge coordonnée des enfants
- 2- Développer l'activité physique chez l'enfant
- 3- Faire évoluer les comportements alimentaires des enfants ainsi que leurs comportements liés à l'activité physique

Dans ce cadre, il s'agit d'expérimenter sur trois quartiers en zone urbaine sensible la prise en charge coordonnée d'enfants obèses ou en surpoids, autour du médecin généraliste, notamment les enfants dépistés par les services de la Ville de Strasbourg. Ceci constituerait le volet « droit commun », en complémentarité avec l'appel à projet ACSE auquel la Ville a répondu.

Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé pour améliorer l'accès à la prévention, à la promotion de la santé et aux soins

Il s'agit dans cette perspective de développer des réponses innovantes en termes d'accès aux soins pour améliorer l'accès à l'offre de soins de 1er recours, notamment par le soutien à la mise en place de Maisons de Santé Urbaines.

Cet axe porte aussi sur le renforcement de la concertation entre l'ARS et la Ville, au titre de l'aménagement du territoire, pour améliorer la répartition des équipements de santé (accueil des urgences, établissements de santé, y compris les structures de santé mentale, cliniques publiques et privées, ...).

Il s'agit de :

- 1- Développer des réponses innovantes en termes d'accès aux soins pour améliorer le maillage territorial de 1er recours
- 2- Renforcer la concertation avec les professionnels des établissements de santé mentale
- 3- Améliorer l'accès aux dépistages du cancer du sein et colorectal pour les personnes en situation de vulnérabilité

Dans cette perspective, de manière concrète l'intervention portera sur :

- Le soutien de la Ville et de l'ARS à la mise en place de Maison de Santé Urbaine et/ou Maison de Santé Pluridisciplinaires et aux regroupements de santé sur la Ville.
- Le travail en réseau avec les professionnels de la santé mentale sur les questions de développement social (actions collectives) et pour le développement d'équipes mobiles en direction des personnes en grande précarité.
- L'organisation d'actions de proximité, dans les quartiers en difficultés en lien avec les ASV, afin de promouvoir les dépistages des cancers du sein et colorectal. Cette action ne peut se faire sans, parallèlement, engager une réflexion sur une prise en charge adaptée.

Prévenir les conduites à risques

Cet axe concerne en premier lieu un public adulte, par le soutien à un projet expérimental de réduction des risques, notamment dans les quartiers, à travers une démarche partenariale. Il vise également un public jeune en ce qui concerne le repérage de conduites à risques et la prise en charge.

Il s'agit à la fois d'améliorer la réduction des risques, notamment les addictions auprès d'un public adulte et de favoriser les travaux en matière de réduction des risques auprès des jeunes.

Dans ce cadre et au titre du CUCS expérimental, il s'agit de soutenir un projet expérimental de réduction des risques sur le quartier du Neuhof.

Ces orientations doivent être menées sur le territoire de la ville de Strasbourg : elles ont donc vocation à s'appliquer au sein du quartier de Cronembourg.

L'INTERVENTION DE L'ÉTAT

L'intervention de l'Etat se fait par le biais du Contrat Local de Santé (cf. présentation en amont).

L'INTERVENTION DE LA VILLE DE STRASBOURG

Au-delà des éléments mis en avant dans le cadre du CLS, l'intervention de la Ville de Strasbourg en matière de santé repose également sur des actions

- dans le domaine de la médecine générale via la maison urbaine de santé ainsi que le centre de planification qui constituent de véritables atouts au niveau du quartier,
- ainsi que dans celui de la santé dentaire.

Le centre de santé dentaire (soit un médecin et une infirmière), institution municipale et originale, a pour mission de promouvoir et entretenir la santé bucco-dentaire des enfants scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaires publiques de la ville de Strasbourg.

Un dépistage des enfants scolarisés permet d'évaluer l'hygiène bucco-dentaire et de détecter les lésions carieuses et les malpositions dentaires nécessitant une prise en charge orthodontique.

Outre ces actions de dépistage, le Centre de santé dentaire réalise également des soins dentaires.

Depuis deux ans, les soins dentaires sont proposés systématiquement dans 24 écoles primaires des quartiers les plus défavorisés de Strasbourg (Neuhof - Stockfeld - Ganzau, Meinau, Haute-pierre-Cronenbourg-Poteries et Montagne-Verte - Koenigshoffen - Elsau).

- Les soins des enfants des écoles primaires se font en dehors de la présence des parents (avec l'accord écrit des parents les enfants sont transportés par un chauffeur jusqu'au cabinet dentaire scolaire le plus proche, les soins se font donc pendant les heures scolaires avec une totale prise en charge de l'enfant).
- Les soins dentaires des enfants de maternelle se font sur rendez-vous, les parents accompagnent les enfants jusqu'au cabinet dentaire scolaire, il y a donc ici une notion de démarche volontaire des parents, ce qui explique la différence entre les différentes écoles et les deux quartiers.

L'INTERVENTION DU CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN

Le droit commun en matière de santé concerne :

- La protection maternelle et infantile, action de promotion et de protection de la santé de la femme enceinte, de l'enfant et de la famille menée en proximité au sein des centres médico sociaux à travers des actions individuelles et collectives (consultations médicales de prévention, accompagnement à domicile, éducation à la santé et soutien à la parentalité, etc.). La PMI agréée et finance également les centres de planification. Le centre de planification municipal du Neuhof fonctionne avec un financement intégral du CG de l'ordre de 120 000 € annuels. Celui de Haute-pierre en proximité de Cronenbourg avec une participation de 80 000 € par an. Ils complètent l'action du centre situé au centre ville (182 700 €/an)
- La prévention de la tuberculose et des autres maladies infectieuses, la prévention des infections sexuellement transmissibles, des hépatites et du sida, la prévention des conduites addictives et des cancers (de l'utérus, du sein et colorectal). Trois associations régionales sont financées pour mener cette prévention : EVE, ADEMAS, ADECA pour un montant total attribué sur le département de 450 000 € en 2011.
- Les vaccinations sont effectuées au Centre de vaccination de la Mairie. C'est le département dans le cadre de ses missions (déléguées par l'Etat) de prévention des maladies infectieuses, qui fournit les vaccins, nomme et paye les vacations des médecins vaccinateurs dans le cadre strict des « séances de Mairies » et des vaccinations obligatoires et ce, au même titre que toutes les autres communes du département qui participent volontairement et activement à ce dispositif.
- La prise en charge des personnes handicapées quel que soit leur âge et la dépendance des personnes âgées.
- Le service d'action sociale qui contribue à la santé à travers une action sociale globale qui favorise l'accès aux droits et aux soins. Des actions sont financées notamment pour prendre en compte plus spécifiquement des problèmes de santé des bénéficiaires du RSA (le RESI par ex).

Il est à noter que la Ville de Strasbourg exerce sur le territoire communal, au nom du département les compétences en matière d'insertion, de PMI, de protection de l'enfance et d'action sociale. Cette organisation mise en œuvre dès le début du 20^{ème} siècle est entérinée dans une délégation de compétences.

Ainsi, le Conseil Général dans le cadre de la Dotation Globale de Fonctionnement, finance les missions déléguées dans les domaines de l'action sociale, de la PMI, de l'insertion et de la protection des mineurs à hauteur de 11,8 M€ annuels.

Par ailleurs, au titre de ses actions volontaristes, le Conseil Général promeut des actions d'éducation à la santé et à la citoyenneté en direction des jeunes du département afin de prévenir les conduites à risques. Les services interviennent également au sein des collèges sur les questions prise de risques et de prévention de la tabaccologie, dans le cadre de projets d'établissement.

De même la prévention spécialisée, dans le cadre de son action visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, est amenée à agir sur les questions de santé et d'addictions. Les associations interviennent dans l'accompagnement global de jeunes inscrits dans le dispositif « Pass'Accompagnement » et celui dédié aux addictions sur le quartier du Neuhof. Aussi, le Conseil Général du Bas-Rhin contribue-t-il, au travers de l'intervention des associations au volet prévention qui se traduit par des prestations générales d'information, d'orientation, de conseil et de soutien aux personnes.

3. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

Au titre du CLS, l'ARS s'engage :

- ⇒ A mobiliser une enveloppe de 80.000 €/an sur les crédits de prévention.
- ⇒ A soutenir les nouveaux projets de maisons de santé pluridisciplinaire en zone urbaine sensibles, 100.000 € par projet.
- ⇒ A mobiliser un financement réservé sur l'ONDAM médico-social (CAARUD) « population en difficultés spécifiques » de 128 000 €, en crédits reconductibles chaque année pour la durée du contrat.

Ces engagements de l'ARS portent sur l'ensemble du territoire de la Ville de Strasbourg ; certaines des actions pourront être menées sur le quartier de Cronembourg.

Au titre du CLS, le Régime Local s'engage:

- ⇒ A mobiliser 50 000 € sur les crédits de prévention qui répondent aux priorités du Régime Local : maladies cardio-vasculaires; obésité/surpoids chez les enfants, diabète, cancers, maladies chroniques.

ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE STRASBOURG

Au-delà et compte tenu des constats relevés au niveau du quartier du Neuhof, la Ville de Strasbourg s'engage à :

- ⇒ Permettre l'accès aux soins pour tous :
 - par l'accompagnement des projets émergents de maisons de santé pluridisciplinaire,
 - par l'amélioration du recours au dépistage des cancers.
- ⇒ Lutter contre le surpoids :
 - par l'amélioration des parcours de prise en charge et de suivi des enfants en situation de surpoids,
 - par l'accompagnement des familles, des enfants et des professionnels pour les problèmes liés à la nutrition,
 - par le développement d'actions liées à la nutrition et à l'activité physique.
- ⇒ En complémentarité du secteur de psychiatrie adulte et de l'intersecteur de psychiatrie infanto-juvénile, soutenir les acteurs du quartier quant aux questions liées à la santé mentale.
- ⇒ Accompagner l'implantation d'un EPSAN sur le secteur

Ces interventions s'inscrivent dans le cadre du CLS, qui précise que la Ville de Strasbourg s'engage:

- ⇒ A agir en termes de prévention et de prise en charge globale des enfants obèses ou en surpoids.
- ⇒ A mettre en œuvre un dispositif de réduction des risques tous produits dans le quartier du Neuhof. Cette action consisterait en un accueil et un accompagnement des personnes vers les soins addictologiques et un soutien aux professionnels,

ENGAGEMENTS DU CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN

- ⇒ Le Conseil Général est engagé sur les quartiers du Neuhof et de Cronembourg à travers ses compétences régaliennes mises en place par la Ville de Strasbourg via la délégation, et en propre à travers la mise en place d'actions sanitaires et éducatives (prévention spécialisée).
- ⇒ Concernant les actions de santé : les interventions ne se font pas spécifiquement sur ces quartiers mais partout où cela s'avère nécessaire, (donc en cas de cas déclaré de tuberculose nous y intervenons comme sur l'ensemble du département). De même les consultations au CDAG/CIDDIST sont anonymes et gratuites et donc toute la population du Bas-Rhin à fortiori celle de la Ville et donc des quartiers a accès à cette structure. Ces financements seront maintenus dans les années à venir.

- ⇒ Par ailleurs, le Conseil Général par sa participation notamment à travers les Ateliers Santé Ville, pourra mobiliser la prévention spécialisée et ses outils d'éducation à la santé au bénéfice des quartiers prioritaires dont le Neuhof et Cronenbourg.

ENJEUX ET ENGAGEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE

1. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

A Cronenbourg, une bibliothèque et une librairie contribuent à animer la vie culturelle du quartier, par des ateliers, des rencontres d'écrivains. Un centre socio-culturel porteur potentiel de projets, acteur de la médiation avec la population.

Les quartiers du Neuhof et de Cronenbourg font l'objet, au niveau de l'Etat, d'une attention particulière en matière d'action culturelle. Il s'agit en effet de travailler à faciliter le rapprochement entre les initiatives portées par des institutions dans diverses disciplines de la culture (spectacles, lecture, arts plastiques) et des publics qui ne maîtrisent pas les codes de l'accès à la culture pour différentes raisons : situation de précarité ou d'exclusion, méconnaissance de l'offre, réticence vis-à-vis de lieux perçus comme « intimidants ». Simultanément, les besoins en termes de culture sont importants, essentiels, générateurs de lien social et parfois exprimés par la population lorsque des initiatives se font jour.

Le premier axe de travail concerne le public jeune et scolarisé qui peut être touché en milieu scolaire par des dispositifs d'éducation artistique et culturelle. Le GIP ACMISA (Action Culturelle en Milieu Scolaire d'Alsace), co-financé par le Ministère de la Culture, le rectorat et les collectivités locales, soutient plusieurs dizaines de projets, dont un certain nombre dans les écoles et collèges du quartier. Ce dispositif est pérenne et appliqué en priorité dans les territoires identifiés comme défavorisés. Les options musique, danse, théâtre, les interventions d'artistes ou d'écrivains en milieu scolaire doivent être particulièrement soutenues dans ces quartiers et c'est un point de vigilance important pour la DRAC Alsace.

Les dispositifs expérimentaux peuvent également être appliqués en priorité sur ces territoires, comme ce fut le cas en 2011 avec l'expérimentation sur les médias de quartier : c'est dans ce cadre qu'a été soutenue la diffusion du journal de presse écrite conçu par les DNA « 7 à Neudorf ». L'objectif de cette opération consiste à favoriser la prise de parole et l'expression des habitants, de même qu'à modifier la perception qu'ils peuvent avoir de leur quartier.

Afin de faire connaître la culture, il est nécessaire de s'appuyer sur des structures engagées et spécialisées sur cette problématique, comme c'est le cas de l'association Tôt ou t'Art qui vient de signer une charte d'accueil des publics avec l'Etat et les collectivités locales. Plusieurs dizaines de structures culturelles du Bas-Rhin s'engagent dans cette charte à décroiser le monde de la création et de la culture et à accompagner les publics qui en ont besoin dans leur découverte et leur accès à la culture.

Par ailleurs, de grands projets fédérateurs permettent de faire vivre ces deux quartiers et d'amener la création et la proposition culturelle au Neuhof et à Cronenbourg : festivals, ateliers artistiques.

2. INTERVENTIONS AU TITRE DES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN

L'INTERVENTION DE L'ÉTAT - DRAC

Le ministère de la Culture soutient un certain nombre de projets sur crédits de droits commun, dans le cadre de sa stratégie en matière de politique de la ville : soutien direct à des projets de médiation culturelle ou d'action culturelle, à des ateliers conçus et animés par des artistes ou des institutions compétentes à cet égard. Ces interventions font partie du plan pour la culture partagée mis en œuvre depuis 2010.

Un montant de plus de 140 000 € a été consacré en 2011 à la politique de la ville sur l'ensemble de la région.

L'intervention financière a été abondée grâce au dispositif de l'appel à projets « Dynamique espoir banlieues » qui a permis de soutenir, en 2011, 11 projets pour un montant de 58 000 € : 1 projet soutenu à Neuhof (8 000 €), 2 projets soutenus concernaient Cronenbourg parmi d'autres quartiers. En 2012, l'appel à projets n'est pas reconduit mais la DRAC Alsace a programmé un montant d'intervention de 120 000 € sur les crédits de droit commun.

L'INTERVENTION DE LA VILLE DE STRASBOURG

En termes de culture et d'éducation populaire, la Ville de Strasbourg contribue au financement sur le quartier de Cronenbourg, des structures suivantes :

- Un centre socio culturel
- Une bibliothèque municipale.
- Une école de musique

L'absence d'un lieu culturel dédié dans le quartier est partiellement comblée par la présence du Centre socio culturel et de la proximité du Théâtre de Hautepierre, sur lequel il s'agit de développer une offre culturelle et associative. En effet, une intervention renforcée d'associations permettrait d'y proposer des activités culturelles aux habitants.

Par ailleurs la Ville soutient un certain nombre de projets culturels ainsi qu'un programme d'activité périscolaire qui touche 6 000 enfants pour un montant annuel de 750 000 €.

L'INTERVENTION DU CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN

Le Conseil Général soutient l'accès à la culture pour tous les habitants de Cronenbourg en finançant l'action de plusieurs institutions du quartier :

- L'école de musique et de danse de Cronenbourg
- Le Centre Socio Culturel de Cronenbourg

Un soutien qui se décline aussi à travers le schéma départemental de développement des enseignements artistiques et l'intervention de l'Association Départementale d'Information et d'Action Musicale et Chorégraphique du Bas Rhin (ADIAM 67) en charge de la coordination des activités de ces écoles.

Le Conseil Général collabore également avec la médiathèque de Cronenbourg et le théâtre de Hautepierre – dont les activités touchent aussi Cronenbourg – tout en soutenant les compagnies artistiques se produisant dans le quartier.

Par ailleurs, que ce soit, grâce à ses établissements culturels et patrimoniaux comme le Haut-Koenigsbourg, le Vaisseau, les archives départementales et le parc d'archéologie interdépartemental Rhénan (PAIR) ou par l'intermédiaire de structures culturelles comme l'opéra, le TJP, HEAR, Pôle Sud ou le conservatoire, le Conseil Général contribue à maintenir la diversité culturelle et à la rendre accessible à tous.

Enfin, la bibliothèque départementale du Bas-Rhin reçoit en formation de nombreux bibliothécaires, dont ceux de la médiathèque de Cronenbourg, pour des ateliers contre l'illettrisme ou pour la petite enfance, et prête également de nombreuses expositions.

3. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

ENGAGEMENTS DE L'ETAT - DRAC

- ⇒ Poursuivre les actions d'éducation artistique et culturelle, en s'appuyant sur le GIP ACMISA
- ⇒ Développement d'une offre culturelle et d'ateliers de pratique artistique dans les territoires concernés : faire venir les artistes et les institutions culturelles, soutenir financièrement les projets et les interventions
- ⇒ Travail approfondi auprès des publics pour les amener à fréquenter les lieux culturels dans le quartier et hors du quartier

Dans la mesure où ce domaine d'intervention a été ajouté aux thématiques prioritaires, il est proposé les indicateurs de suivi suivants :

- *Nombre d'actions mises en œuvre/d'interventions*
- *Nombre de participants : fréquentation*
- *Evaluation qualitative auprès des publics*
- *Nombre de structures culturelles intervenantes*
- *Nombre de nouveaux projets, pour vérifier que le CUCS expérimental a bien eu un effet de dynamisation au plan culturel*
- *Nombre de projets spécifiques à chacun de ces deux quartiers, afin d'évaluer la concentration des actions sur ces zones*

ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE STRASBOURG

- ⇒ La Ville de Strasbourg s'engage à soutenir tous les projets culturels car elle considère que la culture est un vecteur d'émancipation, d'intégration et de réussite.

De manière concrète la Ville sera amenée à soutenir les actions permettant de :

Permettre et encourager l'accès de tous à la culture et aux pratiques culturelles

- Par le développement de réseaux de partenaires afin de rendre plus lisible l'action culturelle dans le quartier
- Par le développement de l'éducation populaire : La Ville de Strasbourg s'engage à revaloriser chaque année son soutien au Centre Socioculturel Victor Schoelcher de 1,8% pour permettre une stabilité budgétaire. La Ville s'engage à soutenir financièrement et techniquement la rénovation de l'Aquarium.
- Par le soutien à des actions de création et de diffusion artistique et culturelle de proximité. En l'absence d'un équipement culturel de proximité, la Ville propose de développer en priorité dans le cadre de l'avenant au CUCS des actions de création et diffusions d'œuvres artistiques et culturelles en lien avec les acteurs du quartier, notamment le CSC.
- Par le développement de l'accès à l'offre culturelle pour les familles en difficulté. La ville attribue des bourses aux familles en difficultés pour l'inscription à l'école de musique.
- Par la poursuite de ses activités artistiques et culturelles financées dans le cadre du périscolaire.

Travailler sur la mémoire des quartiers et des habitants des quartiers

La mémoire des habitants ou de celle qu'incarnent des lieux emblématiques de la ville comme les friches industrielles transformées en espaces culturels.

Promouvoir l'inter culturalité

ENJEUX TRANSVERSAUX EN MATIERE DE PREVENTION DES DISCRIMINATIONS

SENS DE L'INTERVENTION DE L'ETAT

Pour 2013, le ministre délégué à la ville a réaffirmé le caractère prioritaire de la thématique « prévention des discriminations » qui, dans le cadre de la politique de la ville doit être prise en compte de manière transversale dans les Cucs conformément à la circulaire du 24 mai 2006.

Parmi les critères reconnus par la loi comme sources potentielles d'inégalité de traitement, c'est la prévention des discriminations liées à l'origine, réelle ou supposée, qui est plus particulièrement prise en compte dans le cadre des interventions au titre de la politique de la ville comme celles relevant discriminations multicritères lorsque l'origine est en cause.

L'Etat porte une attention particulière aux pratiques discriminatoires dans les domaines de l'emploi, du logement et de l'éducation.

Dans cette perspective, l'Etat soutient les actions associatives lorsqu'elles visent à faire prendre conscience des discriminations et à contribuer à la prévention des discriminations directes, indirectes et systémiques

Au-delà des actions visant les discriminations directes, indirectes ou systémiques, plusieurs types d'actions sont financés dans ce cadre.

Les démarches partenariales visant à informer les victimes de discriminations sur les moyens de recours et les amener vers les dispositifs d'accès au droit et d'aide aux victimes. Dans le domaine de l'accès aux droits, les financements concernent des publics peu couverts par les services de droit commun et résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : les jeunes, les femmes et les personnes âgées sont ciblés prioritairement. Les interventions dans ce domaine ne visent pas les structures ou les actions « généralistes » mais celles visant à faciliter l'accessibilité géographique aux services publics et à améliorer la qualité de l'accueil et de l'information apportée afin de développer la connaissance et l'information sur les droits, d'orienter les publics concernés vers les structures les plus appropriées pour faire valoir leurs droits, de leur permettre d'être conseillés ou accompagnés pour l'accomplissement des démarches juridiques et administratives.

Les actions s'inscrivant dans une logique d'égalité des chances contribuant à la réduction des discriminations passives ou actives (parrainage des jeunes, accompagnement renforcé dans la recherche d'emploi, accès aux pratiques culturelles et artistiques, parcours individualisés de réussite éducative, accès à la réussite et l'excellence, promotion de la diversité dans les médias).

Les actions visant à lutter contre le racisme c'est-à-dire celles qui sont destinées à faire changer les représentations négatives portées sur certaines personnes ou groupes : modules de sensibilisation ou développant les connaissances sur la notion de préjugé et d'altérité, programmes éducatifs contre le racisme, actions de communication contre le racisme, actions citoyennes liées à cette thématique.

⇒ Engagements de l'Etat

L'Etat poursuit son soutien au titre du programme des « dispositifs territoriaux de prévention des discriminations », qui comportent trois volets : les diagnostics stratégiques territoriaux, les formations des acteurs territoriaux, les plans territoriaux de prévention des discriminations.

SENS DE L'INTERVENTION DE LA VILLE DE STRASBOURG

Considérant « les discriminations comme un délit »²¹ et comme « un des enjeux majeurs des politiques publiques pour faire vivre la cohésion sociale et le pacte républicain »²², la Ville de Strasbourg s'est engagée depuis 2011 dans des actions visant à agir contre les discriminations.

²¹ Cf. Présentation du répertoire des acteurs intervenant dans le champ des discriminations, édito de M. Mathieu Cahn.

²² Cf. Présentation de la semaine de la diversité, édito de M. Mathieu Cahn.

L'intervention de la Ville dans ce domaine consiste à :

- « A mettre à plat les processus de discriminations.
- Permettre d'identifier, de réduire et de prévenir les processus discriminatoires sur le territoire en vue d'améliorer la situation des victimes potentielles de discriminations.
- Combiner des actions tant en interne, pour tendre à l'exemplarité, qu'en externe en s'appuyant notamment sur un travail partenarial avec les associations agissant dans ce domaine. »²³

Elle se traduit dans des actions visant à :

1. Mener des actions de sensibilisation en direction de tous les publics via, par exemple la semaine de l'égalité et de la lutte contre les discriminations...
2. Assurer la formation des acteurs,
3. Accompagner les victimes de discriminations, en soutenant les acteurs intervenant dans ce domaine.
4. Agir en réseau (par l'organisation de temps de travail entre acteurs associatifs intervenant dans ce domaine) notamment pour faire avancer les situations difficiles ou complexes.
5. Faire connaître les acteurs et partager les ressources (par la réalisation d'un répertoire des acteurs).

Dans ce domaine, et au-delà de ces actions, l'intervention de la Ville de Strasbourg s'inscrit dans une politique volontariste au service de l'égalité destinée à lutter contre toutes les formes de discriminations qui continuent de perpétuer des attitudes, des comportements, des rejets, des exclusions, liés à des préjugés qui altèrent le regard sur l'autre. A ce titre, elle s'appuie sur la mission « lutte contre les discriminations », la mission « droits des femmes et égalité de genre », service du soutien à l'autonomie et sur le Conseil des Résidents Etrangers.

⇒ **Engagements de la Ville de Strasbourg**

- La Ville de Strasbourg continue à lutter contre toute les formes de discriminations.
- La Ville poursuivra son action autour des cinq axes d'intervention cités précédemment, en les formalisant via notamment l'inscription dans le cadre d'un Plan territorial de prévention des discriminations, signé notamment avec l'Etat.

²³ Cf. page 55, répertoire des acteurs édité par la Ville de Strasbourg.

Annexe 1 : Note de gouvernance

Le travail partenarial engagé depuis avril 2011 pour la production d'avenants expérimentaux au CUCS de la Communauté Urbaine de Strasbourg a été complexe et a rencontré de nombreux écueils.

Hormis la dimension diagnostic, alimentée et validée par les uns et les autres, les avenants produits résultent d'une « compilation » des points de vue et engagements de chacun des partenaires qui nécessiteraient pour être optimum un important travail complémentaire.

La complexité de l'identification de ce qu'est le droit commun mais aussi la difficile territorialisation des différentes politiques publiques ainsi que la complexité de « mesurer » certaines politiques sectorielles n'ont en effet pas permis la réalisation d'un document lisible et directement opérationnel en terme d'engagements.

De ce fait et compte tenu par ailleurs de la volonté affichée par l'ensemble des partenaires du CUCS de « profiter » de cette démarche pour en tirer des enseignements pour la future contractualisation, il a été décidé, lors du Comité de suivi local du 5 mars 2013, de procéder comme suit :

- **la mise en circulation des avenants pour signature**, dans le délai le plus rapide possible, au sein de chacune des institutions concernées par ce dispositif,
- **l'accompagnement de ces avenants par une note** précisant les modalités de travail (dite note de gouvernance) qui permettront de traduire ces avenants en objectifs opérationnels et en indicateurs.

L'engagement sur ces avenants répond à une triple dimension :

- s'engager ensemble à continuer ce qui a été fait et inscrit dans les différents documents contractuels,
- améliorer l'efficacité collective en identifiant des enjeux pouvant être portés en commun,
- à partir de l'existant et des aspects positifs, construire des réponses collectives dans une logique par exemple de mutualisation et ou d'expérimentation.

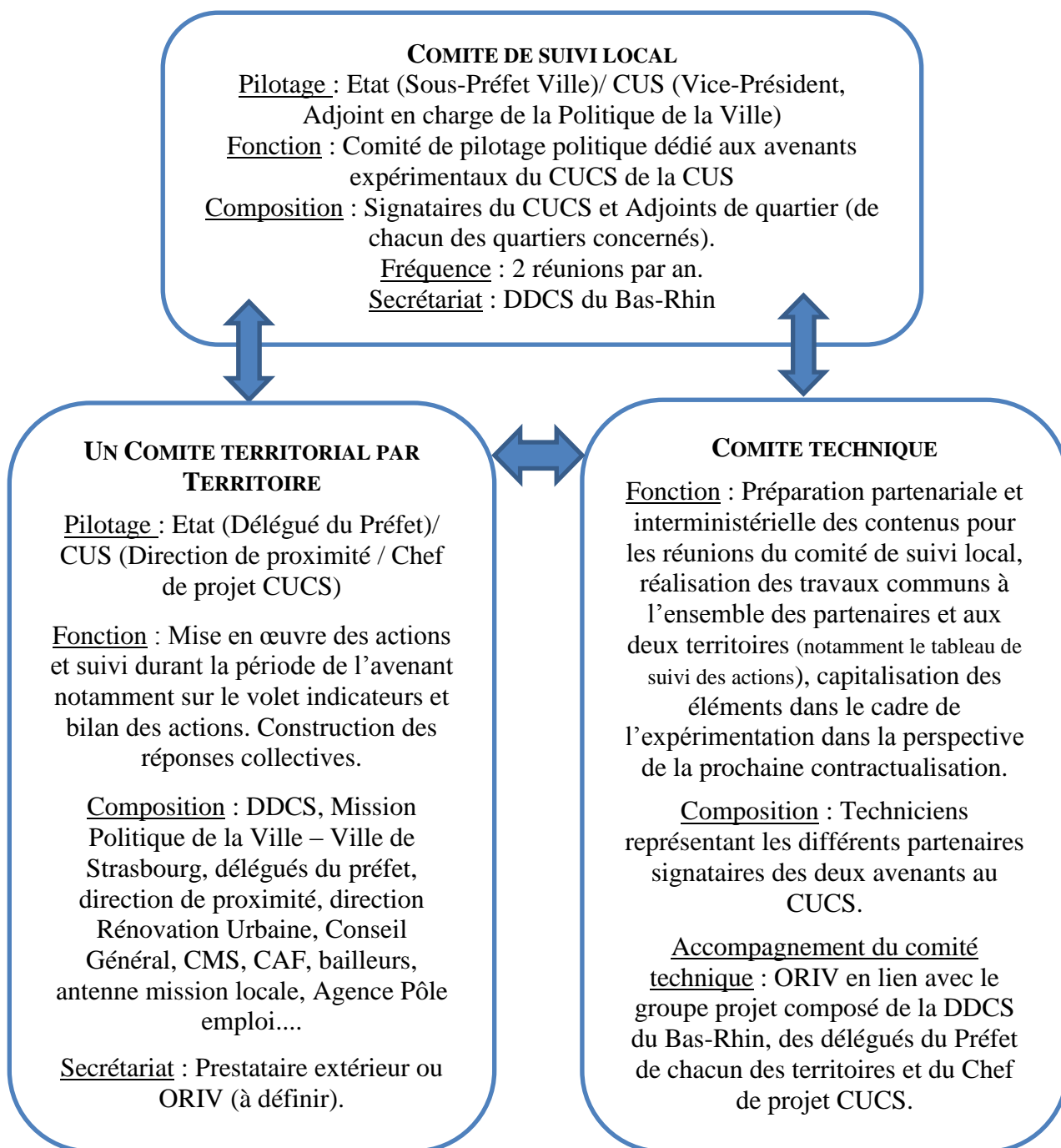
Concrètement, parallèlement à la mise en circulation des avenants pour signature sera réalisé **un tableau (document au format excel), pour chaque territoire faisant l'objet d'un avenant, et rendant compte de chacune des thématiques.**

Pour mémoire les thématiques traitées dans le cadre de la démarche sont l'emploi et le développement économique, l'éducation, la sécurité et la prévention de la délinquance, la santé et la culture.

La thématique « prévention des discriminations » étant transversale aux autres, elle sera mentionnée dans chaque tableau thématique.

- Les tableaux présenteront les catégories suivantes : enjeux / engagements / concrétisation 2013 (déclinaison opérationnelle) / indicateurs – bilan 2013 / concrétisation 2014 (déclinaison opérationnelle) / indicateurs – bilan 2014 / pilote / partenaires associés / thématique : prévention des discriminations.

Pour permettre **le suivi des engagements et le travail opérationnel** tout au long de l'année 2013 et 2014 (notamment la réalisation de ces tableaux, première étape du travail collectif), il est proposé la mise en place de la « **gouvernance** » **suivante** (cf. représentation graphique page suivante).



Il est important de rappeler que ces instances viennent en complément, et pour les seuls quartiers évoqués, du dispositif préexistant du CUCS de la CUS.

Annexe 2 : Tableaux des indicateurs de suivi

Les tableaux ci-après récapitulent les indicateurs de suivi recensés dans la circulaire du 27 avril 2011, selon les disponibilités locales.

Dans le domaine de l'emploi et du développement économique

Indicateur	Valeur Cronenbourg	Valeur référence	Mois/Année	Evolution
Nb de DEFM* global Cat A	655 783 cat ABC	16 226 Commune de Strasbourg 23 466 Commune de Strasbourg cat ABC	Septembre 2011	Cronenbourg -10.6% / cat A sept 2010
Nb de DEFM* de longue durée (au moins 1 an) Cat ABC	330	9 261 Commune de Strasbourg	Septembre 2011	-
Nb de DEFM* non qualifiés Cat ABC	404	3003 Bas-Rhin	Septembre 2011	-
Nb de DEFM* de moins de 26 ans Cat ABC	181	3 335 Commune de Strasbourg	Septembre 2011	Cronenbourg - 23 % / sept 2010
Nb d'emplois salariés existant dans le quartier et la ville	2805	116216 Commune de Strasbourg	DADS 2008 lieu de résidence	-
Nb de bénéficiaires de CAE et de CIE / DE non qualifiés	Non disponible			
Nb de postes (etp) de prof de l'insertion par l'activité économique en SIAE	67	-	-	-
Nb de résidents du quartier pris en charge en SIAE (dont jeunes et femmes)	Non disponible			
Nb de bénéficiaires des clauses d'insertion dans les marchés de la RU et au titre de la GUP	51 personnes du quartier	810 personnes au total. Bassin d'emploi de Strasbourg	-	-
Nb de DE de la ZUS inscrits dans le parcours « créateurs » et proposition du nb de bénéficiaires dans la commune	29 soit 3.6% du nombre de DE habitant la ZUS	-	Déc.2011	-
Nb de prestations de Pôle emploi à destination des jeunes de la ZUS	216	918 Demandeurs d'emplois de Cronenbourg	Décembre 2011	-
Nb de jeunes résidents du quartier accueillis en école de la 2 ^{ème} chance	7	383	2010	-
Nb de bénéficiaires du contrat d'autonomie	128	1200	Février 2012	Donnée peu pertinente : fin du

Part des sorties positives du contrat d'autonomie	46%	44%	Février 2012	dispositif et pas de nouvelles entrées
Nb de jeunes du quartier en CIVIS	55	1588	2011	-
Nb de jeunes résidents du quartier accueillis en centre de formation de l'EPIDe	-	-	-	-

* DEFM = Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois

Dans le domaine de l'éducation (Données chiffrées 2010)

Indicateur	ZUS Cronenbourg	Moyenne département
Nombre d'élèves par classe	Collège = 20 Ecole élémentaire = 20.15 Ecole maternelle = 22,3	Collège = 24.78 Ecole élémentaire = 22.54 Ecole maternelle = 25,14
Délai moyen de remplacement des enseignants absents pour plus d'1 semaine dans le 1 ^{er} degré	0 jour	0 jour
Taux d'absence moyen des enseignants (nb d'heures non enseignées / nb d'h totales à enseigner)	Non disponible	
Nombre d'élèves par CPE (collège)	239.5	556.3
Nombre d'élèves par assistants d'éducation	149.8	220
Taux d'occupation des postes d'assistante sociale et d'infirmière scolaire	Infirmière scolaire = 100% Assistante sociale = 60%	Infirmière scolaire : 60% Assistante sociale : 35%
Taux de couverture des besoins en médecine scolaire en référence à la circulaire précitée du 1er décembre 2003	100%	
Le différentiel entre le pourcentage d'enseignants en poste depuis moins de deux ans dans la zone expérimentale et hors zone expérimentale	-4	
Evolution du pourcentage d'élèves participant à l'opération « École Ouverte »	- 83%	
Nombre de parents touchés par les actions d'information (mallette des parents)	25	
Nb d'élèves accueillis dans les « temps passerelle » (scolarisation précoce : 2ans)	71	770
Nombre et pourcentage d'élèves bénéficiant de l'accompagnement éducatif globalement	Collège = 31%, soit 171 élèves EE = 23%, soit 131 élèves	Collège = 38.5% EE = 39%
Nombre et pourcentage d'élèves bénéficiant de l'accompagnement éducatif - Aide aux devoirs	Collège = 51%, soit 87 élèves EE = 15%, soit 20 élèves	Collège = 51% EE = 34%
Nombre et pourcentage d'élèves bénéficiant de l'accompagnement éducatif - Pratiques artistique et culturelle	Collège = 28%, soit 48 élèves EE = 85%, soit 111 élèves	Collège = 24% EE = 42%
Nombre et pourcentage d'élèves bénéficiant de l'accompagnement éducatif - Langue vivante	Collège = 11%, soit 19 élèves EE = 0%,	Collège = 11% EE = 1%
Nombre et pourcentage d'élèves bénéficiant de l'accompagnement éducatif - Pratique sportive	Collège = 12%, soit 17 élèves EE = 0%	Collège = 14% EE = 3%
Taux d'absentéisme des élèves	Collège = 7% EE = <1 %	Collège = 3% EE = ND
Evaluations de CE1 – Français	Acquis insuffisants = 9 % Acquis fragiles = 27.4% Bons acquis = 33.8% Acquis très solides = 29,9%	Acquis insuffisants = 9% Acquis fragiles = 17% Bons acquis = 30% Acquis très solides = 44%
Evaluations de CE1 – Mathématiques	Acquis insuffisants = 10.2% Acquis fragiles = 27.9% Bons acquis = 36.8% Acquis très solides = 27.1%	Acquis insuffisants = 9.5% Acquis fragiles = 11.6% Bons acquis = 28% Acquis très solides = 50.1%
Evaluations de CM2 - Français	Acquis insuffisants = 14.8% Acquis fragiles = 36.7% Bons acquis = 38.3% Acquis très solides = 10.2%	Acquis insuffisants = 6.5% Acquis fragiles = 19.5% Bons acquis = 28.3% Acquis très solides = 45.7%
Evaluations de CM2 – Mathématiques	Acquis insuffisants = 10.2% Acquis fragiles = 31.2% Bons acquis = 49.2% Acquis très solides = 8.6%	Acquis insuffisants = 11% Acquis fragiles = 19% Bons acquis = 32% Acquis très solides = 38%
Taux de réussite au diplôme national du Brevet et moyenne aux épreuves écrites par rapport à la moyenne nationale	Taux de réussite = 64.2% Moyenne des écrits = 7.2	Taux de réussite = 85% Moyenne des écrits = 11
Taux de passage en seconde générale, technologique et professionnelle	2 ^{nde} générale et technologique = 37% 2 ^{nde} professionnelle = 32%	2 ^{nde} générale et technologique = 59% 2 ^{nde} professionnelle = 20%
Taux d'élèves originaires des établissements en sites expérimentaux orientés en première générale et technologique à l'issue de la seconde	71.7%	Moyenne académique : 82.1%
Nb de décrocheurs repérés et pris en charge dans le ou les collèges du quartier	0	0
Taux d'évitement à l'entrée en 6 ^{ème}	44%	8.5%

EE = Ecole élémentaire

Dans le domaine de la sécurité et de la prévention de la délinquance

Indicateur	Valeur Cronenbourg	Valeur référence	Mois/Année	Evolution
Evolution des index (état 4001) retenus pour l'analyse de la délinquance dans les quartiers sensibles	Cf. tableau ci-dessous		Annuel	Cf. analyse ci-dessous
Nombre d'interpellations liées à des trafics dans le quartier	22		31 décembre 2010	
Etat de la délinquance aux abords et à l'intérieur des établissements scolaires du quartier ou situés à proximité	Non disponible			
Etat de la délinquance dans les transports en commun traversant le quartier	Non disponible (voir éventuellement avec la CTS)			
Nombre de caméras de vidéo-protection installées	19			
Tableau des autres mesures de prévention situationnelle décidées dans l'avenant	1			
Nombre de policiers formés	Non disponible			
Nombre de personnes reçues dans le commissariat par l'intervenant social	Pas d'intervenant social / partenariat avec les associations			
Nombre d'actions menées par le DCCP	Non disponible			
Nombre de jeunes accueillis par le CLJ	Pas de CLJ sur le secteur			
Nombre d'opérations de présentation des métiers de la sécurité intérieure conduites dans les établissements du quartier	Non disponible			

Annexe 3 : Fiches-action dans le domaine de l'Emploi et du Développement économique

Récapitulatif des fiches actions

Engagement 1 : Renforcer l'accompagnement des jeunes de 16-25 ans

- Action 1.1 - Développer les accompagnements renforcés vers l'emploi
- Action 1.2 - Intensifier la coopération Mission Locale – Ecole de la deuxième Chance – EPIDe
- Action 1.3 - Monter une action de parrainage avec le Club des Partenaires

Engagement 2 : Créer de nouvelles opportunités pour les habitants de la ZUS

- Action 2.1 : Développer l'accès aux clauses d'insertion

Engagement 3 : Favoriser l'insertion de public éloigné de l'emploi

- Action 3.1 : Accompagner un groupe de femmes vers l'insertion professionnelle
- Action 3.2 : Lever les freins à l'emploi

Engagement 4 : Accompagner les jeunes

Engagement 5 : Accompagner les créateurs d'entreprise

ENGAGEMENT 1 : Renforcer l'accompagnement des jeunes de 16-25 ans

ACTION 1.1 : Développer les accompagnements renforcés vers l'emploi

ANALYSE DES BESOINS ET DIAGNOSTIC

Les jeunes du quartier Cronenbourg Cité nucléaire bénéficient peu de l'accompagnement renforcé CIVIS. En 2011, le quartier représente seulement 3.5% de l'ensemble des CIVIS signés sur l'ensemble du territoire de la Mission locale pour l'Emploi de Strasbourg.

L'analyse des conditions de réussite et des difficultés qui peuvent se manifester dès l'accès au CIVIS, tant en matière de formalités administratives que de mise en condition pour que les jeunes acceptent d'être dans un accompagnement renforcé, c'est à-dire régulier et soutenu, a conduit à la mise en place d'une expérimentation.

Le public ciblé : 20 Jeunes de 16 à 25 ans, sans emploi, de niveau infra IV, ou n'ayant pas achevé ou validé le 1er cycle de l'enseignement supérieur, inscrits ou non à la mission locale.

OBJECTIFS

- Augmenter le nombre de jeunes bénéficiant d'un accompagnement renforcé vers l'emploi (CIVIS)
- Permettre à ces jeunes d'accéder aux offres d'emploi d'avenir
- Prévenir les risques de rupture du contrat

DESCRIPTION DE L'ACTION

Mise en place d'une action de mobilisation, ciblant des jeunes connus ou non de la mission locale,

- en s'appuyant sur la mise en œuvre des emplois d'avenir,
- en partenariat avec les associations du territoire

Constitution d'un groupe de jeunes auxquels il sera proposé des actions adaptées à leur besoin.

Contenu : actions courtes de mobilisation (projet vidéo, séjour ...), travail sur le projet professionnel, ateliers préparation entretiens d'embauche, préparation à la candidature aux emplois d'avenir.

Résultat attendu :

- 20 jeunes entrés en CIVIS
- 10 jeunes signant un emploi d'avenir à 6 mois d'accompagnement

MOYENS

Financement : DIRECCTE, FIPJ - PLIE

INDICATEURS D'EVALUATION

Nombre de jeunes entrant en CIVIS

Nombre de ruptures des contrats signés

Nombre de jeunes accédant à un emploi d'avenir

ENGAGEMENT 1 : Renforcer l'accompagnement des jeunes de 16-25 ans

ACTION 1.2 : Intensifier la coopération Mission Locale – Ecole de la deuxième Chance - EPIDE

ANALYSE DES BESOINS ET DIAGNOSTIC

Les jeunes de la Cité nucléaire ont peu accès au dispositif de l'école de la 2^{ème} Chance et de l'Epide

OBJECTIFS

- Augmenter le nombre de jeunes du quartier entrant à l'Ecole de la 2^{ème} Chance. Pour l'EPIDE, sur la période 2012-2014, l'objectif est d'accueillir chaque année 15 jeunes issus du quartier de Cronenbourg. Cet objectif pourra être revu à la hausse en cas d'augmentation de la capacité d'accueil du centre.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Mission Locale Pour l'Emploi de Strasbourg, l'Ecole de la Deuxième Chance (E2C) et l'Epide ont décidé d'engager un partenariat renforcé entre leurs structures, afin d'améliorer la prise en charge des jeunes dont ils ont, conjointement ou non, la responsabilité de l'accompagnement.

MOYENS

Un protocole d'accord a été signé entre la mission locale et l'E2C.

Il porte notamment sur :

- La participation de l'E2C aux travaux des Ateliers territoriaux de partenaires, pilotés par la ville de Strasbourg.
- L'information systématique et la visite de l'E2C pour les jeunes intégrés dans une action collective organisée par la Mission locale, et inversement.
- La mutualisation de la relation entreprise (visite d'entreprises, postes vacants, jobs saisonniers...).
- La mutualisation des outils psychométriques (tests mis en œuvre par la Mission locale, plateforme technique de l'E2C).

La convention de partenariat entre la Mission locale et l'Epide est en cours d'élaboration

INDICATEURS D'EVALUATION

Nombre d'entrées à l'E2C

Nombres d'entrées à l'EPIDE

ENGAGEMENT 1 : Renforcer l'accompagnement des jeunes de 16-25 ans

ACTION 1.3 : Monter une action de parrainage avec le Club des Partenaires

ANALYSE DES BESOINS ET DIAGNOSTIC

Les membres de l'association d'entreprises Club des Partenaires ont organisé en 2011 et 2012 un forum de recrutement « jobs d'été ». Cependant, certaines entreprises ne recrutent pas. Le président de l'association s'est montré intéressé par le parrainage, qui permettrait à ces entreprises de s'engager aussi pour l'emploi des jeunes du quartier.

OBJECTIFS

- Mettre en place un réseau de 10 parrains qui accompagneront 10 filleuls (le)s.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le parrainage consiste à faciliter l'accès à l'emploi de jeunes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, en les faisant accompagner par des acteurs économiques du territoire, occupant des postes à responsabilités. L'intervention du parrain consiste en :

- Echanger avec son filleul sur son parcours professionnel, son projet actuel
- Ouvrir ses réseaux à son filleul
- Recommander son filleul
- Soutenir le filleul dans ses démarches d'emploi (soutien de la motivation, débriefing...).

MOYENS

Mobilisation de la chargée de mission parrainage financée par la DIRECCTE

INDICATEURS D'EVALUATION

Nombre d'accès à l'emploi
Evaluation qualitative
Pérennité de l'action

ENGAGEMENT 2 : Créer de nouvelles opportunités pour les habitants du quartier

ACTION 2.1 : Développer l'accès aux clauses d'insertion

ANALYSE DES BESOINS ET DIAGNOSTIC

En 2011, 51 candidats ont été suivis par le Relais Emploi Chantiers au niveau du quartier de Cronenbourg. 41 personnes ont bénéficié d'un emploi

Le quartier de la Cité nucléaire bénéficie d'opérations isolées de rénovation urbaine. Le quartier limitrophe de Hautepierre fait l'objet d'une opération de grande ampleur dans le cadre de l'ANRU.

Pour les marchés de services, les principaux donneurs d'ordre (CUS, Ville de Strasbourg et CUS Habitat) inscrivent des clauses sociales dans les marchés de prestations d'entretien des espaces publics et privés. Aussi, en 2011, ces marchés, obtenus par la Régie de quartier CRENO, ont permis d'offrir plus de 40 000h de travail à des habitants du quartier.

OBJECTIFS

- Augmenter le nombre d'habitants du quartier suivis par le Relais Chantiers : 60 en 2013.
- Permettre à 20 jeunes du quartier de découvrir le monde de l'entreprise et entamer de véritables parcours d'insertion.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Mobiliser l'ensemble des partenaires du quartier pour l'orientation de jeunes vers le Relais Chantiers.
- Mettre en place les actions de formation nécessaires à la prise de poste
- Garantir les suites de parcours

MOYENS

Mobilisation du droit commun ; montage d'une action spécifique si besoin

INDICATEURS D'EVALUATION

Nombre de résidents de la Cité nucléaire suivis par le Relais Chantiers
Nombre de personnes ayant accédé à un contrat, dont jeunes
Bilan qualitatif des suites de parcours

ENGAGEMENT 3 : Favoriser l'insertion de public éloigné de l'emploi

ACTION 3.1 : Accompagner un groupe de femmes vers l'insertion professionnelle

ANALYSE DES BESOINS ET DIAGNOSTIC

Les femmes peu ou pas qualifiées en situation de chômage, qu'elles soient ou non inscrites à Pôle Emploi ou à la Mission locale pour l'Emploi de Strasbourg, connaissent des freins spécifiques à l'accès ou au retour à l'emploi : conciliation des temps vie professionnelle/vie familiale, garde des enfants...

Elles ont également souvent une image de soi détériorée.

L'accès ou le retour à l'emploi est favorisé par la mise en mouvement au travers d'une action collective prenant en compte ces spécificités.

OBJECTIFS

- Définir un projet d'accès à l'emploi à court ou moyen terme
- Valider ce ou ces projets par des périodes d'immersion en entreprise
- Acquérir des techniques de recherche d'emploi
- Engager des démarches actives de recherche d'emploi ou d'inscription dans une action de formation

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Action collective de mobilisation pour 15 femmes éloignées de l'emploi.
- Adaptation et progressivité du rythme et des horaires. (notamment contraintes/enfants)
- Travail sur la mobilité, l'image de soi, les représentations du travail
- Bilan personnel et professionnel afin d'identifier le potentiel de chaque participante
- Exploration du marché de l'emploi, techniques de recherche d'emploi, immersions en entreprise
- Orientation des candidatures par les travailleurs sociaux, associations, Pôle Emploi et mission locale du territoire.
- Les questions de garde d'enfants sont traitées en amont du démarrage de l'action afin de garantir la participation des mères de famille.

MOYENS

Action de mobilisation d'une durée de 330h

Porteur : Association RETRAVAILLER 67

Financement : DIRECCTE/CUS/ PLIE 18 000€

INDICATEURS D'EVALUATION

Nombre d'accès à l'emploi

Nombre d'entrées en formation

Evaluation qualitative

ENGAGEMENT 3 : Favoriser l'insertion de public éloigné de l'emploi

ACTION 3.2 : Lever les freins à l'emploi

ANALYSE DES BESOINS ET DIAGNOSTIC

Certains publics très éloignés de l'emploi n'accèdent pas à l'offre du Service Public de l'Emploi, en raison de freins liés à la mobilité, la maîtrise du français et ou de l'écrit, la méconnaissance des aides dont ils peuvent bénéficier.

OBJECTIFS

- Développer une offre de service adaptée aux difficultés des publics cible

DESCRIPTION DE L'ACTION

Compléter et renforcer les outils de droit commun :
En concertation avec Pôle Emploi et la Mission locale, définir les besoins non couverts
-1ere action : mettre en place des ateliers écrivain public dédiés à la recherche d'emploi pour les personnes ne maîtrisant pas l'écrit.

MOYENS

Appel à projet INNOV EMPLOI, mesure FSE 332 (ligne spécifique quartiers politique de la ville)
Contreparties crédits ACSE, DIRECCTE UT
Lancement février 2013

INDICATEURS D'EVALUATION

Quantitatifs : nombre de bénéficiaires des actions
Qualitatifs : amélioration du service rendu, amélioration du partenariat entre les associations du quartier, Pôle Emploi et la Mission locale.

ENGAGEMENT 4 : Accompagner les jeunes

ANALYSE DES BESOINS ET DIAGNOSTIC

La part des jeunes inscrits sur les listes des demandeurs d'emploi à fin mars 2012 est de 14.6 % sur l'ensemble du Bas-Rhin, de 14.3% sur l'ensemble des ZUS du Bas-Rhin et de 13.5 % sur le quartier ZUS de Cronembourg.

10.5% de ces jeunes sont titulaires d'un diplôme de niveau III et plus.

871 personnes sont inscrites à mars 2012 sur Cronembourg dont 118 jeunes.

OBJECTIFS

- Permettre aux jeunes issus de ce quartier d'accéder à un accompagnement et/ou une formation adaptés à leurs besoins
- Faciliter la mise en relation physique des jeunes diplômés du quartier avec les employeurs qui recrutent

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Il est prévu des accompagnements ciblés pour les jeunes du quartier avec une dynamique de groupe et animés par les prestataires conventionnés de Pôle Emploi.
Avec :
 - ▶ La mobilisation automatique d'EMT ZUS (évaluation en milieu de travail de 120 h en entreprise à la place des 80h de droit commun pour les DE hors ZUS).
 - ▶ L'intervention de conseillers pôle emploi dans le cours de ces accompagnements pour une mobilisation renforcée et adaptée aux problématiques de chacun (ex : financement de permis de conduire,...)
2. Proposition d'invitation systématique adressée aux jeunes diplômés identifiés afin de participer aux rencontres recrutement (rencontres avec des employeurs organisés tous les mois) qui se font dans les agences de Strasbourg suivant leur secteur d'activité.

MOYENS

Porteur : Pôle emploi

Financement d'une EMT ZUS par jeune en ayant besoin (soit 240 euros par jeune).

30 places d'accompagnement à la recherche d'emploi et la définition de projet pour les jeunes de Cronembourg et Neuhof.

INDICATEURS D'EVALUATION

Nombre de prestations et envoi en formation réalisés au bénéfice des jeunes du quartier

Nombre de jeunes diplômés ayant participé à une rencontre recrutement

ENGAGEMENT 5 : Accompagner les créateurs d'entreprise

ANALYSE DES BESOINS ET DIAGNOSTIC

En données agglomérées sur les deux quartiers, Neuhof et Cronenbourg, sur 12 mois glissants, 80 demandeurs d'emploi sont en moyenne par mois en accompagnement création d'entreprise.

OBJECTIFS

Ouvrir plus largement cette modalité d'insertion, à savoir l'accompagnement création d'entreprise, aux demandeurs d'emploi des habitants du quartier et ajuster l'action à leurs besoins.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ▶ Mobilisation d'ateliers « création d'entreprise » spécifiques pour les Demandeurs d'Emploi du quartier souhaitant réfléchir à ce parcours.
- ▶ Invitation des demandeurs d'emploi du quartier en parcours créateur pour avoir leur retour sur leur connaissance du droit commun et les manques qu'ils identifient pour créer leur entreprise.
- ▶ Suite à ce retour, les aider individuellement dans leur création et faire une cartographie du droit commun en création d'entreprise sur le territoire afin de mieux diffuser l'information notamment dans ces quartiers

OBJECTIFS

Ouvrir plus largement cette modalité d'insertion, à savoir l'accompagnement création d'entreprise, aux demandeurs d'emploi des habitants du quartier et ajuster l'action à leurs besoins.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ▶ Mobilisation d'ateliers « création d'entreprise » spécifiques pour les Demandeurs d'Emploi du quartier souhaitant réfléchir à ce parcours.
- ▶ Invitation des demandeurs d'emploi du quartier en parcours créateur pour avoir leur retour sur leur connaissance du droit commun et les manques qu'ils identifient pour créer leur entreprise.
- ▶ Suite à ce retour, les aider individuellement dans leur création et faire une cartographie du droit commun en création d'entreprise sur le territoire afin de mieux diffuser l'information notamment dans ces quartiers

MOYENS

Porteur : Pôle emploi

Ateliers création d'entreprise (145 euros en moyenne pour 6 personnes).

INDICATEURS D'EVALUATION

Nombre de création d'entreprise aboutie

Nombre de participation aux ateliers

Annexe 4 : Fiches-action dans le domaine de l'Education

Récapitulatif des fiches actions

- Action 1. Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration
- Action 2. Mallettes des Parents
- Action 3. Ecole ouverte
- Action 4. Création d'une classe passerelle 6ème
- Action 5. Des actions inter degrés
- Action 6. Accompagnement Educatif au CM
- Action 7. Lieu d'Accueil Temporaire Individualisé
- Action 8. Club d'anglais Atelier d'allemand en SEGPA
- Action 9. Création de groupes de compétences en Français et en mathématiques
- Action 10. Faire entrer les parents au collège : un tremplin vers la socialisation

ENGAGEMENT 1 : Renforcer et adapter l'information des parents

ACTION 1 : Développement de l'opération Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration à l'école maternelle Paul LANGEVIN

ANALYSE DES BESOINS ET DIAGNOSTIC

La connaissance du système éducatif complexe fait défaut à de nombreuses familles, en particulier celles ne maîtrisant pas la langue française.

Pour la réussite des enfants, les échanges entre les établissements scolaires et les familles sont indispensables.

OBJECTIFS

Conformément à la circulaire du 23 septembre 2010, 3 objectifs sont visés simultanément

- Acquisition de la maîtrise de la langue française
- Présentation des principes et des valeurs de la République pour une meilleure intégration
- Meilleure connaissance de l'institution scolaire et des modalités d'exercice de la parentalité pour donner aux parents les moyens d'aider leurs enfants.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette formation gratuite est proposée en un module de 120h sur les 3 volets précités en objectifs, pendant le temps scolaire.

Ces cours de Français Langue sur seconde sont donnés à l'école maternelle Langevin.

à un groupe de parents (15aine inscrits) des écoles maternelles et élémentaires Wurtz – Perey – Langevin

Une centaine d'heures de cours avec la formatrice FLE du CSC Victor Schoelcher et un programme basé sur le quotidien des élèves à l'école et les outils de l'école (mots aux parents, albums, comptines...)

Des rencontres organisées sur différentes thématiques : travail à la médiathèque, la papothèque, travail avec les directions des écoles, le RASED, le CRAVIE, CIVIS PACIS.

Travail avec une artiste comédienne de Courant d'Art (travail sur les comptines apprises en classe par les enfants et travail de production d'écrit à partir d'un conte de leur pays d'origine : raconté oralement, transcrit en français par les parents, illustré, interprété, présenté.

Le public visé est les parents étrangers ou immigrés ne bénéficiant pas du Contrat d'Accueil et d'Intégration.

MOYENS

Moyens humains

3 intervenants associatifs, la secrétaire de réseau d'ECLAIR, la directrice de l'école

Moyens financiers

4800€ pour l'année scolaire (rémunération des intervenants, matériel...)

INDICATEURS D'EVALUATION

Nombre de participants

Assiduité des participants

Qualités des relations des parents participants avec les enseignants des enfants

Implication des participants à la vie de l'école

Impact sur l'absentéisme des élèves

ENGAGEMENT 2 : Tirer parti du dispositif « mallette des parents »

ACTION 2 : La mallette des parents en 6ème au collège Sophie Germain

ANALYSE DES BESOINS ET DIAGNOSTIC

Les difficultés à mobiliser les parents d'élèves lors des réunions organisés au sein de l'établissement et les difficultés à impliquer les parents dans l'accompagnement de la scolarité de leur enfant et ainsi à les associer à leur réussite scolaire sont importantes et récurrentes.

OBJECTIFS

- Renforcer les liens avec les parents pour construire un partenariat entre l'institution scolaire et les parents de collégiens de sixième.
- Améliorer le dialogue entre les enseignants et les parents
- Accompagner les parents dans leur rôle et les encourager à s'impliquer dans la scolarité de leur enfant.
- Prévenir l'absentéisme et la violence au collège

DESCRIPTION DE L'ACTION

Mise en place d'ateliers/ débat avec les parents avec le support vidéo proposé dans la mallette des parents

Organisation de 3 rencontres par années scolaire

Animation des débats par des personnels enseignants et chef d'établissement

Public visé : les parents d'élèves de 6ème

MOYENS

Moyens humains

2 membres de l'équipe de direction, 1 CPE, 4 enseignants

Moyens financiers

12 HSE

INDICATEURS D'EVALUATION

Nombre de participants

Qualités des relations des parents participants avec les enseignants des enfants

Impact sur l'absentéisme des élèves

ENGAGEMENT : Proposition au moins d'une opération Ecole ouverte dans le collège à chacune des vacances scolaires

ACTION 3 : Ecole Ouverte pour la réussite scolaire au collège S Germain

ANALYSE DES BESOINS ET DIAGNOSTIC

Les périodes de vacances constituent des ruptures dans la dynamique des apprentissages. Ces périodes sont à mettre à profit pour ne pas laisser les jeunes dans le désœuvrement et les mobiliser de façon stimulante et intelligente.

OBJECTIFS

- Favoriser la liaison école/collège en accueillant des élèves de CM2
- Valoriser l'image du collège
- Créer des rapports différents entre les élèves, les personnels de l'établissement et les familles
- Donner et développer l'envie d'apprendre
- Donner du sens aux apprentissages dans des situations plus paisibles par la pédagogie du détour
- Accroître la personnalisation et l'individualisation du soutien aux apprentissages

Public visé : jeunes du collège et de CM2 qui ne partent pas en vacances et qui vivent en zone urbaine sensible

DESCRIPTION DE L'ACTION

Proposition d'activités en décloisonnant le plus possible les disciplines.

Organisation de sorties culturelles

Selon les périodes de vacances, 2 ateliers sont développés en plus de ceux à visée artistiques, culturelles et sportives : préparation à l'entrée en 6^{ème} des CM2 sortants, et préparation au DNB pour les 3èmes

MOYENS

Moyens humains

10 personnes mobilisées (enseignants, assistants pédagogiques et assistants d'éducation)

Moyens financiers

Financement EN et Politique de la ville

INDICATEURS D'EVALUATION

Taux de participation aux activités d'Ecole Ouverte

Motivation des élèves pour les apprentissages

Résultats au DNB

Taux de passage en 2^{nde} GT

ENGAGEMENTS :

- Encourager et accentuer la mise en œuvre d'actions et de projets dans le cadre de l'article 34 de la loi d'orientation 2005
- Garantir la cohérence des politiques éducative et pédagogique au sein des établissements notamment dans le cadre du programme innovant ECLAIR
- Renforcer l'offre pédagogique de manière à lutter contre les stratégies d'évitement

ACTION 4 : Création d'une classe passerelle en 6^{ème}

ANALYSE DES BESOINS ET DIAGNOSTIC

Manque de continuité entre le 1^{er} et 2^d degrés (plus de problèmes de discipline, disparité au niveau des pratiques pédagogiques)
Fort taux d'évitement du collège
Fragilité accrue de certains élèves (comportement et résultats scolaires) lorsqu'ils sont confrontés à l'organisation du collège (déplacements, multiplicité des professeurs...)

OBJECTIFS

- Offrir un cadre de « classe » différent à une classe de 6^{ème}
- Mettre en œuvre d'un projet fédérateur inter degré

DESCRIPTION DE L'ACTION

Une classe de CM2 de l'EE Perey sera un groupe classe de 6^{ème} au collège l'année prochaine. Le professeur principal (PLC de français) de cette classe de 6^{ème} travaille dès cette année avec cette classe et son professeur (Observation dans la classe de CM2 – Participation à un projet pédagogique autour de la préparation d'un voyage à Paris – Interventions dans la classe – Participation à l'élaboration d'une charte de classe qui accompagnera les élèves au collège). Certains collègues PLC (histoire géographie et mathématiques) interviennent auprès de ces CM2 dans le cadre du même projet pédagogique (cours au collège). Interventions du PE et d'un PLC en SVT au collège . L'année prochaine, le projet autour de Paris se poursuivra pour assurer une continuité pédagogique et le PE titulaire de la classe continuera à y être associé. Par ailleurs, la classe passerelle aura sa propre salle de classe (sauf pour les matières spécifiques : salle de sciences, salle d'arts plastiques) sur près de la moitié de l'« horaire élève ». Les élèves pourront donc s'approprier ce cadre de vie afin d'acquérir plus d'autonomie et d'autodiscipline (gestion du matériel de classe – affichages didactiques – mise en valeur des travaux d'élèves – limitation des déplacements).

MOYENS

Intervention des enseignants dans le cadre de leur service. Aucun moyen financier complémentaire.

INDICATEURS D'EVALUATION

Nombre d'outils didactiques transférés
Comparaison des résultats scolaires de cette classe passerelle avec ceux des autres classes
Relevé quantitatif du nombre de signalements (exigence de comportement et de travail sont les mêmes) dans cette classe passerelle

ENGAGEMENT : Renforcer l'attractivité de l'offre pédagogique de manière à lutter contre les stratégies d'évitement

ACTION 5: Des actions inter degrés

ANALYSE DES BESOINS ET DIAGNOSTIC

Taux d'évitement trop élevé au collège : 44%
Rupture entre le 1^{er} et le 2nd degrés

OBJECTIFS

- Favoriser la continuité des apprentissages (observation et mutualisation des pratiques pédagogiques – implication des PE et des PLC dans des projets communs)
- Lutter contre les stratégies d'évitement par des projets pédagogiques communs
- Valider des compétences du socle (TICE) palier 2 et palier 3

DESCRIPTION DE L'ACTION

Une classe de CM2 de EEWurtz travaille en binôme avec une classe de 5^{ème} du collège tout au long de l'année (projet autour d'internet et participation en équipes mixtes au Cityraid, rallye urbain dans la ville de Strasbourg).

Réunion de travail entre les PE, PLC concernés, le chargé de mission TICE, le juriste éducateur de Civis Pacis et la secrétaire de réseau.

Intervention de sensibilisation aux « Dangers et richesses d'internet. Que dit la loi ? » (Interventions différentes, adaptées à l'âge des élèves).

Travail à partir de ressources TICE (exemple Vinz et Loup).

Production d'écrits et d'outils interactifs utilisant les TICE.

Croisement entre les deux classes et présentation mutuelle de leurs travaux.

Validation de leurs productions par le juriste éducateur.

Hébergement de leurs travaux en direction de leurs pairs sur le site du réseau.

Présentation aux parents (présentation des travaux par les élèves – débat ouvert avec un juriste éducateur et avec un infirmier addictologue).

MOYENS

Moyens CESC (400 euros)

INDICATEURS D'EVALUATION

Quantité et qualité des productions d'écrits des élèves

Validation de la compétence 4 des paliers 2 et 3 et du B2I

Nombre de consultations de leurs travaux sur le site du réseau

Nombre de parents présents à la soirée de présentation

Nombre d'évitement sur la classe de CM2

ENGAGEMENT : Faire bénéficier les élèves de l'accompagnement éducatif

ACTION 6: Accompagnement éducatif pour les CM dans les 3 écoles de l'école du socle pour favoriser la validation du palier 2

ANALYSE DES BESOINS ET DIAGNOSTIC

Faible taux de réussite en compréhension aux évaluations nationales CM2
Nombre important d'élèves en difficulté (dernier quartile) aux évaluations nationales en maths et en français
Faible taux d'élèves ayant validé leur palier 2 en français et en maths à l'entrée au collège
Nécessité de travailler les stratégies de compréhension et la mobilisation des compétences dans la réalisation d'une tâche complexe

OBJECTIFS

- Faire bénéficier les élèves des différents aspects de l'accompagnement éducatif

DESCRIPTION DE L'ACTION

Mise en œuvre de plusieurs groupes en accompagnement éducatif de janvier à juin : mobilisation suite à la commission de liaison et du pointage des élèves n'ayant pas validé leur palier 2 à l'entrée en 6^{ème}.

Travail autour de la tâche complexe au CM : lire, comprendre, rendre compte de sa compréhension à EEPerey (2 enseignants et la directrice pour 3 groupes de 8 élèves), et à l'EE Wurtz (la directrice pour 1 groupe de 8 élèves).

Enseignement stratégique de la compréhension : développer une posture de lecteur actif en quête de sens à l'EE Langevin (la directrice et la secrétaire de réseau pour 2 groupes d'élèves)

A raison de 1h15 hebdomadaire par groupe.

Les outils : la Cigale, LECTOR LECTRICE, Lire Lier de Ouzoulias, livres d'énigmes, supports sociaux

MOYENS

150 HSE

INDICATEURS D'EVALUATION

Suivi des élèves pris en accompagnement éducatif

→ Résultats aux évaluations nationales

→ Validation du palier 2

Evolution du taux d'élèves ayant validé leur palier 2 en français et en maths à l'entrée en 6^{ème}

ENGAGEMENT : Garantir la cohérence des politiques éducationnelle et pédagogique au sein des établissements dans le cadre du programme ECLAIR

ACTION 7: Prévention contre le décrochage scolaire (LATI)

ANALYSE DES BESOINS ET DIAGNOSTIC

Manque de motivation des élèves face aux apprentissages
Problèmes de comportement
Recrudescence du nombre d'incidents et de conflits (adulte/élève et entre élèves)
Perte du sentiment de compétence chez de nombreux élèves
Situations de mal être chez les élèves adolescents
Recrudescence des signes de décrochage scolaire (absentéisme, manque de travail)

OBJECTIFS

- Garantir la cohérence des politiques éducationnelle et pédagogique au sein des établissements
- Prévenir le décrochage scolaire en prenant en charge le mal être et le manque de confiance en soi.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Concertation des PLC et des membres de la vie scolaire pour cibler les élèves montrant des signes de rupture scolaire (retards, absences, manque de travail, manque de confiance, inhibition, agressivité...).
- Elaboration de fiches de suivi et examen des situations lors des réunions hebdomadaires de suivi avec les membres de la vie scolaire, les préfets des études et les partenaires associatifs, pour la pose d'un diagnostic.
- Elaboration de PPRE de comportement suivis par les CPE.
- Orientation vers une ou vers des cellules d'écoute :
 - Permanence pédagogique ou entretien individuel avec un préfet des études (1h hebdomadaire)
 - Travail de régulation (charte citoyenne, régulation en classe, en petit groupe ou en entretien individuel, travail sur le sentiment de compétence, avec l'outil vidéo ou le photolangage, préparation des élèves pour les entretiens d'embauche en stage etc) avec la conseillère familiale spécialisée en médiation citoyenne (40aine d'heures sur l'année)
 - Permanence d'accueil des élèves exclus de cours (poste adulte-relais au collège à partir de mars 2012 pour du soutien pédagogique et des entretiens de motivation)
 - Cellule d'écoute par un psychologue clinicienne spécialisée dans le milieu scolaire difficile (3 heures hebdomadaires)
 - Prise en charge d'un élève décrocheur par l'association Les Disciples (exclusion « internée »)
- Ouverture vers les partenaires et avec les familles (lien assuré hors temps scolaire par les Disciples, le SPS, l'adulte relais).

MOYENS

CUCS 2500 euros pour le programme 2011

INDICATEURS D'EVALUATION

Devenir et niveau scolaire des élèves ciblés
Nombre de conseils de discipline, d'exclusions, de commissions d'éducation et évolution
Nombre de grands absentéistes / taux d'absentéisme et évolution
Nombre de suivis par le psychologue ou la médiatrice
Nombre d'élèves accueillis dans chaque permanence (psychologue, préfets des études, médiatrice)

ENGAGEMENTS :

- Garantir la cohérence des politiques éducationnelle et pédagogique au sein des établissements notamment dans le cadre du programme innovant ECLAIR
- Encourager et accentuer la mise en œuvre d'actions et de projets dans le cadre de l'article 34 de la loi d'orientation de 2005.

ACTION 8 : Club d'anglais et atelier d'allemand en SEGPA

ANALYSE DES BESOINS ET DIAGNOSTIC

Manque de sentiment de compétence chez les élèves de Segpa
Manque de motivation et d'ouverture culturelle
Recrudescence des problèmes de comportement
Faible acquisition du palier 2 en langue vivante à la fin de la 3^{ème}

OBJECTIFS

- Œuvrer au maintien d'un bon taux de réussite des élèves de Segpa au CFG et à la majoration de leur ambition scolaire.
- Accentuer la mise en œuvre d'actions dans le cadre de l'article 34.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Atelier habitat en allemand en classe de 4^{ème} Segpa avec co-intervention du professeur d'habitat ou d'HSA et du professeur d'allemand pour apprendre en faisant. Approche interdisciplinaire qui permet de travailler un vocabulaire spécifique en allemand (élaboration d'un dictionnaire professionnel bilingue par atelier) et de préparer un entretien pour un stage faisant éventuellement appel à des notions en allemand.
- 2) Club d'anglais proposé à raison de deux heures par semaine à 8 élèves de 6^{ème} et 5^{ème} Segpa pour apprendre à communiquer en anglais (compétences palier 2), à travers des activités ludiques, des réalisations plastiques et manuelles, des jeux de rôle, du théâtre...

MOYENS

DHG
HSE en accompagnement éducatif

INDICATEURS D'EVALUATION

Nombre de candidats présentés en allemand à l'oral du CFG
Nombre de validation du palier 2 en langue vivante à la fin de la 3^{ème}
Evolution du comportement des élèves (nombres d'incidents)
Evolution de leur motivation face à l'apprentissage d'une langue (assiduité, travail...)

ENGAGEMENTS :

- Encourager et accentuer la mise en œuvre d'actions et de projets dans le cadre de l'article 34 de la loi d'orientation 2005
- Garantir la cohérence des politiques éducative et pédagogique au sein des établissements notamment dans le cadre du programme innovant ECLAIR

ACTION 9: Création de groupes de compétences en mathématiques et en français

ANALYSE DES BESOINS ET DIAGNOSTIC

Fragilité accrue de certains élèves (comportement et résultats scolaires) à l'entrée au collège
Près de 50% des élèves de CM2 arrivent au collège sans avoir validé leur palier 2 soit en français soit en mathématiques soit les deux
Nécessité de prendre en charge la difficulté scolaire

OBJECTIFS

- Accentuer la mise en œuvre d'actions dans le cadre de l'article 34
- Renforcer l'offre pédagogique de manière à lutter contre les stratégies d'évitement par une meilleure prise en compte de la difficulté individuelle

DESCRIPTION DE L'ACTION

Deux classes sont alignées à l'emploi du temps (soit en Maths soit en Français)
Un troisième PLC est mis à disposition de ces deux classes.
Ces deux classes sont divisées en 3 A, B, C.
Ces « groupes de compétences » permettent de mener un travail de remédiation (groupe C élèves en difficulté avec un effectif maximum de 12 élèves) ou de consolidation (groupes A et B).
Le travail est ciblé sur 3 compétences différentes, pour qui en a réellement besoin, et de manière plus efficace puisqu'avec un effectif réduit.
Ces compétences sont clairement énoncées et permettent aux élèves de suivre l'évolution de leurs acquis.
Ces groupes sont modulables et un élève dans le groupe C en géométrie peut être dans le groupe A en technique opératoire.

MOYENS

DHG

INDICATEURS D'EVALUATION

Evolution des résultats des élèves en Mathématiques et en Français
Ambiance de travail dans les groupes de compétences

ENGAGEMENT : Renforcer et adapter l'information des parents

ACTION 10: Faire entrer les parents à l'Ecole : un tremplin vers la socialisation

ANALYSE DES BESOINS ET DIAGNOSTIC

Barrière de la langue pour communiquer avec les enseignants
Méconnaissance du système scolaire français
Nécessaire prévention du décrochage scolaire et nécessaire motivation à l'ambition scolaire

OBJECTIFS

- Renforcer et adapter l'information des parents en mobilisant les outils à disposition
- Promotion de la maîtrise de la langue française
- Familiarisation avec le système scolaire français et les valeurs républicaines françaises

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cours de Français Langue seconde pour un groupe de parents (9 inscrits) des élèves du collège ou des écoles qui alimentent le collège (C3)

80 heures de parcours linguistique avec la formatrice FLE du CSC Victor Schoelcher et un programme basé sur le quotidien des élèves à l'école élémentaire et au collège et les outils du collège (mots aux parents, invitations aux réunions d'information, mallette des parents, carnet de liaison, cahier de textes, bulletin, manuels scolaires, scolarité, portes ouvertes...)

Des rencontres organisées sur différentes thématiques : travail au CDI, rencontres avec le personnel du collège (assistante sociale, CPE, infirmière etc)

Travail avec une conseillère familiale et conjugale spécialisée dans la médiation citoyenne sur l'orientation après le collège

Travail en atelier d'écriture pour participer à un concours.

MOYENS

CUCS subvention de 3722 euros

INDICATEURS D'EVALUATION

Taux d'assiduité des bénéficiaires de l'action

Taux de fréquentation des réunions organisées par le collège

Ressenti des bénéficiaires (bilan) et des enseignants (facilité de communication)

Niveau linguistique atteint en compréhension et en expression, orales et écrites (positionnement FLE)

Annexe 5 : Eléments complémentaires relatifs aux interventions au titre de la politique de la ville

Ne sont présentés ci-dessous que les dispositifs structurants (programmes nationaux en particulier) mis en place au titre de la politique de la ville dans les domaines thématiques mis en avant au titre de l'avenant, sans prétention à l'exhaustivité. Ils sont mentionnés dans un souci d'articulation aux enjeux mis en avant au titre du droit commun dans un souci de complémentarité et de subsidiarité.

DANS LE DOMAINE EDUCATIF

L'Etat et la Ville de Strasbourg interviennent conjointement dans le cadre du **Programme de Réussite Educative** (PRE – porté par la Caisse des écoles de Strasbourg). Le Conseil Général participe également au dispositif du PRE avec la participation aux équipes éducatives, des éducateurs de prévention spécialisée et des travailleurs sociaux de secteur financés via la délégation d'action sociale.

Cronenbourg se situe en 2010-2011 au cinquième rang et totalise 36 situations (354 suivis sur l'ensemble des quartiers) ont été suivies et 28 parcours réalisés pour un coût global de 50 000€ (27 000€ hors frais de structures). Elles ont donné lieu à 31 accompagnements individuels de réussite éducative. La tendance est à la hausse par rapport aux années précédentes. A 80%, les enfants bénéficiaires étaient inscrits en école élémentaires et à 20% au collège. Au premier rang, les quartiers Hautepierre / Poteries comptent 98 accompagnements. 6 opérateurs associatifs et 6 accompagnateurs interviennent sur le quartier.

DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE ET DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE

L'emploi annuel du **Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance** (FIPD) pour un montant d'environ 454.700 euros (en 2010) permet d'accompagner sur l'ensemble du département et notamment sur les deux territoires prioritaires au titre de la politique de la ville :

- un dispositif renforcé de vidéo-protection d'une part
- des dispositifs d'aide aux victimes et permettant de faire face aux violences intra-familiales.

Ces interventions sont mises en œuvre de manière coordonnée dans le cadre du Contrat Intercommunal de Prévention et de Sécurité.

Il a été signé entre la Communauté Urbaine de Strasbourg, l'Etat, l'Inspection Académique du Bas-Rhin et le Conseil général le 6 novembre 2009.

Il a été construit autour de huit axes stratégiques : la protection des mineurs et la prévention de la délinquance, la prévention des facteurs de rupture, la prévention de la récidive, la contribution à la tranquillité publique, la sécurisation des espaces publics, la sécurisation des transports publics, l'aide aux victimes, la mise en œuvre de groupes de traitement de difficultés spécifiques.

Par ailleurs, au titre du dispositif **adultes relais**, la ville cofinçait avec la DRJCS les postes de trois adultes relais (intervenant dans les associations suivantes : AMSED, Les Disciples, Femmes d'ici et d'ailleurs) en 2010. En lien avec les différents acteurs locaux du quartier, les adultes relais sont chargés de l'organisation d'activités créatrices de lien social, limitant les tensions et favorisant le lien social.

DANS LE DOMAINE DE LA SANTE²⁴

La démarche Atelier Santé Ville (ASV) s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville et du CUCS, dont elle est un outil pour la mise en œuvre de son volet Santé dans une démarche de lutte contre les inégalités territoriales et sociales de santé. C'est un dispositif copiloté entre la Ville et l'Etat en lien étroit avec l'ARS. A Strasbourg, l'ASV constitue un renfort pour la politique municipale de santé pour les quartiers classés en priorité 1 dans le cadre du CUCS, à savoir : le Neuhof, la Meinau, Hautepierre, le Port du Rhin et Cronenbourg.

²⁴ Eléments issus du Contrat Local de Santé de Strasbourg.

En 2010, l'ASV de la Ville a connu des évolutions importantes avec le recrutement d'un coordinateur, chargé de l'animation partenariale dans les 5 quartiers et la mise en place d'actions sur chaque territoire. Des problématiques prioritaires, communes aux 5 quartiers, ont été retenues, à savoir : - la nutrition et l'hygiène de vie, les addictions et la toxicomanie, la santé mentale et l'accès aux droits et aux soins.

De façon générale, la dynamique ASV a vocation à favoriser la démarche participative des habitants et le travail partenarial avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le quartier. Des comités de suivi existent dans chaque quartier réunissant les acteurs politiques, municipaux, institutionnels et associatifs autour de la thématique santé.

De façon transversale, un axe de travail de l'ASV porte également sur le développement de l'observation locale de santé.

A Cronenbourg, et en lien étroit avec le Projet de Rénovation Urbaine, l'ASV est associé à l'implantation de l'EPSAN dans le quartier, en étant positionné sur une dimension de soutien aux acteurs, professionnels et bénévoles associatifs. Dans le cadre de l'ASV, à Cronenbourg est travaillée l'implantation de l'EPSAN dans le quartier ou encore.

Au titre du CLS, la Préfecture s'engage pour 2012 à mobiliser les crédits de l'Acisé pour la poursuite du financement de la démarche Atelier Santé Ville, principalement au titre des fonctions de coordination et d'animation.